

DOSSIER DU

LE KIOSQUE



Professeur

PRINCIPAL

RENTÉE 2007



# Sommaire

## Dossier du professeur principal

### Missions, rôle du professeur principal

- 1** Les missions du professeur principal
- 2** Le professeur principal et l'évaluation
- 3** L'heure de vie de classe
- 4** Le professeur principal et les dispositifs interdisciplinaires
- 5** Repérer une situation de maltraitance, violences sexuelles, conduites à risques
- 6** Les conduites à risques

### L'orientation : préparation et actions

- 7** Orientation et scolarité -les étapes de l'orientation, de la 6ème... au supérieur-
- 8** L'élève et l'orientation : adolescence et projets
- 9** L'élève et l'orientation : accompagner et agir
- 10** Les structures et dispositifs pédagogiques particuliers : des réponses adaptées aux difficultés des élèves de collège
- 11** L'éducation à l'orientation
- 12** Les ressources Onisep pour les enseignants
- 13** Les ressources Onisep pour les élèves
- 14** Le Forum "du lycéen à l'étudiant"
- 15** Option de découverte professionnelle au collège
- 16** L'égalité des chances entre filles et garçons : le constat
- 17** L'égalité des chances entre filles et garçons : agir
- 18** Bilan de l'orientation : l'orientation en chiffres en Picardie en 2005/2006

### Les formations

- 19** Après la 3ème
- 20** L'enseignement professionnel
- 21** Après un BEP et un CAP
- 22** Après le Bac
- 23** La fac version LMD
- 24** Les poursuites d'études après un Bac +1, +2

### L'insertion

- 25** L'insertion des jeunes : l'entrée dans la vie active des sortants du système éducatif
- 26** L'insertion des jeunes en Picardie : quels métiers pour demain
- 27** L'insertion des jeunes en Picardie : quels liens entre la formation et l'emploi
- 28** La mission générale d'insertion -MGI- de l'Education nationale

# les missions du professeur principal

Circulaire n°93-087 du 21 janvier 1993, BO n°5 du 4 février 1993.

## LE CONSEIL PÉDAGOGIQUE

Article 38 - Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 - JO du 24 avril 2005 - BO n°18 du 5 mai 2005.

"Il a pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement".

Un professeur principal de chaque niveau d'enseignement y participe.

## Pour en savoir plus

### "LE PROFESSEUR PRINCIPAL : RÔLE ET MISSION"

Claude Guillon et Patrick Marguillon (Hachette - collection Ressources Formation - CRDP de Franche-Comté, 2001)

### "LES CLEFS DU QUOTIDIEN, LE PROFESSEUR DANS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE"

Alain Picquenot et Christian Vitali (CRDP de Bourgogne (Dijon), 2001)

## ● Recommandations des textes officiels

L'équipe pédagogique assure le suivi individuel, l'information et l'orientation des élèves. Le professeur principal assure la coordination de l'équipe. Au sein de cette équipe, il effectue la **synthèse des résultats obtenus par les élèves**. Il présente cette synthèse au conseil de classe. Il est chargé de proposer à l'élève, en accord avec l'équipe pédagogique, les objectifs pédagogiques et les moyens permettant l'élaboration et la réalisation de son projet personnel.

Le professeur principal concourt au développement du dialogue entre les enseignants, le conseiller d'orientation-psychologue, les élèves et leurs parents.

Les professeurs principaux sont choisis par le chef d'établissement indépendamment de la discipline qu'ils enseignent, en fonction de leurs qualités pédagogiques, de leurs aptitudes aux tâches d'organisation, au travail d'équipe, au dialogue, notamment avec les milieux économiques.

## ● Des actions spécifiques selon les niveaux

A chaque niveau, le professeur principal fait la synthèse des résultats scolaires, du niveau, des capacités des élèves, en regard des objectifs attendus. Il établit un bilan qui permet en fin d'année à l'équipe éducative de proposer un passage en classe supérieure ou une orientation.

Selon la classe (de la 6e à la terminale), le professeur principal impulse et coordonne des actions spécifiques pour répondre aux besoins des élèves :

- adaptation dans l'établissement, soutien et aide au travail personnel, (6e, 2de...) : heures de remise à niveau en 6e, aide individualisée en 5e et en 2de, études dirigées en 6e et 5e
- méthodes pédagogiques adaptées au niveau des élèves, (6e, 4e...) : itinéraires de découverte (en 5e et en 4e)
- actions d'éducation à l'orientation (5e, 4e, 3e, 2de, 1re...)
- préparation au choix d'une voie de formation, aux paliers d'orientation (3e, 2de, terminale)
- organisation et suivi des périodes de formation en entreprise
- entretien d'orientation, en partenariat avec le conseiller d'orientation-psychologue en classe de 3e et de 1re.

## ● Les actions du professeur principal au collège et au lycée

il écoute	→	l'élève, sa famille, ses différents partenaires
il consulte	→	ses différents partenaires : autres enseignants, délégués élèves, documentaliste, conseiller principal d'éducation ; personnes ressources : conseiller d'orientation-psychologue, assistant social...
il synthétise	→	la situation de la classe et de l'élève
il aide	→	l'élève
il informe	→	le conseil de classe, les parents, l'élève lui-même
il coordonne et anime	→	l'équipe pédagogique

## ● Comment le professeur principal peut-il agir ?

### Bilan et suivi individuel de chaque élève dans le milieu scolaire :

- ✓ présenter la situation de l'élève au conseil de classe : résultats scolaires (points forts, points faibles, comportement, rapport, résultats/capacités, évolution...)
- ✓ proposer le tutorat aux élèves de 6<sup>e</sup>, voire de 5<sup>e</sup>, qui ont besoin d'un suivi plus individualisé. *Le tutorat améliore généralement le comportement des élèves et les aide à organiser leur travail scolaire.*
- ✓ ménager un temps de dialogue avec l'élève : parler de ses relations avec les autres (élèves, professeurs), l'aider à résoudre un

conflit et à se situer dans le milieu scolaire, répondre aux questions qu'il se pose (ou devrait se poser) sur sa scolarité et l'orientation.

- ✓ connaître l'élève autrement qu'à travers ses résultats scolaires, le responsabiliser.

### Préparation de l'orientation :

- ✓ favoriser l'accès des élèves à toutes les informations nécessaires : utilisation des documents ONISEP (démonstration du fonctionnement du Kiosque ou de l'autodoc au CDI), recherches bibliographiques, sites internet...
- ✓ impulser et coordonner les actions d'information : visite d'en-

treprise, rencontre avec des professionnels ou d'anciens élèves.

- ✓ mettre en place des actions d'aide à la connaissance de soi avec le conseiller d'orientation-psychologue. *Par son action pédagogique, le professeur principal contribue à la connaissance des élèves (évaluations, repérages des capacités, observations des comportements).*
- ✓ Stimuler les élèves pour qu'ils élaborent un projet et effectuent des choix. Les aider, par exemple, à se fixer des objectifs réalistes, à prévoir des étapes pour les atteindre.

## ● Le dialogue avec les familles

### ✓ Un rôle de médiateur

Le professeur principal est l'observateur privilégié du comportement des élèves. Tout en gardant à l'esprit que chaque situation est particulière, il recueille les observations des membres de l'équipe éducative concernant l'attitude de l'élève devant les tâches scolaires. En faisant le bilan de la situation, le professeur principal peut expliquer aux parents le sens des résultats en termes de travail, de régularité, d'efforts, d'investissements... La réussite scolaire des élèves dépend beaucoup du regard que portent les parents d'élèves sur l'école. Il est donc nécessaire de les associer à la démarche d'accompagnement du travail personnel. Lorsque les parents prennent en compte les contraintes scolaires et soutiennent les efforts dans le travail, ils transmettent à leurs enfants une culture du travail scolaire. Par l'intermédiaire du carnet de correspondance, il peut également les prévenir d'une difficulté, de problèmes qui dépassent le cadre scolaire et proposer de rencontrer une personne relais : conseiller d'orientation-psychologue, infirmière, médecin scolaire... son intervention est susceptible d'améliorer la façon dont les élèves vivent leur scolarité au collège ou au lycée.

### ✓ Les parents et l'orientation

Le professeur principal assure la liaison entre l'administration, le conseiller d'orientation-psychologue et les familles pour les étapes de l'orientation. Il explique aux parents les critères scolaires de passage dans la classe supérieure et d'orientation vers les différentes voies de formation. Il prépare l'orientation en donnant une première information sur les études et en portant une appréciation sur les résultats et les capacités scolaires de l'élève en fonction de son projet d'orientation. Il présente aux parents les arguments qui motivent l'avis du conseil de classe et en discute avec eux. Avant l'entretien avec les parents, le professeur principal peut s'interroger sur plusieurs points (non exhaustifs) :

- L'incidence de la catégorie socio-professionnelle sur la représentation de l'orientation (Cf. fiche n°9 - L'élève et l'orientation : accompagner et agir),
- La pression des parents sur l'élève en matière d'orientation,
- Le redoublement antérieur et ses répercussions sur l'orientation,
- Le niveau de la classe et le niveau de l'élève,
- Les compétences de l'élève, ses intérêts personnels et ses projets professionnels...

#### **En savoir plus :** *Le rôle et la place des parents à l'école*

- Circulaire n° 2006 - 137 du 28/08/2006 (BO du 31/08/2006)

- Rapport n° 2006 - 057 - octobre 2006. Rapport conjoint IGAENR - IGEN

- [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) (rubrique "outils de documentation, d'information", cliquez sur "Tous les rapports")

# le professeur principal et l'évaluation

## Pourquoi évaluer ?

*Évaluer, c'est attribuer une valeur à un objet, en utilisant des critères de réussite correspondant aux objectifs choisis pour atteindre les finalités qu'on a fixées. Analytique, cette évaluation doit prendre en compte un ensemble d'informations pertinentes pour être un outil de décision.*

### ● prendre des décisions :

- d'adaptation pédagogique (phase de diagnostic)
- de régulation des apprentissages par leur adaptation au niveau réel de compétences des élèves (évaluation formative/formatrice)
- de certification immédiate, intermédiaire ou finale, ponctuelle (épreuves communes, examen, ...) ou continue (évaluation sommative)
- d'admission, de promotion, d'orientation (évaluation pronostique)

### ● communiquer :

- avec l'élève au sein de la classe ou du groupe (pour opérer des remédiations)
- à l'intérieur du système scolaire entre professeurs, avec l'équipe pédagogique et administrative, lors des conseils de classe, ...
- avec les familles. Dire quoi ? Quand ? De quelle façon et sous quelle forme ?

## ● Mieux connaître l'élève grâce à l'évaluation

Le professeur principal doit être capable à tous moments, et surtout lors des prises de décisions, de fournir un portrait de l'élève portant sur ses résultats scolaires, mais aussi sur ses compétences, son comportement, son environnement familial. Il est donc amené à utiliser et traiter un certain nombre d'indicateurs.

### 1. De quels indicateurs dispose-t-il ?

- Sur le plan des résultats scolaires
  - des bulletins trimestriels : notes, appréciations et conseils
  - des relevés de notes généralement bimestriels
  - des évaluations nationales aux différents moments de l'enseignement
  - de résultats à des épreuves communes de type normalisé
  - des résultats aux épreuves de brevet blanc ou de bac blanc
  - du dossier de l'élève
  - des échanges avec les autres professeurs de la classe
  - des échanges d'informations dans le cadre des liaisons interétablissements
  - des discussions avec l'élève lui-même.
- Sur le plan du comportement
  - du relevé des absences
  - du relevé des sanctions
  - des renseignements divers fournis par le CPE
  - des indications portées sur les bulletins scolaires
  - des échanges avec les membres de l'équipe éducative.

- Sur le plan de l'environnement familial de l'élève
  - des échanges écrits et oraux avec la famille
  - des renseignements éventuellement fournis par l'assistante sociale et le médecin scolaire
  - des renseignements fournis par l'équipe de direction.

### 2. Quelle fiabilité accorder à ces indicateurs ?

- Que signifie la note, quelle valeur lui accorder ?
  - que prend-elle en compte réellement : les leçons, les interrogations écrites, les devoirs en classe, la capacité à utiliser un savoir, l'investissement personnel de l'élève, le soin... ?
  - Comment est-elle obtenue : choix de certaines notes pour constituer une moyenne, toutes les notes obtenues dans le trimestre comptées à égalité ou pondérées... ?
  - quels types d'activités donnent lieu à ces notes ?
- Quel poids accorder à l'appréciation figurant sur le bulletin : l'espace qui y est consacré entraîne inévitablement une concision réductrice.

### 3. Comment utiliser les indicateurs dont il dispose ?

- Considérer les notes avec précaution : la moyenne générale ne signifie pas grand chose ; il peut être intéressant de définir des pôles scientifique, littéraire, artistique, sportif afin de mettre en lumière les points forts et les points faibles de l'élève (ce travail s'effectuant en collaboration avec les élèves).

La note elle-même n'a de valeur qu'au sein même de la classe pour classer les élèves les uns par rapport aux autres ; il serait risqué de comparer les notes d'une classe à l'autre : les études scientifiques sur la notation prouvent que, même avec un barème précis, les écarts peuvent être très importants d'un professeur à l'autre. La note est un indicateur, sans plus.

- Procéder de même pour les appréciations qu'il est préférable de réorganiser selon une typologie : travail, comportement, etc... Le conseil de classe y gagnerait en clarté et précision.

- Pointer les dysfonctionnements les plus graves : absentéisme, graves manquements à la discipline, et les points positifs : progrès, investissement personnel, etc...

#### 4. Compléter une évaluation-constat par une évaluation formative dans le cadre du projet personnel de l'élève :

- Déterminer au sein de l'équipe éducative quelles compétences on attend d'un élève à l'issue de la 6e, du cycle central, de la 3e, notamment dans le cadre du socle commun de compétences et de connaissances que tout élève doit avoir acquis à la fin de la scolarité obligatoire (*voir dans "Qu'apprend-on au collège ?" les tableaux d'exigence - CNDP, XO Edition 2002*), à la fin de la 2de et à la fin de la 1re.

- Ces compétences peuvent, par exemple, porter sur le métier d'élève, les capacités à s'informer, à raisonner, à produire, à travailler de façon autonome.

- Pour que ces compétences puissent être évaluées sans ambiguïté, elles doivent être accompagnées de critères et d'indicateurs précis.

- Si l'élève est associé à cette démarche, il pourra dire ce qu'il vaut lui-même, ce qu'il peut en faire, à quoi il voit qu'il fait des progrès, le tout sous le regard d'un autre qui dispose des mêmes outils d'évaluation.

### ● L'évaluation est un outil de communication

- **Avec l'élève** : l'analyse des résultats chiffrés et des grilles de compétences ouvre le dialogue, permet des prises de conscience et la mise en place de nouvelles stratégies. Elle est en ce sens un outil de formation dans le cadre du projet personnel de l'élève.

- **Avec les parents** : l'évaluation permet de présenter un profil de l'enfant tel qu'il est dans le système scolaire et non tel que les parents le voient, même si cette dimension n'est pas à négliger. Elle aidera ceux-ci à se forger une opinion et à prendre les décisions.

- **Avec l'institution** : considérée comme elle a été définie plus haut, l'évaluation peut être le moyen de faire changer le statut du conseil de classe : d'instance de constat, il pourrait devenir une instance de conseil.

### ● L'évaluation comme outil de décision

Les indicateurs évoqués plus haut serviront à l'institution pour porter un pronostic et faire des propositions aux familles pour qu'elles prennent leur décision :

- de passage dans une classe supérieure
- ou d'orientation.

Il faut que les indicateurs soient le moins possible sujets à interprétation, car les instances de décision vont les utiliser et leur attribuer un sens. L'examen des résultats chiffrés ne peut suffire, il faut les mettre en relation avec tous les autres indicateurs.

## Conclusion

Les réflexions présentées ci-contre permettent de dégager trois axes forts :

- Transformer le conseil de classe
- Associer l'élève à la démarche
- Travailler en équipe et élaborer des outils d'évaluation communs.

## Pour en savoir plus

- "Vers un collège républicain dans l'académie d'Amiens" : - un guide pour la mise en place du nouveau collège - CRDP de l'académie d'Amiens 2001
- L'évaluation et le projet personnel de l'élève - CRDP de l'académie d'Amiens 2002
- "L'évaluation, pourquoi ? Comment ?" G.Meyer, Hachette, 1995
- "L'évaluation" J.Vogler, Hachette, 1996
- "Evaluation" Les Cahiers pédagogiques, n° spécial, 1991
- "L'évaluation démystifiée" C.Hadji, ESF, 1996
- "Les appréciations scolaires" 2 tomes, CRDP Franche Comté
- "L'évaluation en vue du conseil de classe" De Ketele JM et Paquay L.
- "Evaluer, pourquoi ? Comment ?" in "Se former pour enseigner" P. Pelpel, Dunod, 1993
- "L'évaluation des élèves" Les Cahiers pédagogiques, n°438, décembre 2005
- Coordonné par Raoul Pantanella

### Sites internet :

- <http://parcours-diversifies.scola.ac-paris.fr/PERETTI/index.htm>
- [www.educasources.education.fr](http://www.educasources.education.fr)
- [www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)
- [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

# L'heure de vie de classe

## Textes de références :

- BO n° 21 du 27 mai 1999 (enseignement en lycée)
- BO n° 23 du 10 juin 1999 (supplément au BO n° 23 du 10/06/99)
- BO n° 25 du 29 juin 2000 (collège)
- BO n° 23 du 7 juin 2001 (enseignement professionnel)
- BO n° 24 du 14 juin 2001 (enseignement secondaire - le cycle terminal de la voie technologique)
- BO n° 16 du 18 avril 2002 (préparation de la rentrée en LP)

## "Mon journal de 6ème"

Ce journal peut servir à l'animation des heures de vie de classe en 6e. Il permet aux collégiens :

- de mieux comprendre ce qui se passe à travers des situations vécues par étapes (début ou cours d'année)
- de l'aider à se situer dans le collège
- de lui donner les moyens de s'interroger sur sa façon de travailler, de se comporter, seul ou avec les autres,
- et de lui donner le contenu et le sens des programmes et des compétences attendues de lui.

CNDP, année scolaire 2003/04,  
www.cndp.fr/journal6e/sommaire.htm

## "L'heure de vie de classe en lycée professionnel"

Equipe Rénovation de la voie professionnelle

(CRDP Région Centre, Juin 2001)

## "Professeur Principal. Animer les heures de vie de classe"

Arnaud Dubois, Muriel Wehrung  
(CRDP Amiens, 2004)

## "Et la vie de classe ?"

Echanger n°70, septembre 2005  
(CRDP des Pays de la Loire, Nantes)

## ● Définition

Elle s'inscrit à l'emploi du temps des élèves en moyenne tous les 15 jours au collège. En lycée, sa fréquence et ses modalités d'organisation diffèrent selon les établissements et sont définies par le conseil d'administration après avis du Conseil de la vie lycéenne. Cette heure de vie de classe vise à un dialogue régulier entre les élèves de la classe, ainsi qu'entre les élèves et les enseignants ou d'autres membres de la communauté scolaire. Globalement, elle cible l'amélioration de la communication dans l'établissement, l'optimisation de la réussite des élèves et une lutte contre toutes formes d'incivilité et de violence.

## ● Objectifs

Ce temps d'écoute et d'échange permet plus précisément :

- d'instruire le respect d'autrui et de développer l'estime de soi par l'écoute de l'autre et la prise de parole
- prévenir les problèmes de comportements
- l'apprentissage de l'articulation des arguments au cours du dialogue et du débat
- l'apprentissage de la citoyenneté par l'apport de repères sur les valeurs et les lois.

## ● Instigateurs

Au collège et en LP, l'organisation est principalement confiée au professeur principal qui en est responsable dans le cadre de ses attributions.

Au lycée, elle peut être animée par les lycéens eux-mêmes.

En fonction des questions retenues, d'autres adultes de l'établissement et des partenaires extérieurs peuvent intervenir (d'autres professeurs, le CPE, l'infirmière, le COP, l'assistante sociale, les gendarmes, les personnels de justice, des professionnels et des associations diverses).

De récentes directives incitent les professeurs principaux et les conseillers principaux d'éducation à profiter de ce moment pour sensibiliser les élèves de 3ème à la vie lycéenne. Il s'agit d'encourager de futurs élèves de seconde générale, technologique ou professionnelle, à participer aux élections et contribuer au bon fonctionnement du conseil des délégués pour la vie lycéenne.

## ● Deux professeurs principaux nous font part de leur expérience :

**Nassera Sahnoun, professeur principal d'une classe de seconde générale et technologique :**

« Les heures de vie de classe apparaissent dans l'emploi du temps, à raison d'une heure tous les quinze jours. Elles ont un caractère obligatoire pour les élèves mais elles ne sont pas l'exclusivité du professeur principal. Tout membre de l'équipe pédagogique peut y participer. Elles doivent être mises à profit pour préparer en amont mais aussi en aval les conseils de classe. Ces heures de vie de classe donnent la possibilité à chacun de s'exprimer, de témoigner de difficultés personnelles (problème d'organisation, par exemple) ou de difficultés au sein de la classe. C'est un moment privilégié où on peut instaurer un dialogue. Le professeur

intervenant oublie sa discipline pour accompagner au mieux ses élèves. Ces heures de vie de classe doivent également servir à mettre en place d'autres types d'actions ou d'interventions concernant l'orientation, la prévention routière, les conduites à risque (drogues, alcool...), la contraception... Mes élèves suivent l'enseignement de détermination de théâtre. En travaillant sur la mise en scène de situations, nous avons abordé le thème du respect. Comment le manquement au respect peut-il se manifester dans la vie de tous les jours ? Nous avons parlé de l'usage du téléphone portable, par exemple. De la même manière, nous avons travaillé sur la simulation d'entretiens d'embauche. Les élèves jouaient le rôle du recruteur ou le rôle du recruté. Il s'agissait de définir et de réfléchir sur les qualités d'un postulant pour un type d'emploi donné. L'intérêt de ces heures de vie de classe est d'aborder ce qui ne pourrait pas l'être dans le champs disciplinaire. Cela permet d'aboutir au respect et à la connaissance de l'autre et à mieux appréhender la notion de citoyenneté. Il s'agit d'apprendre à

vivre ensemble dans le respect des codes d'une institution, à réfléchir sur un sujet et devenir un citoyen. Le professeur principal a un rôle d'écoute, de conseil, d'informateur, et de recadrage»

**Cyrille Gacquer, professeur principal d'une classe de 3e**

« Ces heures étaient organisées en fonction des besoins de mes élèves à raison d'une heure tous les quinze jours ou toutes les trois semaines. J'interviens généralement seul. Les premiers thèmes que nous avons abordés concernent l'orientation et la contribution de la conseillère d'orientation-psychologue a été très utile. Beaucoup de mes élèves, en début d'année, ignoraient les différentes voies de formation après la 3e. Certains ont une idée précise du métier qu'ils veulent exercer et s'imaginent qu'il n'y a qu'une seule voie pour y parvenir. J'essayais de les guider, sans les forcer bien sûr. Quand on propose autre chose aux élèves, ils ont l'impression qu'on leur impose une autre voie alors que le

but est seulement de les informer. A eux de voir ce qu'ils souhaitent en fonction de leurs capacités et de leurs envies : des études courtes ou longues. Je me suis beaucoup servi de la brochure après 3e. Les élèves reçoivent ce document mais ils ont besoin que l'on fasse le point ensemble.

Nous profitons aussi de ces heures de vie de classe pour évoquer les problèmes de méthodologie dans le travail, d'ambiance ou de comportement. Dans un premier temps, je fais le point avec mes collègues. Par exemple, certains élèves se plaignent de chahut pendant les heures de sport. J'expose le problème, nous en discutons et essayons de trouver des compromis. L'objectif est d'améliorer la situation et de responsabiliser les élèves par rapport à leur comportement. Si un prof est mis en cause, j'explique que chacun à sa méthode de travail et il n'est pas question de discréditer un collègue. Ces heures de vie de classe facilitent le dialogue. Elles permettent aux élèves d'avoir un bilan régulier tant au niveau scolaire qu'au niveau du comportement. Je fais un récapitulatif de ce qui peut être amélioré»

**Exemples des séances consacrées aux heures de vie de classe au sein d'un collège**

**En 6ème :**

- Comment organiser sa vie au collège ?
- Connaissance de soi. Les élèves expriment ce qu'ils aiment ou n'aiment pas

**En 5ème :**

- Le corps et ses transformations physiques
- La mode

**En 4ème :**

- Intervention d'une infirmière sur l'hygiène
- Préparation au "Carrefour des formations et des métiers"

**En 3ème :**

- Les problèmes rencontrés à la rentrée des classes
- Approfondissement du règlement intérieur
- Information sur les dates et le déroulement du Brevet Blanc et des séquences d'observation

- Élection et formation des délégués de classe
- Passage en revue des différents conseils du collège comme le conseil d'administration et le conseil de discipline
- Préparation du conseil de classe (à chaque fin de trimestre)
- Éducation à l'orientation
- Intention d'orientation
- Débat sur la drogue avec un intervenant
- Attestation de sécurité routière par la gendarmerie
- Intervention du COP en séance collective sur l'information après la 3e (outil : brochure "Après la 3e")
- Intervention du médecin scolaire sur la sexualité et la contraception auprès d'un groupe de filles puis d'un groupe de garçons
- Intervention d'un lieutenant de la police municipale du quartier
- La violence : Comment s'exprime t-elle au collège ?

# le professeur principal et les dispositifs interdisciplinaires

## RESSOURCES

**6 ouvrages** particulièrement utiles, de la collection "Repères pour agir" (série "Dispositifs") publiée par le CRDP de l'académie d'Amiens en partenariat avec le CRAP-Cahiers pédagogiques :

- **Les TPE, vers une autre pédagogie** de Raoul Pantanella, 2000 (préface de Philippe Meirieu)
- **Accompagner les PPCP** de Françoise Vuillequez et Élisabeth Bergé, 2002 (préface de Jacky Beillerot)
- **Croisements de disciplines au collège** de Florence Castincaud et Jean-Michel Zakhartchouk, 2002 (pour la mise en place des itinéraires de découverte - préface de Philippe Perrenoud)
- **Professeur principal. Animer les heures de vie de classe** de Arnaud Dubois et Muriel Wehrung, 2004 (préface de Anne-Marie Vaillé)
- **L'orientation, c'est l'affaire de tous** I - Les enjeux - coordonné par Dominique Odry, 2006 (préface de André Legrand)
- **La liaison troisième-seconde** de Anne-Elisabeth Laroche, 2007 (préface de Antoine Prost)

Dans chacun de ces livres, on trouvera à la fois :

- une présentation des dispositifs, mais aussi leur mise en perspective historique, leurs objectifs ;
- l'évocation de nombreuses expériences concrètes, dans les établissements scolaires, des témoignages de pratiques ;
- des outils pour la mise en œuvre au quotidien.

Centre régional de documentation pédagogique -CRDP- 45 rue St-Leu, BP 2605, 80026 Amiens cedex 1  
Tél 03 22 71 41 60 - Fax 03 22 71 41 99  
Site : [www.ac-amiens.fr/crdp](http://www.ac-amiens.fr/crdp)

*Dans l'enseignement secondaire se sont mis en place, ces dernières années, des dispositifs transversaux qui ont pour objectifs :*

- **de donner plus de sens aux apprentissages**, en permettant des croisements de disciplines, des liens entre elles, afin de surmonter les cloisonnements qui s'opèrent dans la tête des élèves ;

- **d'inciter à travailler "autrement"** en classe, de rendre les élèves plus actifs (recherches, préparation d'exposés, travail de groupes), ce qui ne peut qu'aider à leur motivation, même si en ce domaine il ne faut pas espérer de "solutions miracles" ;

- **de favoriser le travail d'équipe des enseignants**, qui peut aller de la concertation à des formes de co-interventions.

Au lycée général et technologique, il s'agit des **TPE** (travaux personnels encadrés) ; au lycée professionnel, du **PPCP** (projet pluridisciplinaire à caractère professionnel) ; au collège, mis en place à la rentrée 2002, des **IDD** (itinéraires de découverte).

Dans chacun de ces dispositifs, le professeur principal peut avoir un rôle à jouer.

### ● Les travaux personnels encadrés -TPE-

Le professeur principal est amené en début d'année de première (mais c'est sans doute à évoquer dès la seconde) à présenter aux élèves ce que sont ces TPE dont ils auront entendu parler de manière plus ou moins floue (cela peut aller du "C'est

nul ! C'est plein de travail en plus..." à "C'est chouette, tu peux gagner des points au bac avec ça !" en passant par "C'était bien, ça nous a fait faire des recherches sur Internet et on a fait un exposé super !", ...).

On peut, pour cette présentation, partir des trois mots qui forment le titre du dispositif :

- **des travaux** : les TPE invitent les élèves à produire, à mener à bien une réalisation concrète. Tout cela en articulation avec les programmes ;

- **personnels** : les élèves doivent éviter les compilations, les fameux copier-coller redoutés des enseignants ; ils doivent savoir utiliser de manière personnelle (individuellement ou en petits groupes) leurs recherches ;

- **encadrés** : les professeurs accompagnent les élèves : ils leur signalent les impasses, relancent leur motivation, vérifient que leur travail est bien ancré dans les savoirs disciplinaires.

Il est bien sûr indispensable d'évoquer dès le début de l'année les modalités d'évaluation. Celles-ci doivent bien prendre en compte la recherche, le travail réalisé, pas seulement la production finale.

Il peut être intéressant lors de cette présentation :

- de recueillir les représentations des élèves sur ce que sont pour eux les TPE ;
- de lire des extraits de textes officiels ;
- de donner des exemples de TPE effectués les années précédentes (y compris en faisant circuler des documents).

Le professeur principal a ainsi un rôle à jouer dans la valorisation des TPE auprès des élèves. Il peut aussi aider à

leur mise en place, ce qui peut poser à certains moments des problèmes organisationnels. Il doit bien intégrer le travail des TPE dans l'appréciation globale du travail des élèves, dans les conseils de classe notamment et dans l'aide à l'orientation.

Depuis la rentrée 2005-2006, les TPE ne sont plus en terminale. En revanche, leur évaluation en première compte pour le bac. Il convient, bien entendu, d'en informer les élèves en début d'année.

### ● Les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel -PPCP-

Le PPCP, c'est un **projet** (les élèves doivent mettre en œuvre une production ou une séquence de service, en tenant compte des caractéristiques du secteur professionnel concerné), **pluridisciplinaire** (produit d'un travail d'équipe) **à caractère professionnel** (ce qui est un moyen pour l'élève de percevoir l'unité de sa formation).

En début d'année, le professeur principal des classes concernées informe sur ce qu'est un PPCP, mais plus globalement fait travailler les élèves sur la notion de "projet". Il peut les aider dans le choix du projet, les orienter, contribuer à ce que le PPCP soit l'affaire de toute l'équipe enseignante, pas seulement de ceux qui vont effectivement piloter le PPCP. Car si le professeur principal n'a pas obligatoirement en charge le PPCP, il est cependant impliqué, en particulier par le biais de l'heure de vie de classe.

### ● Les itinéraires de découverte -IDD-

Ils doivent aider les élèves à s'approprier le contenu des programmes. Il revient aux équipes pédagogiques de définir le rythme, les conditions et les modalités de la mise en œuvre des moyens prévus pour ce dispositif.

Les thèmes s'inscrivent dans quatre grands pôles : Nature et corps humain, Arts et humanité, Langue et civilisation, Création et technique. Mais le dispositif pourra s'ouvrir à de nouveaux thèmes comme le développement durable ou l'énergie\*.

\*BO n°14 du 03/04/2003

Les élèves sont regroupés suite à des choix qu'ils effectuent, mais l'établissement peut décider aussi d'un regroupement par classes (un itinéraire par classe).

### Quel rôle peut jouer le professeur principal ?

Il doit contribuer à la valorisation des itinéraires :

- en les présentant en début d'année, par exemple avec les collègues directement concernés ;
- en consacrant des séances d'heure de vie de classe à l'échange entre élèves sur ce qu'ils font dans des itinéraires différents (cas le plus fréquent, des groupes éclatés d'élèves issus de plusieurs classes) ;
- en s'associant, pourquoi pas, au travail de l'itinéraire, même s'il ne participe pas (par exemple, il peut être membre d'un jury d'évaluation) ;
- en veillant à ce que les itinéraires soient bien pris en compte par "l'Institution" : bulletins scolaires, conseil de classe..., en informant les parents de l'importance des itinéraires de découverte comme moyen de travailler de façon plus autonome et plus approfondie certains points du programme.

Dans tous les cas, quel que soit le dispositif, on le voit, le professeur principal peut contribuer à la réussite des projets, même s'il n'est pas un acteur direct. Il est important qu'il soit bien informé par ses collègues et qu'il puisse dès lors lui-même faire circuler l'information auprès des acteurs concernés.

## UNE SÉLECTION DE SITES INTERNET

### ● TRAVAUX PERSONNELS ENCADRÉS AU LYCÉE :

<http://francois.muller.free.fr/diversifier/TPE.htm>

Un site des sites consacrés à la pédagogie diversifiée et à l'évaluation formative, sous toutes ses formes (TPE, PPCP, parcours, travaux croisés, Itinéraires de découverte...) à destination des enseignants, des formateurs, des personnels de direction, des corps d'inspection et pour les élèves ;

### ● TRAVAUX PERSONNELS ENCADRÉS :

<http://www.cndp.fr/secondaire/tpe/>

Informations officielles, accompagnement documentaire, mise en œuvre des TPE ;

### ● LE PROJET PLURIDISCIPLINAIRE À CARACTÈRE PROFESSIONNEL :

<http://eduscol.education.fr/D0047/default.htm>

Sur les caractéristiques, les objectifs, les différents types, les modalités de mise en œuvre et d'accompagnement des projets pluridisciplinaires à caractère professionnel, la liste des projets issus de l'expérimentation nationale, un document descriptif, une fiche d'appréciation ainsi qu'un exemple de planification pour un professeur. Accès à des ressources nationales ;

### ● PROJETS PLURIDISCIPLINAIRES À CARACTÈRE PROFESSIONNEL, ACADÉMIE D'AMIENS :

[http://www.ac-amiens.fr/pedagogie/ppcp/index\\_navigation.htm](http://www.ac-amiens.fr/pedagogie/ppcp/index_navigation.htm)

Aide méthodologique précieuse pour programmer et organiser un PPCP. Boîte à outil Internet pour apprendre à chercher et à naviguer, bibliographies. Exemples nombreux d'établissements ;

### ● DES TRAVAUX CROISÉS AUX ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE :

[http://eduscol.education.fr/D0093r\\_id.htm](http://eduscol.education.fr/D0093r_id.htm)

Ce dossier présente des éléments de réponse inventés par des équipes éducatives innovantes, à l'occasion de l'introduction des travaux croisés ou d'innovations spontanées, voire des premières expérimentations d'itinéraires de découverte. Les réponses rassemblées ici proposent soit des pistes générales d'action et de réflexion, soit des ressources concrètes répondant à des aspects plus ponctuels de la mise en œuvre des itinéraires ;

### ● INNOSCOPE, BASE DE DONNÉES DES INNOVATIONS :

[http://eduscol.education.fr/index.php?.D0092F/bdd\\_accueil.php](http://eduscol.education.fr/index.php?.D0092F/bdd_accueil.php)

La base de données Innoscope permet de rechercher des actions innovantes dont les témoignages écrits sont publiés sur les sites académiques ;

**On peut aussi s'appuyer sur le numéro 413-414** des Cahiers pédagogiques, les IDD, PPCP et TPE (juin 2004) qui présente de nombreuses expériences concrètes et des témoignages.

**Pour en savoir plus :**

[www.cahiers-pedagogiques.com](http://www.cahiers-pedagogiques.com)

# repérer, aider à l'évaluation, signaler une situation de **maltraitance,** **violences sexuelles,** **conduites à risques**

**Les enseignants sont particulièrement concernés par les situations de maltraitements, conduites à risques et violences sexuelles, car : ils sont les personnels les plus longtemps et souvent au contact des adolescents ; ils repèrent des signes de mal être et de souffrance ; ils recueillent des paroles, des écrits, des dessins...**

**Le professeur principal a donc un triple rôle :**

- 1 - rassembler les observations et les motifs d'inquiétude**
- 2 - contribuer à L'ÉVALUATION avec les partenaires (assistante sociale, médecin, infirmière, conseiller d'orientation psychologue) pour être relais vers l'aide nécessaire à l'adolescent et à sa famille**
- 3 - EN CAS D'URGENCE (révélation de maltraitance grave, de violence sexuelle) savoir quoi faire pour la protection immédiate de l'enfant.**
- 4 - il ne doit en aucun cas rester seul face à ces situations.**

## ● Repérer les signes de souffrance

### LE COMPORTEMENT

- Tristesse, attitude de crainte, repli sur soi, inhibition, manifestations régressives (énurésie, encoprésie, succion du pouce...).
- Hypermaturation (langage et responsabilité d'adulte).
- Préoccupations sexuelles en décalage avec l'âge ou la situation (attitudes masturbatoires, exhibitionnisme, curiosité sexuelle excessive, connaissance détaillée et inappropriée à l'âge de comportements sexuels, attitude de séduction vis-à-vis de ses camarades ou des adultes).
- Agressions sexuelles envers d'autres enfants
- Quête permanente d'affection auprès des adultes
- Tentatives de suicide

- Manifestations d'agressivité, de violence, instabilité.
- Prises de médicaments, alcool, toxiques.
- Conduites délictueuses (vol...).
- Prostitution (il est impératif de ne pas banaliser une telle situation. La prostitution juvénile est, la plupart du temps, dans la continuité de violences sexuelles familiales subies. Elle peut avoir un rapport avec la toxicomanie).

### LE PHYSIQUE

- Aspect négligé
- Dénutrition
- Blessures corporelles (hématomes, ecchymoses, plaies, brûlures, fractures mal expliquées, alopecie c'est-à-dire zone de raréfaction de la chevelure).
- Malaises avec visites fréquentes à l'infirmier (douleurs abdominales ou

- osseuses, fatigue inexplicable, vomissements assortis de refus de nourriture...).
- Retard dans le développement statur pondéral et/ou psychomoteur.

### LE SCOLAIRE

- Ecole buissonnière, absentéisme, fugues.
- Echec scolaire (surtout s'il y a fléchissement brutal des résultats).
- Arrivée à l'école le plus tôt possible, départ le plus tard possible.
- Refus des parents de toute participation de l'élève aux activités périscolaires.

**• CE QUI DOIT VOUS ALERTE :**  
**LES TROUBLES DU COMPORTEMENT**  
**• CE QUI DOIT VOUS MOBILISER :**  
**LA PAROLE DE L'ENFANT.**

## ● Contribuer à l'évaluation avec les personnes ressources

### **DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE**

- assistant social scolaire
- médecin scolaire
- infirmier scolaire
- conseiller principal d'éducation
- secouriste-lingère
- conseiller d'orientation-psychologue
- toute personne de l'établissement spécifiquement formée.

### **À L'INSPECTION ACADÉMIQUE**

- l'assistant social responsable du service social en faveur des élèves
- le médecin responsable de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves
- l'infirmier responsable départementale de la mission de promotion de la santé en faveur des élèves.

### **LES NUMÉROS VERTS**

- Allô Enfance maltraitée  
☎ 119 - 24 h/24
- SOS Enfance en danger  
☎ 0 800 03 46 01 - 24 h/24
- Enfance et partage ☎ 0 800 05 12 34
- FIL Santé Jeunes ☎ 0 800 23 52 36
- Jeunes Violence Ecoute  
☎ 0 800 20 22 23

## ● Signaler les situations d'enfants en danger

### Définitions :

**ENFANT MALTRAITÉ :** qui est victime de violences physiques, cruauté mentale, violences sexuelles, négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique.

**ENFANT EN RISQUE :** qui connaît des conditions d'existence risquant de mettre en danger sa sécurité, sa moralité, son éducation ou son entretien mais qui n'est pas pour autant maltraité.

### LES TEXTES

La communication des cas de mauvais traitements et privations s'impose, comme à tout citoyen, aux personnels des établissements scolaires ; le fait de ne pas porter ces informations à la connaissance des autorités judiciaires ou administratives constitue un délit pénal (article 434-3 du code pénal).

Cette communication, communément appelée le signalement, prend des formes différentes selon qu'il s'agit d'une présomption de maltraitance nécessitant une enquête préalable ou d'un cas d'urgence :

- en cas de présomption de maltraitance : le président du conseil général est saisi, l'inspecteur d'académie informé de cette saisine,
- en cas d'urgence c'est-à-dire lorsque les personnels sont confrontés à une situation de maltraitance grave et manifeste : le procureur de la République est saisi, l'inspecteur d'académie et le président du conseil général sont informés.

### VIOLENCES SEXUELLES

*"Dès qu'un élève a confié à un membre de l'éducation nationale des faits dont il affirme avoir été victime, il appartient à ce fonctionnaire d'aviser immédiatement et directement le Procureur de la République sous la forme écrite et transmise, si besoin est, par télécopie".*

### COMMENT SIGNALER ?

**PAR ÉCRIT**, en faisant apparaître clairement vos nom, prénom, qualité et adresse professionnelle

- ✦ Les renseignements indispensables concernant l'enfant maltraité ou présumé l'être (nom, prénom, âge, adresse...)
- ✦ Un exposé de la situation motivant le signalement (dates, faits constatés, faits rapportés, propos de l'enfant tels qu'ils ont été prononcés...)
- ✦ Si elles sont connues, toutes informations concernant l'environnement social et familial de l'enfant
- ✦ Fournir, selon le cas, un certificat médical constatant les lésions et fixant l'incapacité de travail
- ✦ Dater et signer
- ✦ Les communiquer suivant les procédures en vigueur dans votre département

**PAR TÉLÉPHONE** ou par télécopieur.

Ces moyens doivent être utilisés dans tous les cas d'urgence (inceste, violences sexuelles, maltraitance avérée). Un signalement téléphonique par un professionnel doit toutefois être confirmé par écrit.

L'auteur du signalement n'a pas à apporter la preuve des faits et ne peut être poursuivi du fait de ce signalement.

Pensez à informer votre chef d'établissement.

**DANS TOUS LES CAS, NE RESTEZ PAS SEUL ET N'HÉSITEZ PAS À VOUS ADRESSER À DES PERSONNES COMPÉTENTES ET RESPONSABLES (voir liste des personnes ressources).**

**A lire impérativement dans votre établissement**

BO hors série n°11 du 15.10.98 et le BO n°28 du 9.07.98



téléchargeable sur le site internet : [www.ac-amiens.fr/pedagogie/caec](http://www.ac-amiens.fr/pedagogie/caec) puis cliquez sur EPICAR

## ● Entendre un jeune en souffrance

### Ce que vous pouvez faire

- Lui faire part de vos inquiétudes à son sujet
- L'écouter, le laisser parler
- Lui dire que vous ne pouvez l'aider seul(e), mais que vous allez vous mettre en rapport avec des personnes compétentes
- En cas de maltraitance ou de violence sexuelle : le croire et le lui dire le rassurer, lui dire qu'il n'est pas coupable si l'élève vous demande le secret, lui dire que vous n'en avez pas le droit, que la loi vous fait obligation d'entreprendre les démarches avec lui pour qu'il reçoive l'aide dont il a besoin
- l'aider à dire ses craintes (peur des représailles, que tout le monde le sache, etc...)

### Ce que vous ne devez pas faire

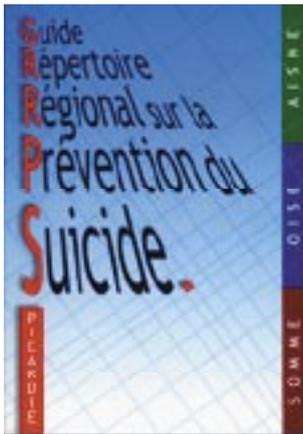
- Contacter les parents dans les cas d'abus sexuels intra-familiaux ou de maltraitance grave
- Transformer l'entretien en interrogatoire
- Induire les réponses
- Minimiser les faits
- Vous laisser enfermer dans le secret.

# les conduites à risques

## ● Les conduites suicidaires

Toute tentative de suicide est à prendre au sérieux quel que soit le moyen utilisé même si elle ne met pas la vie en danger. Il est rare qu'un geste suicidaire n'ait pas été "annoncé" ou précédé de multiples signes avant-coureurs. Ils sont différents chez les filles et les garçons. Les garçons se signalent généralement par des prises de risques et des conduites violentes, les filles plutôt par des plaintes chroniques et un désinvestissement progressif de tout ce qui les intéressait jusque là.

### A consulter



Cassette  
"sortie de secours"  
disponible dans tous les  
établissements scolaires

Pour un conseil  
SEPIA 0 800 88 14 34

### Signes d'appel :

#### **MESSAGES VERBAUX DIRECTS, du type :**

- "de toutes façons, je vais me foutre en l'air"
- "je ne vous embêterai plus"
- "je ne m'en sortirai jamais, mieux vaut tout arrêter"
- "des fois, je serais bien plus tranquille mort"
- "si ça continue, moi je laisse tomber"...

#### **MESSAGES VERBAUX INDIRECTS, du style :**

- "j'ai fait mon testament"
- "je vais partir pour un long voyage"
- "dans quelques jours, vous n'aurez plus à vous en faire pour moi"
- "de toutes façons, je ne sers à rien, je suis nul, je n'ai jamais rien fait de bien"...

#### **ATTITUDES ET COMPORTEMENTS**

C'est l'association de plusieurs de ces signes, et surtout leur développement, qui augmentent le risque de passage à l'acte :

- isolement, retrait
- chute brutale des résultats scolaires
- abandon soudain d'occupations sportives ou associatives
- surinvestissement scolaire brutal s'accompagnant de manifestations anxieuses ou obsessionnelles

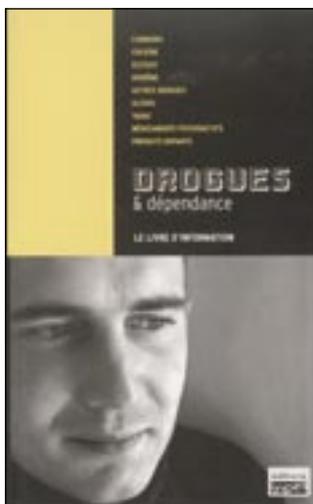
- absentéisme scolaire
- don récent d'objets personnels qui frappent par leur incongruité (ex : guitare, mobylette, santiags...)
- consommation abusive d'alcool, de médicaments ou de drogue
- prise de risques excessive
- plaintes réitérées sur sa famille
- laisser aller dans l'hygiène et l'apparence physique.

#### **SYMPTÔMES :**

- clowneries incessantes
- diminution des contacts sociaux et amicaux
- rejet des liens habituels et quête de nouveaux amis
- repli dans sa chambre et appauvrissement des activités
- fatigue, troubles du sommeil
- anorexie, boulimie, troubles alimentaires
- spasmophilie, aménorrhée
- apathie, désinvestissement.

**En cas de conduite suicidaire ou de suicide, constituer une cellule de crise pour élaborer les stratégies d'aide aux autres élèves avec le concours des personnels médico-sociaux et les conseillers d'orientation-psychologues.**

## ● Consommation de produits psycho-actifs



Drogues Alcool Tabac  
Info Service 0113

**Pour évaluer la dangerosité d'une situation, les comportements et les contextes de consommation sont au moins aussi déterminants que les produits eux-mêmes.**

S'il est indispensable pour les adultes de marquer les limites et de mettre en garde un adolescent contre les dangers qu'il peut encourir, il est par ailleurs tout aussi nécessaire de le valoriser, de l'encourager et de favoriser ses contacts avec l'extérieur.

**Pour une écoute ou un conseil, ou pour orienter un élève, des parents vers un professionnel compétent :**

#### Aisne :

- ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie) 03 23 53 71 70
- APTÉ (Aide et prévention des toxicodépendances par l'entraide) 03 23 72 22 80

#### Oise :

- SATO (Service d'aide aux toxicomanes de l'Oise)  
Point écoute Beauvais "Fusain ailé" 03 44 15 32 40  
Point écoute Creil "Le Tamarin" 03 44 64 12 53
- ANPAA 03 44 45 81 13

#### Somme :

- Le Mail 03 60 12 26 27/03 60 12 26 00
- ANPAA 03 22 22 55 00

## ● Les troubles des conduites alimentaires : anorexie et boulimie

**Les signes d'appel envoyés par un adolescent qui va mal peuvent être multiples. A un comportement précis ne correspond pas une conduite à risque définie. L'important est donc d'être vigilant, d'écouter, de montrer que l'on a vu et de ne pas rester seul pour mettre en place la stratégie d'aide la plus appropriée.**

Il s'agit de pathologies qui existent depuis l'antiquité mais qui sont en augmentation dans leur forme modérée.

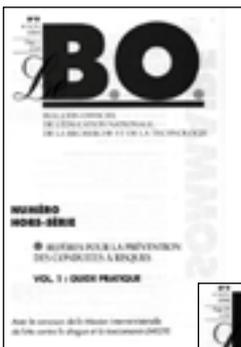
Le déclenchement peut survenir à la suite d'une conjonction de plusieurs facteurs :

- facteurs prédisposants (cas antérieurs dans la famille, faible estime de soi, vulnérabilité intellectuelle,...)
- facteurs précipitants (remarque mal supportée, traumatisme psychologique, puberté...)
- facteurs perpétuants (intra-familiaux, liés à la dénutrition).

Une même personne peut alterner des épisodes d'anorexie et de boulimie. Ce type de pathologies se rapproche des conduites addictives.

Il est très important de ne pas rester seul face à ces situations. Les anorexiques peuvent développer des stratégies qui vont leurrer tout le monde y compris parfois le médecin. Une prise en charge médicale associée est indispensable pour mettre des limites, et poser une indication d'hospitalisation si nécessaire. Le traitement qui peut parfois être long peut avoir pour conséquence une interruption temporaire de la scolarité. Un travail important sera mené par l'équipe médicale tant auprès de l'adolescent que de sa famille. Le retour vers l'école devra ensuite être préparé et accompagné, le jeune demeurant dans tous les cas fragile.

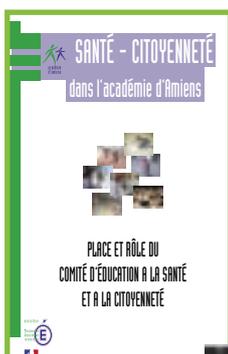
## ● Prévenir, s'informer, conseiller



BO n°9 du  
04/11/99



BO n° 11 du  
15/10/98



**Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté -CESC- (BOEN n°28 du 09/07/98 - BOEN n°45 du 07/12/06 "Protection du milieu scolaire")**

### Il permet :

- une stratégie globale donnant sens aux actions : prévention des toxicomanies, du tabagisme et de l'alcoolisme ; lutte contre la violence ; éducation à la sexualité et prévention des maladies sexuellement transmissibles ; éducation à la citoyenneté et actions de responsabilisation des élèves ; organisation de rencontres et de débats ; élaboration des chartes de droits et de devoirs ;
- la coordination des différentes actions de prévention au sein d'une seule instance prenant en compte les besoins, les intérêts et la parole des élèves ;
- la mise en cohérence des objectifs avec ceux du projet d'établissement ;
- l'identification des tâches de chacun et la répartition des responsabilités entre les membres de la communauté éducative et ses partenaires ;
- l'évaluation et le bilan des actions.

### Quelles missions ?

- contribuer à la mise en place de l'éducation citoyenne dans l'école ou l'établissement en rendant l'élève responsable, autonome et acteur de prévention ;
- organiser la prévention des dépendances, des conduites à risque et de la violence dans le cadre du projet d'établissement ;
- assurer le suivi des jeunes dans et hors l'école ;
- venir en aide aux élèves manifestant des signes inquiétants de mal être ;
- renforcer les liens avec les familles ;
- apporter un appui aux acteurs de la lutte contre l'exclusion.

Le C.E.S.C. doit exister dans tous les établissements scolaires. Il est présidé par le chef d'établissement et associe l'ensemble de la communauté éducative et des partenaires. Site : <http://www.ac-amiens.fr/> (rubrique "pédagogie" puis Education à la santé et à la citoyenneté)

Contact : [ce.cesc@ac-amiens.fr](mailto:ce.cesc@ac-amiens.fr)

# orientation et scolarité

## -les étapes de l'orientation de la 6<sup>e</sup>... au supérieur-

*Tout au long de sa scolarité, l'élève bénéficie d'un accompagnement pour préparer ses choix d'orientation.*

*«L'orientation est le résultat du processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle que l'élève de collège, puis de lycée, mène en fonction de ses aspirations et de ses capacités».*

*Décret n° 90-484 du 14 juin 1990 relatif à l'orientation et à l'affectation des élèves.*

*L'élève doit pouvoir exprimer son projet personnel aux différentes étapes de la scolarité.*

*Ce processus est conduit avec l'aide des parents de l'élève, des personnels enseignants, d'éducation et de santé scolaire et des personnels d'orientation. L'observation continue de l'élève, le dialogue entre l'équipe éducative et sa famille, doivent permettre de valoriser ses potentialités.*

● **L'éducation à l'orientation dans le cadre des disciplines et sous la forme d'actions spécifiques prévues dans le projet d'établissement, en liaison avec le CIO, s'applique à toutes les classes de la 5<sup>e</sup> à la 1<sup>ère</sup>.**

### Au collège

#### **Cycle d'adaptation (6<sup>e</sup>).**

Actions mises en place pour faciliter l'adaptation des élèves au collège : concertation entre les enseignants de CM2 et de 6<sup>e</sup>, visite du collège par les élèves de CM2... En 6<sup>e</sup>, les élèves se familiarisent avec le CDI et l'espace documentaire de l'ONISEP. (voir fiche 19)

**Cycle central (5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>).** Education à l'orientation dans le cadre des disciplines et sous la forme d'actions spécifiques prévues dans le projet d'établissement, en liaison avec le CIO. En classe de 4<sup>e</sup>, **carrefour formations - métiers.**

#### **Cycle d'orientation (3<sup>e</sup>).**

Interventions spécifiques du conseiller d'orientation-psychologue : information collective, entretiens individuels permettant d'aider chaque élève à élaborer son projet de formation.

Circulaire n°2004-027 du 12/02/2004 : Elaboration du calendrier du troisième trimestre en collège, orientation et affectation des élèves de collège et de lycée – année 2004 – BO n°8 du 19 Février 2004.

Le passage d'un cycle au cycle supérieur, l'orientation en seconde générale et technologique sont décidés par le chef d'établissement sur proposition du conseil de classe. Si

la famille n'accepte pas la décision, un dialogue lui est proposé par le principal. En cas de désaccord persistant, elle peut faire appel.

Le redoublement de la classe de 5<sup>e</sup> peut être décidé sur demande de la famille.

L'orientation vers un dispositif spécifique : 4<sup>e</sup> d'aide et de soutien, 3<sup>e</sup> avec un module de découverte professionnelle de 6 heures, doit être souhaitée par l'élève et ses parents.

Arrêté du 14 février 2005 - BO du 17/03/2005. (voir fiche 11)

### Au lycée

#### **Cycle de détermination (2<sup>nde</sup>).**

Education à l'orientation. Le passage en 1<sup>ère</sup> est décidé par le chef d'établissement sur proposition du conseil de classe.

#### **Cycle terminal (1<sup>ère</sup>, terminale). Forum du lycéen à l'étudiant.**

Le redoublement de la classe de 1<sup>ère</sup> n'est prévu qu'en accord avec l'élève et ses parents s'il est mineur.

En terminale, procédures d'admission dans l'enseignement supérieur.

UN ENTRETIEN AVEC UN CONSEILLER D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUE (COP) EST POSSIBLE À TOUS NIVEAUX DANS L'ÉTABLISSEMENT OU AU CIO

## ● Calendrier de l'orientation et de l'affectation pour les classes de 3e et de 2nde

**Un calendrier spécifique à chaque département est rédigé au début du 2e trimestre.**

### Janvier

Intentions d'orientation

### Début avril

Recommandations du conseil de classe

### Fin mai

Vœux définitifs

### Début juin

Propositions définitives du conseil de classe et décision d'orientation par le chef d'établissement. Notification de la décision aux familles. En cas de désaccord, un dialogue leur est proposé par le principal ou le proviseur. Si la famille n'accepte toujours pas la décision, elle peut faire appel sous trois jours (en 2007, 12 et 13 juin en 3e ; 26 et 27 juin pour les élèves de 2nde générale et technologique). La décision de la commission d'appel est exécutoire.

Commissions départementales d'affectation (20 et 21 juin 2007)

Notification de la décision d'affectation aux familles (22 juin 2007)

### Fin juin début juillet

Inscriptions au lycée (entre le 22 juin et le 30 juin 2007)

### Juillet

Suivi des non affectés par le chef d'établissement d'origine.

Vœux modifiés émis par les familles à partir des places vacantes, examinés par une commission départementale d'ajustement (6 juillet 2007).

Inscriptions dans les établissements pour les nouveaux affectés.

### Préaffectation automatique multidossiers - PAM

Cette application informatique vise à améliorer le traitement des vœux des élèves (les différents vœux de l'élève sont traités en simultané) et à réduire les délais entre les décisions d'orientation et d'affectation, donc l'inscription des élèves dans les lycées. Le temps dégagé permet de trouver une solution pour les élèves non affectés, avant les vacances : ajustement de l'affectation, c'est-à-dire mise en rapport des places restées vacantes et des élèves non affectés.

Des points sont attribués à chaque élève en fonction de plusieurs paramètres : notes, avis du chef d'établissement d'origine, coefficients appliqués aux disciplines en fonction des sections demandées, bonus, groupe d'origine....

Depuis la rentrée 2006, cette procédure est appliquée pour tous les élèves de 3e scolarisés dans un établissement public. Les dossiers d'affectation des candidats (élèves demandant l'entrée ou le redoublement) à une formation dans un établissement public de l'académie d'Amiens, lycée public ou lycée agricole, ont été traités par la préaffectation automatique multidossiers. Cette procédure prend aussi en compte le vœu pour la voie de l'apprentissage. Mais l'inscription est réalisée directement au CFA sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage.

Source : Circulaire académique du 10/04/07

### schéma des formations



# L'élève et l'orientation

## -adolescence et projets-

*Pour comprendre les mécanismes d'élaboration des choix d'orientation chez les jeunes, il faut savoir comment ils prennent place dans le processus de transformation dont l'adolescent est l'objet.*

*Si l'orientation est un enjeu personnel pour l'élève, c'est aussi un phénomène scolaire et social. Prendre en compte ces trois enjeux, psychologique, social et scolaire permet au professeur principal de mieux aider les jeunes dans leur choix d'orientation et de collaborer efficacement avec le conseiller d'orientation-psychologue.*

### ● L'adolescence

Les modifications physiologiques liées à la puberté perturbent les rapports au corps et conduisent également l'adolescent à devoir s'assumer en tant qu'individu sexué ayant un rôle et des comportements socialement conformes à l'image traditionnelle de l'homme ou de la femme. L'évolution cognitive permet l'accès à l'abstraction grâce à la pensée hypothético-déductive. L'adolescent

devient alors capable de raisonner sur des hypothèses, de déduire, de comprendre la méthode expérimentale par exemple. Il peut sortir de son propre point de vue et envisager mentalement la position, le point de vue d'autrui ainsi que leurs conséquences.

Ces capacités nouvelles amènent le jeune adolescent à prendre de la distance par rapport aux images parentales qu'il s'est constitué pendant l'enfance.

Il va tenter de se séparer progressivement de ses habitudes, de ses intérêts, de ses modes de vie de l'enfance et revendique de prendre

son destin en main. Il se tourne vers le monde extérieur et le groupe de pairs revêt une importance fondamentale pour cette construction identitaire.

Au seuil de l'adolescence, l'enfant se décrit principalement par ses activités, ce qu'il possède, ses rapports à l'environnement physi-

que, des goûts, quelques traits de personnalité. L'adolescent a une vision plus abstraite de lui-même, beaucoup plus riche. Il se décrit également en termes d'opi-

nions, de sentiments, de motivations, de valeurs. Il décrit plus finement ses intérêts et sa personnalité. C'est un âge de la vie où apparaissent des interrogations sur la difficulté qu'il y a à se connaître, d'où beaucoup d'incertitudes et de perplexités qui portent notamment sur les "sois futurs".

Ces évolutions se retrouvent dans l'expression des préférences professionnelles.

**Même si elle ne prend pas toujours la forme d'une "crise", l'adolescence est marquée par des changements rapides, nombreux et de grande ampleur.**

## ● L'orientation et le projet

Car l'orientation demeure suspendue aux résultats scolaires. Pour sortir de cette logique de classement scolaire, *l'éducation à l'orientation* a pour objectif d'apprendre au jeune à s'informer, à construire un parcours, à faire des choix autonomes et responsables, à court et moyen terme.

Les textes légiférant les procédures d'orientation depuis la Loi d'orientation de 1989 mettent en avant la nécessité pour l'adolescent d'être le sujet de son orientation et d'avoir un *projet* personnel et professionnel. L'idée est que le projet motive, donne du sens aux apprentissages scolaires et est donc facteur de réussite. Les enseignants savent bien que la réalité n'est pas si simple.

On rencontre couramment des élèves de 3e avec un projet bien "ficelé", souhaitant intégrer une 2de pour préparer un bac général malgré des résultats scolaires très faibles. Et ce, le plus souvent, en toute bonne foi. Tout se passe comme si on restait au "plan du magique" sans rapport avec la réalité, *l'élève prend ses désirs pour la réalité*. Les études menées par Jean-Yves Rochex et Elisabeth Bautier montrent que ces élèves ont très nettement le sentiment qu'ils méritent de passer en 2de à partir du moment où ils ont de la bonne volonté et font correctement leur "métier d'élève".

Dans ce processus, c'est le cadre formel de l'enseignement qui est perçu, mais pas le sens des contenus disciplinaires. Le projet ne doit pas masquer la question du sens que peut prendre pour l'élève certains apprentissages, la mise

en cohérence des différentes disciplines et le caractère d'actualité et de permanence de certaines questions. Le rôle des enseignants est ici fondamental.

Le projet peut aussi consister à partir de constats scolaires à amener les élèves à faire des choix réalistes (ou socialement surdéterminés) : *le sujet est amené à prendre la réalité pour ses désirs*. Le travail sur le projet est donc à aborder avec un certain nombre de précautions et la notion de "projet" a fait couler beaucoup d'encre. Il peut être perçu comme *"un outil idéologique non neutre qui sert à masquer le rôle de sélection sociale de l'école et à faire porter à l'individu seul la responsabilité de son avenir. On donne à l'élève l'illusion qu'il se construit un projet personnel, réaliste si possible, et que "quand on veut, on peut" (1)*. L'idéologie du projet ne doit pas occulter le fait que l'orientation est aussi un phénomène social.

### Pour en savoir plus :

- **Projets d'avenir et adolescence, 1993, éditions Adapt.**
- **"Expérience scolaire et orientation", Dumora Bernadette, L'orientation scolaire et professionnelle, vol.27, n°2, 1998.**
- **Psychologie de l'orientation, J.Guichard, M.Huteau, éditions Dunod**
- **Supplément à la Lettre de l'éducation "Les non-dits de l'orientation", n°301.**

## L'évolution des préférences professionnelles

Les préférences professionnelles des élèves de 6e et 5e sont nombreuses, prestigieuses, éphémères. Elles sont très liées aux rencontres, aux échanges entre pairs et... aux dernières séries télévisuelles. Ces préférences appartiennent au "registre des rêves", elles sont sans rapport avec la réalité scolaire, professionnelle et temporelle. (Bernadette Dumora). En 3e, les préférences émises sont moins nombreuses et ne s'organisent plus de la même façon. Certains élèves évoquent des secteurs professionnels (ce qui n'apparaît pas dans les réponses de leurs camarades de 6e). Ils citent l'informatique, l'hôtellerie, le commerce.... Les élèves mentionnent aussi des secteurs en continuité avec les disciplines scolaires. Certaines réponses sont formulées en terme d'orientation. Enfin, un autre groupe d'élèves exprime son incertitude. Même si dans certaines réponses subsistent encore des préférences professionnelles altruistes et narcissiques exprimées sous forme de professions comme en 6e (hôtesse, pilote...), Bernadette Dumora observe que "la croyance s'efface devant l'hypothèse, les professions se mesurent à l'espace du probable, le moi cesse de rêver pour s'évaluer à travers le regard institutionnel du collège". La réalité, surtout scolaire, a fait irruption.

# L'élève et l'orientation

## -accompagner et agir-

*Les attentes familiales, les expériences personnelles, les goûts et les préférences, les jugements des professeurs, les « modèles » qu'ils rencontrent dans leur entourage, les pairs qu'ils fréquentent, l'organisation du système scolaire, les discours publicitaires et médiatiques... jouent un rôle majeur dans la formation des jeunes.*

### ● Quels sont les facteurs qui influencent les choix d'orientation des jeunes ?

#### 1 - Les facteurs structurels

L'orientation est d'abord cadrée par l'organisation des cursus et des filières qui va rendre nécessaire un choix à un moment de la scolarité. Certains facteurs vont donc intervenir :

- **le nombre de places limitées dans certaines spécialités** : cela peut rendre l'accès à certaines filières impossibles
- **la composition sociale de l'établissement fréquenté** : les demandes des jeunes sont sensibles à celles de leurs condisciples. Les jeunes de milieu populaire sont, à niveau scolaire comparable, plus ambitieux quand ils fréquentent un établissement relativement « chic » où la majorité des élèves envisagent des études longues.
- **Le marché de l'emploi** : il se caractérise, à un moment et dans un espace géographique donnés, par un éventail de professions inégales en volumes, en prestige, en rémunération, en pourcentage d'hommes et de femmes...

#### 2 - Les facteurs individuels

Les jeunes vont élaborer leur représentation du monde professionnel et vont estimer leurs potentialités à partir de ce qu'ils vivent au quotidien. Les valeurs, les goûts et les préférences se construisent au sein de la famille et plus largement dans un contexte social où existe tel ou tel critère de prestige, où

domine telle ou telle valeur, où tel type de situation est plus ou moins répandu.

#### 3 - Les facteurs géographiques

Selon les académies, les poursuites d'études sont différentes.

Par exemple, au niveau de l'enseignement supérieur, il y a davantage de formations longues dans les « grosses académies » et de formations courtes dans les « petites ».

« Les académies qui concentrent les effectifs les plus importants d'étudiants (Aix-Marseille, Bordeaux, Lille, Lyon, Paris, Toulouse et Versailles) présentent, à l'exception de Lille, un poids relativement faible de formations courtes (IUT, STS). Le poids des formations universitaires y apparaît en revanche contrasté, traditionnellement élevé dans les académies méridionales, et plus faible dans celles de Lille et Versailles, où d'autres types de formations longues (CPGE, écoles d'ingénieurs et de commerce) sont fortement implantées. Les académies plus petites, notamment celles situées autour de l'Île-de-France (Amiens, Caen, Limoges, Orléans-Tour, Reims et Rouen) se caractérisent par un poids important de formations courtes, qui s'est plutôt renforcé pour dépasser parfois 30%. » (Extrait de Géographie de l'Ecole n°9 – mai 2005)

#### 4 - L'influence du genre

(voir fiches n°16 et 17)

Les filles et les garçons accèdent en théorie aux mêmes études et pourtant leurs destinées scolaires ne sont pas identiques. Leurs

orientations sont différentes, ce qui influence directement leur insertion professionnelle.

D'une série de bac à l'autre, les effectifs des filles et des garçons sont variables. Les filles sont majoritaires parmi les bacheliers, notamment pour les bacs généraux (59% en 2005).

Les filles sont massivement représentées en lettres (82%) et dans la série économique et sociale (64%). Elles sont presque aussi nombreuses (46,5%) que les garçons en terminale S. Mais elles ne représentent plus qu'un quart des étudiants en CPGE scientifiques. Alors qu'elles représentent 75% des effectifs en CPGE littéraires.

De même pour les bacs technologiques, les filles sont essentiellement dans les spécialités tertiaires : 96% en SMS (nouvellement ST2S) et 62% en STT (nouvellement STG). Les garçons sont concentrés dans les spécialités industriels (92% en STI).

### 5 - L'influence de l'origine sociale

L'accès à l'enseignement supérieur ainsi que le choix de la filière sont fortement liés à l'origine sociale. En 2005, quelle que soit la filière, à l'exception des STS, plus d'un quart des nouveaux étudiants ont des parents cadres supérieurs, enseignants ou exerçant une profession libérale. Ils sont d'ailleurs plus nombreux dans les formations universitaires de droit et sciences (un tiers des effectifs), les disciplines de santé (42%) et les CPGE (51,8%).

En revanche, les enfants d'ouvriers et d'employés vont davantage dans les filières technologiques courtes. Ils représentent un tiers des nouveaux inscrits en IUT et 40% en STS, contre moins de 14% en CPGE.

Les origines sociales pèsent donc toujours très lourd dans la balance et cela à âges, performances et trajectoires scolaires antérieures comparables. Les enfants d'ouvriers se conforment davantage aux injonctions scolaires que leurs condi-

ciples ayant des parents cadres. Les familles des milieux populaires cherchent à limiter les risques et ne s'entêtent pas dans leur demande. Elles agissent davantage au coup par coup, par étapes. D'où leur attirance pour le bac professionnel ou les filières courtes du supérieur : BTS, DUT. La tendance des conseils de classe à suivre la demande des familles entérine l'auto-sélection de certaines catégories sociales.

### 6 - Les attentes familiales

Les parents projettent sur l'enfant des désirs inconscients. L'enfant va grandir, porteur des aspirations parentales, dépositaire de rôles qu'il acceptera ou non d'assumer. Chaque parent a un projet pour chacun de ses enfants. Celui-ci varie selon la place de l'enfant dans sa fratrie, le genre de l'enfant et l'histoire singulière familiale du parent. L'enfant va, soit se conformer à l'image projetée, soit se construire en opposition, être dans une logique de reproduction ou d'individualisation.

L'adolescent a besoin des attentes parentales pour grandir et se situer. Il peut être investi d'une mission qu'il va décliner à travers son choix professionnel ou bien délégué à l'accomplissement des désirs parentaux ou réparateur d'un de ses deux parents...

Le choix de sa carrière s'inscrit dans une dynamique familiale où le passé vécu par la famille est partie fondamentale, sorte d'héritage transmis, de représentations que les jeunes se font d'eux-mêmes, de leurs aptitudes à réussir un métier défini et des valeurs qui sont attribuées aux métiers.

C'est à la lecture des trajectoires familiales que l'on peut être saisi par la lisibilité manifeste des liens, d'autant que le projet parental, familial, pour l'adolescent est aussi un projet social, porteur des aspirations du milieu familial ou culturel qui favorise ou empêche sa réalisation.

### ● Comment intervenir ?

Le professeur peut aider les adolescents qui s'interrogent sur leur choix d'avenir en leur permettant d'identifier des facteurs qui influencent l'orientation. Différentes activités, menées en lien avec le conseiller d'orientation-psychologue, peuvent permettre de les appréhender.

En voici quelques exemples :

- inciter les élèves à réaliser des enquêtes sur le devenir des « anciens » sortis les années précédentes
- travailler sur les statistiques d'orientation de l'année précédente et sur les choix de spécialité de filières selon le genre, les CSP...
- initier les jeunes à la lecture des représentations télévisées ou filmées des rôles sociaux et professionnels : Quels métiers apparaissent fréquemment ? Quels sont les stéréotypes sous-jacents ?...
- faire travailler les élèves sur des parcours professionnels ou des portraits de professionnels pour en dégager les déterminants des choix d'orientation.
- permettre aux élèves de mieux s'évaluer : exercer les élèves à repérer leur progrès, à exprimer leurs difficultés, leurs questions, leurs besoins, à comprendre leurs démarches et à analyser leurs erreurs. C'est un moyen de développer leur autonomie et leur capacité à s'auto-évaluer, indispensables pour leur permettre d'être acteurs de leur orientation.

### Pour en savoir plus

- **Collection Informer Onisep : L'orientation au lycée, le document du professeur**
- **L'état de l'Ecole, n°16, octobre 2006**
- **Géographie de l'Ecole n°9, mai 2005**
- **Tableau de bord pour l'orientation des élèves, Inspection académique de la Somme, n°10, Février 2007**

# les structures et dispositifs pédagogiques particuliers : des réponses adaptées aux difficultés des élèves de collège

*Le collège offre, sans constituer de filières, des réponses appropriées à la diversité des élèves, à leurs besoins et leurs capacités afin de leur permettre d'acquérir le socle commun des connaissances et compétences. Ces réponses peuvent prendre la forme d'actions diversifiées relevant de l'autonomie des établissements.*

*BO n°31 du 01/09/05 "Dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves au collège".*

## ● Dispositif d'aide et de soutien en 4e

Pour les élèves connaissant des difficultés importantes, le collège peut mettre en place, en 4e, un dispositif d'aide et de soutien.

A l'issue de ce dispositif, l'orientation doit être la plus large possible (3e générale, 4e générale, 3e d'insertion, 3e de découverte professionnelle module 6 heures -DP6-).

La structure peut être organisée de deux façons :

- regroupement partiel d'élèves de différentes classes pour une partie des enseignements
- classe spécifique lorsqu'un nombre significatif d'élèves est concerné

Elle intègre des stages en milieu professionnel d'une durée de 1 à 8 semaines.

*Circulaire n°97.134 du 30/05/1997, BO n°24 du 12/06/1997*

## ● 4e et la 3e de l'enseignement agricole

Elles sont destinées aux élèves attirés par les secteurs professionnels ou aux jeunes en panne de motivation. Les pédagogies sont diversifiées et centrées sur des activités concrètes :

travaux pratiques, études de cas, projets à réaliser (créer un jardin, réaliser une vente...). De plus, un soutien aux élèves est organisé, selon leurs difficultés, sous forme d'un tutorat individuel ou par petits groupes.

Pour le module de découverte de la vie professionnelle et des métiers, les écoles proposent trois thèmes parmi les suivants : l'animal, la plante, l'aménagement de l'espace, l'énergie, les matériaux, l'accueil-vente, les activités de loisir, le cadre de vie et la transformation des produits agricoles. Les élèves sont mis en situation de réaliser des actes simples pour acquérir des connaissances technologiques.

Cette initiation, ainsi que des stages en entreprise, permettent à l'élève d'affiner son projet d'orientation scolaire ou professionnelle.

A la fin de la 3e, les élèves passent le diplôme national du brevet. Ils peuvent ensuite s'orienter vers un CAP ou BEP (agricole ou non), voire vers une 2de générale et technologique.

Cette classe se trouve dans les lycées agricoles ainsi que dans les maisons familiales rurales.

*Arrêté du 23/03/05 - JO du 05/04/05*

*Arrêté du 12/07/05 - JO du 02/08/05*

## ● 3e d'insertion

Elle permet aux élèves ayant des difficultés scolaires importantes de consolider leurs acquis et de se familiariser avec le monde du travail.

La formation repose sur un projet pédagogique établi en fonction des besoins des élèves. Elle associe formation dans l'établissement et stages en milieu professionnel (de 6 à 15 semaines).

En fin d'année, les élèves passent le certificat de formation général (CFG). Les élèves choisissent ensuite un CAP ou BEP (sous statut scolaire,

sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

Cette classe se trouve dans certains collèges.

*Circulaire n°97.134 du 30/05/1997, BO n°24 du 12/06/1997*

## ● 3e de découverte professionnelle module 6 heures (3e DP6)

Ce module s'adresse à des élèves volontaires, scolairement fragiles et prêts à se mobiliser autour d'un projet de formation.

Ils suivent les disciplines obligatoires du tronc commun en collège. A l'exception de la LV2 dont ils sont dispensés.

Le module, de 6 heures par semaine, de découverte professionnelle a pour but d'apporter aux élèves une connaissance du monde professionnel par une approche des métiers et de l'environnement économique et social. Il les aide également à construire leur projet personnel en leur faisant découvrir les voies et les parcours de formation.

Les élèves découvrent au moins deux champs professionnels, du domaine tertiaire et industriel, à travers des activités de réalisation concrète (production d'un bien, simulation de création d'une entreprise...).

Ils participent également à des visites d'entreprises, à des stages, à des échanges avec des professionnels... Ce module fait l'objet d'une évaluation nationale.

La majorité des élèves poursuivent leur scolarité en BEP ou en CAP, mais certains vont en 2de générale et technologique.

Ces classes sont implantées le plus souvent en lycée professionnel, mais parfois aussi en collège.

*Arrêté du 14/02/05 relatif aux orientations pédagogiques de l'enseignement du module DP6 BO n°11 du 17/03/05.*

## ● Dispositifs en alternance

L'alternance doit être entendue comme une formation partagée entre un collège, un LP et/ou une entreprise. Ces dispositifs s'adressent à des élèves âgés d'au moins 14 ans. L'alternance comme dispositif de diversification des formes d'acquisition des connaissances n'est proposée qu'à certains élèves à qui l'organisation actuelle des enseignements du collège convient mal et qui, souvent déjà âgés, manifestent un rejet des modes classiques d'apprentissage et/ou qui ont des intérêts non pris en charge par le collège. C'est une réponse pédagogique locale élaborée à partir des besoins des élèves dans le cadre de l'autonomie des établissements. L'objectif est de leur proposer, grâce à des stages d'initiation en milieu professionnel, des situations d'apprentissage différentes et valorisantes, en passant par la découverte des métiers et des essais en LP et/ou en entreprises.

*Circulaire n°2003.050 du 28/03/2003, BO n°14 du 3/04/2003 - Décret n°2003.812 du 26/08/2003, BO n°34 du 18/09/2003 - Circulaire n°2003-134, BO n°34 du 18/09/2003.*

## ● SEGPA

Les sections d'enseignement général et professionnel adaptés accueillent des élèves présentant des difficultés graves et durables. Ils ne maîtrisent pas toutes les connaissances et compétences attendues à la fin de l'école primaire.

Au sein du collège, la SEGPA permet la mise en œuvre de parcours de formation individualisés adaptés à chacun des élèves qu'elle accueille en prenant en compte les compétences qu'ils sont susceptibles de mobiliser.

A partir de la 4<sup>e</sup>, ils s'initient à la formation professionnelle en atelier (habillement, menuiserie...).

L'éducation à l'orientation accorde une place particulière au travail sur la connaissance de soi (reconstruction de la confiance en soi), à la découverte des champs professionnels et des métiers.

A la fin de 3<sup>e</sup>, les élèves doivent avoir acquis dans les domaines généraux et professionnels des compétences leur permettant d'obtenir le CFG (certificat de formation générale) et de poursuivre en CAP.

La SEGPA est organisée en divisions avec un nombre d'élèves situé aux environs de 16.

Depuis la loi du 11-02-05, une commission départementale d'orientation, présidée par l'inspecteur d'académie (IA-DSDEN), examine les dossiers des élèves sur la proposition de l'établissement scolaire ou des parents. Les élèves sont admis en SEGPA ou dans un EREA sur décision de l'IA-DSDEN après accord des parents ou du représentant légal et avis de la commission départementale. Les révisions d'orientation se font également par cette commission.

*Arrêté du 07/12/05, BO n°1 du 05/01/06, modifié par l'arrêté du 14/06/06, BO n°27 du 06/07/06 - Décret n°2005-1013 du 24/08/05, BO n°31 du 01/09/05 - Circulaire n°98-129 du 19/06/98, BO n°26 du 25/06/98.*

## ● UPI

Les unités pédagogiques d'intégration accueillent des élèves présentant différentes formes de handicap (sensoriel, moteur ou mental) dont la nature est compatible avec une scolarisation au collège ou au lycée.

Souple et évolutif, ce dispositif se fonde sur l'alternance de regroupements pédagogiques spécifiques d'élèves handicapés et de périodes d'intégration. Ses objectifs prioritaires sont de scolariser ces élèves, même très partiellement, dans des classes ordinaires et de les faire participer le plus possible à la vie de la communauté scolaire.

Les UPI accueillent des pré-adolescents ou des adolescents âgés de 11 à 16 ans. L'effectif par collège est limité à 10.

*Circulaire n°2001-035 du 21/02/2001, BO n°9 du 01/03/2001*

## ● Dispositifs relais (classes et ateliers)

Les dispositifs relais s'adressent à des élèves du second degré (essentiellement de collège) entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation : absentéisme non justifié, aboutissant à des exclusions temporaires ou définitives d'établissements successifs mais aussi extrême passivité.

Ces dispositifs proposent un accueil temporaire adapté de ces jeunes afin de les réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle tout en poursuivant l'objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté. Ils doivent essentiellement permettre une dé-

marche de réinvestissement dans les apprentissages, favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et l'acquisition d'une qualification reconnue.

Un dispositif relais est rattaché administrativement à un établissement scolaire et placé sous la responsabilité du chef d'établissement. Il accueille des élèves provenant de plusieurs établissements scolaires, selon une répartition par zone ou par bassin de formation.

L'équipe d'encadrement des élèves d'un dispositif relais est constituée d'enseignants, d'éducateurs, de personnels associatifs et de professionnels de l'animation. Elle travaille en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé, les personnels d'orientation et, éventuellement, les équipes de réussite éducative.

Les dispositifs relais incluent les classes et ateliers relais, dont les effectifs sont au minimum de 6 et au maximum de 12. Les classes relais ont une durée d'accueil variant de quelques semaines à plusieurs mois, sans toutefois excéder une année scolaire. Les ateliers relais, ont une durée d'accueil de 4 semaines renouvelables 3 fois.

*Convention cadre du 14/04/06 - Circulaire n°2006-129 du 21/08/06, BO n°32 du 07/09/06*

### Programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE)

Le PPRE est une action spécifique d'aide pédagogique qui implique l'élève et sa famille. Sont concernés par ce dispositif, les élèves qui risquent de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences du socle commun à la fin d'un cycle. Les difficultés prises en compte sont prioritairement d'ordre scolaire, en français, en mathématiques ou langues vivantes. Elles peuvent aussi concerner les autres compétences du socle commun. C'est un programme adapté aux besoins de chaque élève. Pour garantir son efficacité, cette action est intensive et de courte durée. Sa durée est fonction de la difficulté rencontrée par l'élève, ainsi que de ses progrès. Sa mise en œuvre est assortie d'un système d'évaluation permettant de dresser un état précis des compétences acquises par l'élève au regard des objectifs à atteindre à la fin du cycle et de les situer au regard des exigences du socle commun. Au collège, la mise en œuvre des PPRE concerne l'équipe pédagogique dans laquelle le professeur principal joue un rôle essentiel. Les modalités organisationnelles relèvent de la politique de l'établissement et de ses contraintes, le PPRE s'inscrivant au cœur du projet d'établissement. En 2007-2008, ce dispositif s'étend aux collégiens de 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>.

*Circulaire n°2006.138 du 25/08/2006, BO n°31 du 31/08/2006*

# L'éducation à l'orientation

## Pourquoi une éducation à l'orientation ?

*Un monde socio-économique et donc professionnel en constante mutation, un large univers de formations avec ses nombreuses passerelles restent souvent difficiles à appréhender et nécessitent des adaptations permanentes pour des élèves désormais susceptibles de changer plusieurs fois de métiers au cours de leur carrière. Dans cette optique, l'éducation à l'orientation incite les élèves à être acteur et auteur de leur propre devenir. Pour ce faire, elle s'applique à favoriser le plus possible chez eux une hiérarchisation de divers choix réalistes et adaptés, à les aider en dégagant au maximum leurs potentialités et en les préparant à une confrontation entre leurs désirs et certaines exigences. Bien souvent, les élèves sont influencés dans leurs choix par des stéréotypes et des représentations erronées qui ne correspondent pas à la réalité. L'éducation à l'orientation ne se limite pas à un flot d'informations mais requiert des actions spécifiques permettant de faire évoluer ces représentations et stéréotypes tout en enrichissant les connaissances des élèves. Elle permet également aux élèves, par l'émergence de compétences transversales acquises dans les différentes disciplines scolaires, de donner du sens à leur scolarité. Les élèves ainsi reliés au fur et à mesure un projet de formation et une orientation personnelle.*

## ● Les objectifs

L'éducation à l'orientation a pour objectif global de faire acquérir aux élèves des compétences pour élaborer des choix aussi autonomes que possible. Celles-ci relèvent de trois types de connaissances qui interagissent entre elles. La liste d'exemples présentée ici n'est pas exhaustive.

### Connaissance de l'environnement socio-économique

*D'une manière large :*

- connaître les grands secteurs d'activités
- identifier les caractéristiques du marché de l'emploi et les conditions d'insertion par grands secteurs professionnels
- connaître quelques données majeures de l'économie et notamment celles de l'environnement local

*D'une manière plus restreinte :*

- le bassin formation/emploi
- la commune et le canton
- la taille, nature et organisation de l'entreprise et les métiers et qualifications qui s'y rattachent

### Connaissance de soi

- être capable d'identifier et hiérarchiser ses intérêts
- savoir analyser ses points forts et ses points faibles
- être capable de valoriser ses réussites et analyser ses échecs
- savoir se projeter et anticiper
- prendre en compte le regard de l'autre vis à vis de soi

### Connaissance des systèmes de formation

- connaître le schéma des voies de formation initiale, à temps plein, par alternance, continue
- connaître les principaux diplômes et leur accès
- connaître l'organisation et le fonctionnement des voies d'études et les procédures d'orientation et d'affectation correspondantes
- les compétences attendues

- connaître les ressources locales de la carte de formation

### A ces connaissances s'ajoutent des savoirs et des compétences transversaux :

- analyser ses méthodes de travail et leur "efficacité"
- savoir évaluer une situation en terme d'avantages et d'inconvénients
- savoir faire des compromis, trouver des solutions alternatives
- savoir travailler en équipe
- savoir s'autoévaluer en terme de connaissances et de compétences scolaires mais aussi hors contexte scolaire
- savoir utiliser les sources de savoirs et de conseils
- savoir construire et utiliser des démarches d'observation

### Textes de référence

- Article 8 de la loi d'orientation du 10/07/1989
- Circulaire 96.204 du 31/07/1996 BO n°31 du 5/09/1996
- Circulaire 96.230 du 01/10/1996 BO n°36 du 10/10/1996
- BO n°38 du 24/10/1996

### Pour en savoir plus :

- [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) "Les politiques en faveur de l'éducation à l'orientation en collège et en lycée général et technologique" - Note d'information 03-18 (avril 2003)
- [www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr) dans le sommaire, rubrique Orientation : "Graines d'avenir" : ce dossier propose de découvrir des expériences d'équipes innovantes.
- "L'orientation en Europe" : des approches différentes pour une question commune" - Rencontre de la DESCO, avril 2004
- "L'indispensable de l'orientation" co-édition Phosphore/Onisep - novembre-décembre 2004
- [www.onisep-reso.fr](http://www.onisep-reso.fr) profil enseignant

# la mise en œuvre de l'éducation à l'orientation

## ● L'éducation à l'orientation, dans l'établissement

### Un programme d'éducation à l'orientation

Le programme, volet du projet d'établissement, est soumis au conseil d'établissement.

Des **objectifs précis** seront fixés, selon les domaines retenus pour l'éducation à l'orientation. L'établissement peut choisir de mettre l'accent sur certains thèmes.

Il détermine les **stratégies** et les **moyens** à mettre en œuvre.

### Organisation des actions

L'équipe éducative avec le chef d'établissement et le conseiller d'orientation-psychologue, assurent le suivi du programme annuel des actions :

- continuité dans chaque cycle et entre les cycles
- cohérence entre l'ensemble des intervenants : membres de l'équipe éducative et personnes extérieures
- précision des actions spécifiques, inscrites dans le "temps scolaire pour l'orientation".

### Les intervenants dans l'éducation à l'orientation

Le **projet d'établissement** est à relier avec celui du CIO : le conseiller d'orientation-psychologue intervient comme conseiller technique de l'équipe éducative et du chef d'établissement. La coopération doit faciliter les interventions collectives du conseiller d'orientation psychologue auprès des élèves et des parents.

- rôle des **documentalistes** : créer ou enrichir les fonds documentaires pour l'information et l'orientation; initier tous les élèves à l'utilisation de ces ressources. Il faut favoriser, voire développer leur intervention.
- rôle des **enseignants** : voir ci-contre "Le rôle des professeurs"

- participation des **parents** : associer les parents aux actions d'information, en liaison avec les associations de parents d'élèves.

*“C'est l'attention à ses élèves, la disponibilité et l'ouverture du professeur qui impriment toute sa dimension à l'éducation à l'orientation donnée au travers de l'enseignement”.*

### Le point de vue de deux professeurs principaux.

- Mme T, professeure principale d'une classe de 3ème.

*“Le professeur principal a un rôle de relais. Avec le conseiller d'orientation-psychologue nous intervenons très vite dans chaque classe de 3ème afin de préciser les grandes lignes des différentes voies (professionnelles ou générales et technologiques). Tous les élèves sont incités à prendre rapidement rendez-vous avec la conseillère d'orientation au moins une fois au cours du 1er trimestre. En 3ème, ils ont l'opportunité de partir 3 jours en stage d'observation, de visiter une ou plusieurs entreprise(s) et un lycée de rattachement de leur choix. Cette dernière donne l'occasion aux collégiens de discuter et de recevoir le témoignage des anciens élèves”.*

- M. S, professeur principal d'une classe de terminale STG

*“C'est un travail d'équipe mais basé sur le volontariat des professeurs principaux. Cinq heures de vie de classe ont été consacrées à l'orientation et notamment sur les différentes filières de formation après le bac STG, l'organisation des études pour chacune d'entre elles, leur contenu, les modalités d'examen et la préparation du Forum du lycéen à l'étudiant. Pour être efficace dans nos*

*actions, des formations seraient bien utiles. Nous pourrions, par exemple, acquérir des connaissances sur les qualités requises pour entrer dans telle ou telle filière, ou encore sur la façon d'aider les jeunes à construire leur projet”.*

## L'approche éducative : le rôle des professeurs

Les enseignants interviennent dans l'éducation à l'orientation à travers leur enseignement.

### Les apports méthodologiques dans les enseignements

Le processus éducatif permet aux élèves d'intégrer un certain nombre de **savoirs** (sur soi, sur l'environnement scolaire et professionnel, sur les mécanismes d'apprentissage et de choix...), de **savoir-faire** (ou "habiletés" telles que capacité de travail et de réflexion, maîtrise d'outils de pensée, de connaissance et de méthodes), de **savoir-être** (ou "attitude" telles que l'attention, l'écoute, la persévérance dans l'effort...).

Toutes les disciplines sont concernées par les apprentissages méthodologiques. Certaines jouent un rôle privilégié dans la connaissance de l'environnement économique, social et professionnel : histoire-géographie, sciences économiques et sociales, technologie, sciences et technologie industrielles...

Le professeur peut relever à travers son enseignement :

- les **goûts** et **intérêts** qui émergent spontanément
- les **aptitudes** (voir le rôle de l'évaluation : utilisation nuancée, efficace et positive des résultats des élèves)
- l'**attitude** par rapport à la scolarité : le jeune est-il disponible, "libre" d'apprendre ?

**Voir fiche 12 : collection "Perspectives"**

# les ressources ONISEP pour les enseignants

## [www.onisep-reso.fr](http://www.onisep-reso.fr)

Ce site, complémentaire de [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr), est entièrement dédié aux équipes éducatives pour les accompagner dans leur mission d'aide à l'orientation.

A travers 3 entrées : "se documenter", "accompagner", "échanger", les professionnels sont amenés à découvrir les publications et les outils pédagogiques de l'Onisep. Des conseils d'utilisation, des fiches "action" et des échanges de pratiques via des forums leur sont proposés pour compléter et mettre en pratique leurs connaissances. "En Europe" est une rubrique où l'on retrouve les informations sur la mobilité des élèves et des professionnels (visites d'études, travail ou formation à l'étranger).

## "En région" (picardie)

Le site de la Délégation régionale de l'Onisep permet de :

- suivre l'actualité de la formation et de l'emploi en Picardie
- **télécharger les fiches des diplômes (CAP, BEP, Bac, BTS) préparés dans notre académie et tous les documents réalisés par la délégation régionale**
- retrouver les coordonnées des centres d'information et d'orientation
- se tenir informé de la «vie des diplômés» (création, abrogation) etc...

## ● Les missions de l'Onisep

Etablissement public sous tutelle du Ministère de l'Éducation nationale, l'Office national d'information sur les enseignements et les professions a été créé en 1970. Sa mission essentielle est de mettre à la disposition du public (jeunes principalement) des documents d'information pour faciliter la mise en route de leur projet professionnel et le choix de leur formation.

Dans chaque Académie, une délégation régionale placée sous tutelle du Recteur élabore des documents régionaux et entretient une relation privilégiée avec les CIO, afin d'échanger informations et pratiques.

Les productions régionales, mais aussi nationales, couvrent toute l'information sur les formations, les métiers, les débouchés. Les élèves et leurs familles sont ainsi encouragés à se repérer dans l'éventail des formations offertes par l'ensemble du système éducatif, à découvrir des filières encore peu connues, à faire le point sur les différentes professions et les emplois qu'elles offrent.

Vous pouvez conseiller ces documents à vos élèves ou y puiser vous-même toutes sortes d'informations utiles.

- Une partie des documents se trouve au **CDI** de votre établissement. Le professeur-documentaliste, spécialiste de la recherche, de l'élaboration et de l'exploitation de la documentation, est à même de guider les élèves dans leurs recherches et de vous conseiller dans vos démarches.
- Au **CIO** (Centre d'Information et d'Orientation), toutes les productions de l'Onisep sont à disposition du public.

**Pour en savoir plus** sur les productions, les services offerts par la Délégation régionale, les conditions d'achat ou de prêt, contactez-nous :

**Délégation régionale de l'Onisep**  
**3 rue Saint-Fuscien,**  
**80043 Amiens cedex 1**  
**Tél : 03 22 92 73 81**  
**Fax : 03 22 92 07 52**  
**Mel : droamiens@onisep.fr**

### à noter :

- la délégation régionale de l'Onisep dispose dans ses locaux d'un espace pour vous présenter l'ensemble des productions.
- les personnels de la délégation régionale peuvent aussi se déplacer dans les établissements scolaires pour présenter les outils, intervenir sur l'espace documentaire ONISEP du CDI, etc...

## L'orientation, c'est l'affaire de tous

Ce premier tome aborde les enjeux, prélude à un second tome consacré aux outils et aux expériences pratiques. Il propose un ensemble de réflexions sur la spécificité de l'orientation "à la française", sur les liens entre orientation et travail, sur le fonctionnement des instances qui contribuent à l'orientation, en premier lieu le conseil de classe.

Collection Repères pour agir -SCÉRÉN/CRDP  
 d'Amiens - (diffusion Onisep) - 2007, 15€

## Les documents **RÉGIONAUX**

### **Grand Angle**

● **“Les outils Onisep au CDI”** offre aux documentalistes de l'académie des conseils pratiques pour la gestion du Kiosque Onisep et de l'autodoc. Un contenu des casiers régionalisé leur est proposé afin de faciliter leur mission d'information sur l'orientation.

● **“L'orientation en chiffres au collège/après le BEP et le Bac”** sont deux documents qui permettent d'appréhender l'évolution de l'orientation dans l'académie à travers des données et des statistiques.

● **“L'orientation en marche : études pour l'action”** présente des études comparatives (établissements, départements, académie et France) sur les vœux des familles et les décisions des établissements, après la 3ème et la 2nde générales.

● **“Après un bac+1 ou 2 dans l'académie d'Amiens”** recense l'ensemble des formations accessibles après un niveau ou un diplôme bac+1 ou 2 en Picardie (conditions d'accès, inscription, coût éventuel, objectifs et débouchés, durée et contenu de la formation, validation).

● **Nouveau ! Grand Angle "les dossiers"**. Diffusés par messagerie électronique aux CIO et établissements scolaires, ce sont des articles de fond, complémentaires des brèves de la Lettre d'information.

### **La lettre d'information**

Diffusé tous les deux mois par la messagerie électronique dans les CIO et les établissements scolaires, ce document d'informations brèves fait le point sur l'actualité des formations, des métiers, de l'emploi, en France et en Picardie.

*Abonnement gratuit sur demande par mel à la délégation régionale de l'Onisep.*

**Les "lettres aux documentalistes"** sont diffusées par messagerie électronique tous les deux mois aux documentalistes de l'académie. Elles font le point sur l'actualité du Kiosque Onisep et des publications.

**Les "fiches pratiques"** sont diffusées par messagerie électronique aux CIO et établissements scolaires. Synthétiques, elles recueillent notamment les informations indispensables à la connaissance de l'offre de formation en Picardie.

**A noter : tous ces documents sont en ligne sur [www.onisep-reso.fr](http://www.onisep-reso.fr) (en Région).**

## Les documents **NATIONAUX**

### ► **Accompagner les élèves dans leur choix d'orientation**

#### **La collection "Informier"**

Destinée aux informateurs, cette collection est diffusée gratuitement dans les CDI. Parmi les titres disponibles :

- "200 questions sur le système éducatif" donne des réponses pratiques et pédagogiques aux questions que se posent parents et élèves.
- "L'orientation au collège" et "L'orientation au lycée" remplacent les guides du professeur, classe de 3e et de terminale. Ils aident les professeurs à intégrer la dimension orientation dans leurs missions.
- "Les classes préparatoires aux grandes écoles" (édition 2006) aide à mieux connaître et illustre la réalité de ces classes grâce à des témoignages d'élèves ou d'enseignants.

### ► **Amener les élèves à s'interroger sur le monde professionnel**

**La collection "Découvrir"**. Pour faire découvrir la réalité d'un secteur d'activité professionnel aux élèves de collège à travers la présentation du secteur, ses enjeux et des activités pédagogiques basées sur des exemples ancrés dans le réel.

Deux titres : "Les industries chimiques" (2007) - "Les services de l'automobile" (2006).

### **La collection "Perspectives"**

Cette nouvelle collection propose de vous fournir des pistes pour faire des liens entre les contenus disciplinaires et la découverte du monde professionnel.

Deux titres : "Français et découverte des métiers" (2007) - "Sciences de la terre et découverte des métiers" (2006).

### ► **S'informer sur la relation formation-emploi**

#### **De l'école à l'emploi (2005)**

Ce guide, réalisé en partenariat avec Alternatives économiques, présente l'insertion des jeunes dans la vie active en fonction de leur niveau d'études et de leur spécialité de formation. Il fait le point sur les débouchés des différentes filières de formations. Des fiches «métiers» mettent en lumière les principales formations d'origine et le profil des jeunes embauchés.

#### **Les métiers de demain (2007)**

#### **Les métiers du tertiaire (2006)**

Quels sont les métiers qui embauchent ? Quels sont les vrais métiers de demain ? Quels profils, sur quels postes et à quelles conditions ? Comment l'emploi et le monde du travail vont-ils se transformer ?

Ces guides réalisés en partenariat avec Alternatives Économiques, répondent à toutes ces questions.

**A noter : tous ces documents sont diffusés gratuitement dans les CIO et les établissements scolaires.**

► **Promouvoir l'égalité des chances entre les filles et les garçons - voir fiche n°17.**

► **Mettre en oeuvre des actions d'éducation à l'orientation - voir fiche n°11.**

► **Découvrir l'option découverte professionnelle de 3 heures en troisième - voir fiche n°15.**

# les ressources ONISEP pour les élèves

## www.onisep.fr

le site grand public de l'Onisep

- Pour rechercher un métier, une formation ou un établissement partout en France, découvrir les filières d'études, se renseigner sur les métiers...
- Le site propose de nombreuses vidéos sur l'orientation, les formations et les métiers, des dossiers d'actualité, des chats, podcasts, quizz, témoignages...
- Des rubriques sur les études en Europe ou encore sur le handicap complètent l'information des élèves et de leurs familles.
- En complément des documents proposés en téléchargement, la librairie permet d'effectuer ses achats en ligne.
- La rubrique en Région permet d'accéder au site de la délégation régionale.

## www.onisep.fr/amiens

Pour s'informer sur l'actualité des formations, de l'emploi, sur les événements en cours (journées portes ouvertes, salons..).

**A noter :** toutes les publications régionales grand public y sont en téléchargement gratuit (guides, fiches diplômes...).

Et avec le service gratuit Réponses aux questions, toutes les questions d'orientation trouvent rapidement une réponse !

## nouveau !

### le Dico de L'ORIENTATION 2007

Pour faire le point sur son orientation !  
Comment évaluer ses atouts, faire la part du rêve et de la réalité, construire son projet, explorer toutes les pistes...

## ● S'informer par une démarche autodocumentaire

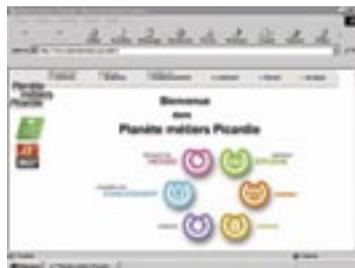
### LE KIOSQUE ONISEP : s'informer pour construire son avenir

Ce nouvel espace documentaire se met en place progressivement dans les collèges et lycées : nouveau mode de classement plus simple et attractif et indexation des documents de l'Onisep dans le logiciel BCDI offrent aux utilisateurs un meilleur accès à l'information sur les métiers et les formations.



*A noter :* le Kiosque est aussi conçu pour être utilisé collectivement dans le cadre d'ateliers d'orientation et de découverte des métiers et des formations.

### PLANÈTE MÉTIERS PICARDIE : www.planetemetiers.picardie.fr



Réalisé en partenariat avec la Région Picardie et le Rectorat de l'académie d'Amiens, c'est un site de découverte interactive entre les métiers, les diplômes préparés en Picardie et les établissements de l'académie qui en assurent la formation. Plus de 300 métiers sont détaillés.

*Le site sera accessible au grand public fin 2007*

## ● Découvrir les filières d'études et les formations dans sa région

### LES GUIDES

Distribués gratuitement aux collégiens et lycéens à chaque palier important de la scolarité, ils présentent le système éducatif et les filières d'études accessibles à chaque niveau afin de les aider à construire un parcours scolaire et faire des choix d'orientation scolaire et professionnelle.

Les titres : L'entrée en 6e, Info 4e, Après la 3e, Après la 3e de SEGPA, Réussir au LP, Après le BEP et le CAP, Après le bac pro, Après la 2nde, Après le bac général et technologique, Info LMD.

### LES FICHES DIPLÔMES

Chaque diplôme est abordé de façon complète : objectifs, conditions d'admission, contenu de l'enseignement, poursuite d'études et débouchés, informations pratiques.

**Nationales :** elles sont regroupées dans la collection Diplômes («Les CAP», les «BTS»...).

**Régionales :** les fiches CAP(A), BEP(A), bacs, BTS(A) sont disponibles en téléchargement sur : [www.onisep.fr/amiens](http://www.onisep.fr/amiens)

*A noter :* des fiches diplômes CAP conçues pour l'accompagnement des élèves de SEGPA vont être mises à jour en 2007-2008.

**De nombreuses vidéos destinées aux élèves sont en prêt gratuit à la délégation régionale de l'ONISEP : témoignages de jeunes professionnels filmés dans leur entreprise, reportages sur les formations, leurs débouchés etc...**

**POUR EN SAVOIR PLUS, APPELEZ LE 03 22 92 73 81**

### LES FICHES ENSEIGNEMENTS DE DÉTERMINATION DE 2<sup>ND</sup>E (MARS 2006)

Une description détaillée de ces enseignements avec interviewees d'élèves et d'enseignants, résumé du programme officiel et poursuites d'études offertes pour le bac visé.

### LES CLIPS FORMATION

Chaque DVD est composé d'une dizaine de clips construits à partir de témoignages d'enseignants et de jeunes engagés dans la formation. 6 titres, par exemple : Agriculture, Mode et beauté.

### "DÉCOUVRIR SON DIPLÔME PROFESSIONNEL"

Pour travailler avec les élèves sur les représentations qu'ils ont des formations professionnelles. 2 cédéroms : Les BEP industriels ; Les BEP du tertiaire et des services.

## ● Découvrir les métiers

### LE DICO DES MÉTIERS (ÉDITION 2007)

500 métiers de A à Z avec leurs débouchés et les formations pour réussir + une approche par centres d'intérêts.

### FICHES MÉTIERS (ÉDITION 2006-2007)

Elles se présentent sous forme des fascicules par secteur, composés de fiches, et trouvent leur place dans chaque casier du Kiosque Onisep.

Chaque fiche (détachable au besoin) propose plusieurs rubriques : activités, où et comment, témoignage d'un professionnel, débouchés, pro-

fil, études pour y accéder, salaire, informations pratiques ainsi que les synonymes et les métiers proches. 11 numéros disponibles actuellement.

### LES CLIPS MÉTIERS

8 à 12 jeunes professionnels d'un secteur sont filmés dans leur entreprise et parlent de leur travail, de leurs motivations, de leur vie. 11 DVD, par exemple : Bâtiment, Fonction publique territoriale, Education et social...

### DESTINATION MÉTIERS

Pour donner au jeune une vision globale de la richesse du monde professionnel et l'aider à se représenter plus concrètement les métiers et parcours de formation typiques qui permettent d'y accéder.

3 cédéroms : Les métiers de mon quartier, Les métiers de l'hôpital, Les métiers d'un parc de loisirs.

### DÉCLIC MÉTIERS

Ce mini-site d'animation, destiné aux collégiens, est un outil de sensibilisation au monde professionnel et permet une découverte ludique des métiers sous forme d'interviews et de quizz. Thèmes actuellement disponibles : Un métier dans le son, Aider les autres, Au fil de l'eau, J'ai des doigts de fée, Métiers gourmands. Accessible sur :

[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) page d'accueil.

## ● Découvrir l'entreprise et le monde du travail

### COLLECTION "DÉCOUVREZ"

Offrir aux élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> la possibilité de découvrir (notamment en cours de technologie) le monde de l'entreprise et sa diversité, ses grandes fonctions, l'organisation du travail, les métiers...

3 titres (cédérom + livret) : Le monde de l'entreprise, Une entreprise de services : la Poste, Les entreprises du bâtiment.

### CÉDÉROM "RÉALISATION D'UNE AUTOMOBILE"

15 métiers intervenant dans la réalisation d'une voiture, à travers des témoignages de professionnels.

### A LA DÉCOUVERTE DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Document régional qui permet aux élèves de découvrir trois secteurs d'activités présents en Picardie : santé, industries agroalimentaires, industries mécaniques.

## UNE EXPOSITION POUR PRÉPARER SON AVENIR

L'exposition «S'informer pour construire son avenir» permet aux élèves de lycée de découvrir 17 secteurs d'activités présents en Picardie, avec leurs formations, leurs métiers, leurs débouchés.

**Objectif :** enrichir les représentations sur les secteurs d'activités professionnelles, élargir les centres d'intérêt et favoriser un questionnement.

Des fiches d'accompagnement présentent des données économiques régionales, les formations et quelques pistes d'utilisation pédagogique.

Les établissements intéressés peuvent se faire connaître auprès de leur CIO de rattachement, qui mettra l'exposition à leur disposition.

Aussi en téléchargement sur [www.onisep-reso.fr](http://www.onisep-reso.fr) (profil Enseignant, En région : Amiens).

En partenariat avec NATHAN, l'ONISEP propose des recueils basés sur les questions que se posent le plus souvent parents et élèves sur l'orientation.

La collection "Atouts Orientation" regroupe 6 titres :

- Bac général : y a-t-il un bac idéal ?
- Bac technologique : passeport pour des métiers de pointe ?
- Les langues : comment choisir ?
- Enseignements de détermination en seconde : comment faire son choix ?
- Redoubler ou passer : y a-t-il des redoublements réussis ?
- L'apprentissage : passeport pour l'emploi ?

# le Forum

## "du lycéen à l'étudiant"

### *Le Forum en bref*

*Le Forum "du lycéen à l'étudiant" concerne tous les élèves de Ire et de terminale de l'académie. Il leur offre l'occasion unique de rencontrer, rassemblés en un même lieu, des représentants de toutes les formations de l'enseignement supérieur présentes dans notre académie, des professionnels parlant de leur métier, des conseillers d'orientation-psychologues et des spécialistes des études à l'étranger et de la vie étudiante au quotidien.*

*Une large place est accordée aux parents. Depuis 2006, le Forum ouvre le samedi pour faciliter leur venue.*

### ● L'information en orientation

S'informer sur l'orientation n'est pas neutre. L'information en orientation a une connotation sociale marquée. On parle de filières de formation, de métiers, qui ont un rapport avec la place que le jeune va occuper dans la hiérarchie sociale et avec son identité sexuelle. La nécessité de choisir pousse à s'informer mais choisir c'est renoncer. D'où certaines attitudes face à l'information : l'évitement, l'indifférence, la panique.... des comportements déroutants pour les adultes et que connaît bien le conseiller d'orientation-psychologue.

Par ailleurs, l'information n'est pas le message mais ce qui en reste dans la tête du lecteur (ou du récepteur). On peut être sur-documenté et sous-informé. Il ne suffit pas de mettre un jeune en contact avec l'information pour qu'il soit informé. Informer ne peut donc pas se limiter à donner des informations. Il faut proposer des activités qui permettent de s'informer et de rendre l'information efficace. D'où l'intérêt et la nécessité de préparer, accompagner et exploiter les "visites" au Forum.

### ● Préparer, accompagner, exploiter

Pour une prise d'information efficace, les élèves ont donc besoin d'un accompagnement pédagogique. Sans se substituer au conseiller d'orientation-psychologue, les professeurs principaux peuvent jouer un rôle de "médiateur" de l'information auprès de leurs élèves.

### ● Comment ?

● **en aidant les jeunes à optimiser leur questionnement.** En effet, on observe que les élèves commencent par poser des questions sur des aspects plutôt connus, en posent encore plus sur les aspects qu'ils connaissent partiellement mais n'en posent pratiquement pas sur les aspects non connus. C'est un paradoxe : on connaît d'autant mieux ses besoins et ses manques qu'on est expert dans un domaine. Aider au questionnement un élève, c'est l'aider à savoir qu'il ne sait pas, l'aider à repérer ses manques et ses erreurs et l'aider à corriger celles-ci.

● **en incitant les jeunes à interroger les anciens élèves et les jeunes professionnels sur les conditions d'élaboration des choix d'orientation :** ce qui a été déterminant, les obstacles, le rôle de la famille... Les témoignages des pairs ont toujours beaucoup d'impact. Ils montrent aussi que tout le monde ne trouve pas sa voie d'emblée, qu'il faut laisser du temps au temps...

● **en organisant l'exploitation des informations** recueillies pour leur donner du sens par rapport à la scolarité et à l'orientation personnelle du jeune. Les modalités de cette exploitation peuvent prendre différentes formes : restitution collective et confrontation des points de vue, compte-rendu, exposé, exposition...

## DU CÔTÉ DES PROFESSEURS

Le Forum représente pour les enseignants l'occasion de rencontrer leurs collègues d'autres niveaux d'enseignement, d'échanger sur leurs pratiques, de s'informer sur les exigences des formations.

Une façon de se tenir informé des évolutions en matière d'emploi, de métiers, de formations...

### ● Informer, un acte pédagogique

Conçu comme un outil pédagogique, le Forum vient en complément des autres sources d'information dans le cadre de l'éducation à l'orientation. Il favorise chez l'élève une attitude exploratoire et développe des compétences pour apprendre à s'informer. Il contribue à apprendre à l'élève à utiliser différentes sources d'information, à demander des conseils, à observer des métiers. Il est aussi l'occasion d'apprendre à confronter les sources d'information, d'anticiper les erreurs d'information, de mettre en doute les informations

et de développer l'esprit critique.

La participation aux journées portes ouvertes pour les élèves de terminale complète cette prise d'information.

Le conseiller d'orientation-psychologue est la personne ressource qui va permettre de donner du sens à cette information. Ses interventions collectives ou individuelles sont donc intimement liées à tout ce processus d'information et de construction progressive des choix.

### ● Des outils pour les enseignants et les élèves

#### Les documents :

Les élèves et les professeurs principaux reçoivent des documents spécifiques destinés à préparer leur visite au Forum.

Par ailleurs, un site est dédié à cette manifestation :

[www.ac-amiens/forumdulyceen](http://www.ac-amiens/forumdulyceen)

Très complet, il permet de repérer tous les établissements présents ce jour-là et offre notamment un accès par type de formation (ex : les DUT) et par secteur d'activités (ex : toutes les formations de la banque-assurance).

## UNE EXPOSITION POUR PRÉPARER SON AVENIR

L'exposition «S'informer pour construire son avenir» permet aux élèves de découvrir 17 secteurs d'activités présents en Picardie, avec leurs formations, leurs métiers, leurs débouchés.

Destiné à un public lycéen, l'exposition se donne pour objectif d'enrichir les représentations sur les secteurs d'activités professionnelles, d'élargir les centres d'intérêt et de favoriser un questionnement.

Des fiches d'accompagnement complètent cette dernière en présentant des données économiques régionales, les formations et quelques conseils.

Chaque centre d'information et d'orientation de l'académie d'Amiens est destinataire du matériel d'exposition, qui sera mis à la disposition des établissements de son secteur.

L'expo est accompagnée d'un fascicule destiné aux enseignants et présentant quelques pistes d'utilisation pédagogique.

L'exposition, les fiches d'accompagnement et quelques exemples d'utilisation pédagogique sont téléchargeables sur : [www.onisep-reso.fr](http://www.onisep-reso.fr) (profil Enseignant, En région : Amiens).



# Option de découverte professionnelle au collège

## (enseignement proposé en classe de 3e)

*L'option facultative de découverte professionnelle (3 heures hebdomadaires) vise à proposer aux élèves des classes de troisième du collège une approche du monde professionnel par une découverte des métiers, du milieu professionnel et de l'environnement économique et social. Cette nouvelle option s'intègre dans le cadre commun des options facultatives déjà existantes. Prise en charge par une équipe pluridisciplinaire, elle doit être proposée dans chaque collège et à tous les élèves.*

### ● Les objectifs visés

L'option de découverte professionnelle constitue un moment privilégié de découverte et de construction des représentations du monde professionnel dans lequel l'élève sera amené à évoluer. Découvrir un métier, son lieu d'exercice, les formations et compétences nécessaires pour l'exercer, participent au développement de la culture générale du collégien.

De plus, des liens entre les métiers étudiés et les disciplines obligatoires peuvent être établis, éclairant ainsi d'un nouveau jour le sens et l'utilité de ces disciplines.

Les connaissances acquises dans le cadre de cette option seront susceptibles d'aider ultérieurement les élèves à élaborer leur projet de formation.

### ● Une prise en charge pluridisciplinaire

L'option est assurée par une équipe pédagogique pluridisciplinaire à laquelle sont invités à se joindre d'autres membres de l'équipe éducative (professeur documentaliste, conseiller d'orientation psychologue, conseiller principal d'éducation...).

### ● L'organisation des activités

- Les compétences et connaissances spécifiques visées par l'option sont structurées autour de trois axes de découverte : les métiers et les activités professionnelles, les organisations, les lieux et les modalités de formation.

- Les activités proposées aux élèves doivent permettre une approche progressive des concepts de métiers et de formation. Elles peuvent être organisées en trois étapes : une phase de découverte, une phase d'approfondissement et une phase de restitution et de mise en commun.

- L'équipe éducative doit préciser, sous forme d'un projet annuel, l'ensemble des activités organisées. Les intervenants, les lieux et supports de formation, les modalités de mise en œuvre, de structuration et d'évaluation doivent être précisément définis. Un professeur coordinateur pourra utilement être désigné.

- Les élèves sont issus de classes différentes, l'emploi du temps doit s'adapter à la nature des activités à réaliser. Afin de pouvoir organiser les rencontres avec les professionnels, le regroupement total ou partiel des trois heures hebdomadaires doit être privilégié.

Cette option doit être attractive et permettre à l'élève d'acquérir des connaissances à partir d'expériences concrètes, en contact étroit avec l'univers des métiers.

#### Il est recommandé d'organiser :

- . des activités de recherche d'information, notamment en recourant aux technologies de l'information et de la communication.
- . des activités d'analyse de documents produits par l'Onisep, le CIDJ, les branches et fédérations professionnelles...
- . des situations pratiques et actives : visites d'information ou séquences d'observation en milieu professionnel, ou dans des établissements scolaires, CIO, etc.  
Exemple : interviews de professionnels ; rencontres avec des représentants d'organismes de formation...
- . des activités de mise en commun et de synthèse : exploitation en classe des expériences des élèves, formalisation des connaissances acquises dans le monde professionnel. Exemple : réalisation d'un dossier de presse.
- . des activités d'analyse de parcours : motivation des choix de formations et de métiers ; cohérence entre les formations suivies et le(s) métier(s) exercé(s).

## ● Les ressources

De par sa nature et ses objectifs, l'enseignement de découverte professionnelle est dispensé en s'appuyant sur les ressources disponibles au sein et à l'extérieur du collège. Au sein du collège, il convient

de le construire en synergie avec les enseignements obligatoires. A l'extérieur du collège, il prend en compte, sans se limiter à celles-ci, les ressources offertes par l'environnement tant au niveau des lieux de formation que du tissu économique, social et culturel.

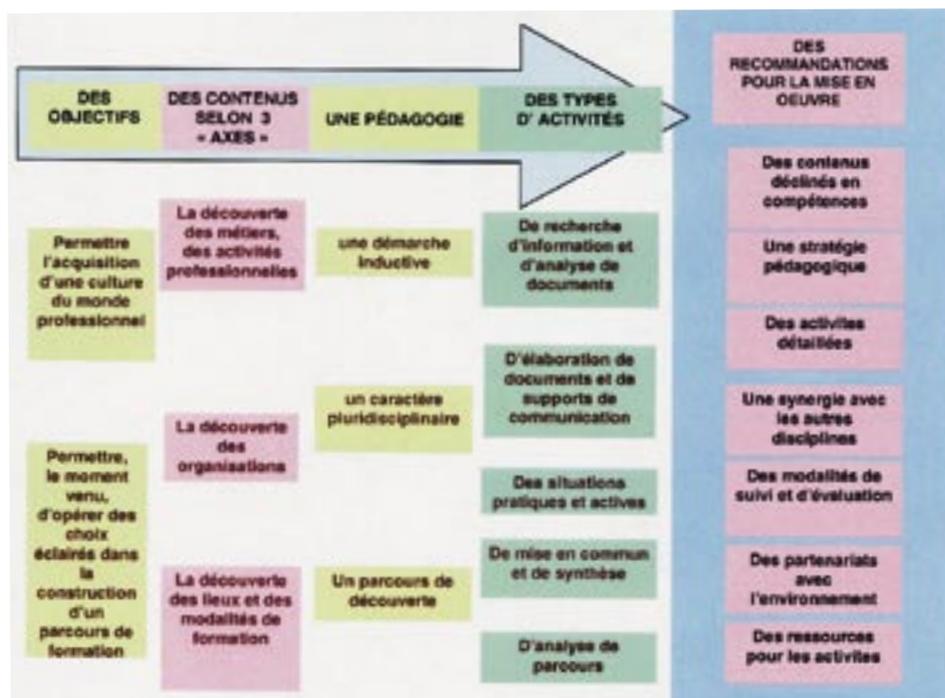
## ● L'évaluation

L'élève doit être évalué régulièrement tout au long de l'année. Sont évaluées l'acquisition des compétences inscrites dans les orientations pédagogiques et la contribution au travail collectif. Les résultats obtenus peuvent être pris en compte pour l'obtention du diplôme national du brevet, au même titre que les autres options facultatives.

### Références

- BO n°11 du 17 mars 2005.
- Document d'accompagnement et d'orientation pédagogique réalisé par la DESCO et édité par l'ONISEP
- Séquences pédagogiques - Recueil réalisé par l'ONISEP et diffusé dans les collèges à la rentrée
- [www.ac-amiens.fr](http://www.ac-amiens.fr) : des outils, des expériences dans des établissements de l'académie...
- [www.onisep-reso.fr](http://www.onisep-reso.fr), rubrique Accompagner : découverte du monde professionnel, des documents à télécharger, des témoignages de professionnels, un forum pour échanger avec des professeurs d'autres académies, une newsletter à télécharger (celle de novembre 2006 concerne l'académie d'Amiens).

## Schéma récapitulatif de l'organisation générale de l'option



# L'égalité des chances entre filles et garçons : le constat

## Quelques définitions

### LA DIMENSION DU GENRE

Le genre se réfère à la construction et à la répartition des rôles sociaux féminins et masculins, caractérisés par des inégalités. Contrairement au sexe biologique, cette construction sociale des rapports de genre évolue dans le temps et dans l'espace, elle fait l'objet d'une éducation, elle peut se traduire dans des normes juridiques.

Les rapports de genre varient d'une culture à l'autre, entre groupes sociaux au sein d'une même culture, ils se combinent à la classe sociale, à l'âge, etc. Des facteurs les transforment en permanence : éducation, politiques économiques, guerres...

Le genre désigne donc à la fois :

- un concept sociologique : le sexe social, les rapports sociaux entre femmes et hommes
- une grille d'analyse, un outil pratique pour agir efficacement

### LA PARITE

Instrument qui oblige les organisations à laisser une place aux femmes, par un système de quotas. C'est «l'action positive».

### LA MIXITE

Elle n'engendre pas forcément de l'égalité. L'école est mixte mais ne produit pas forcément de l'égalité à travers les choix d'orientation dans les filières.

## ● L'affaire de tous

C'est au début des années 80 que l'Éducation nationale a vraiment commencé à prendre conscience de la nécessité de travailler à promouvoir l'égalité entre les sexes et du rôle fondamental dévolu à l'école pour cette mission. On parlait alors d'orientation des filles et on encourageait celles-ci à choisir des métiers techniques (campagne de communication : C'est technique, c'est pour elle) ou à s'engager vers des carrières d'ingénieurs (Ingénieures au féminin). On entendait souvent dire : "les filles manquent d'ambition, elles se dévalorisent...". L'orientation des filles restait ... une affaire de filles et les intéressées étaient considérées comme étant à l'origine de leur situation.

**Aujourd'hui, les processus discriminatoires et inégalitaires en jeu sont mieux connus.** Ils sont extrêmement fins et échappent le plus souvent à la conscience des acteurs du système éducatif. Ils concernent les garçons et les filles. C'est pourquoi l'égalité des chances entre les sexes, l'élargissement des choix professionnels des élèves et la promotion d'une éducation non sexiste constituent un enjeu prioritaire pour l'Éducation nationale. Cet enjeu a été réaffirmé dans la nouvelle convention interministérielle mise en place pour la période 2006-2011. Elle donne au système éducatif les moyens de définir une politique globale d'égalité des chances entre les filles et les garçons. Cette convention se décline au niveau académique (voir fiche n°17).

## ● Inégalités persistantes

Quels que soient les indicateurs utilisés, les filières scolaires sont toujours sexuées. En France comme en Picardie, du CP à la terminale, les filles redoublent moins que les garçons, obtiennent de meilleurs résultats et passent plus fréquemment que les garçons en seconde générale et technologique. Majoritaires au lycée, elles sont minoritaires en terminale S. Leur taux de réussite au bac est supérieur à celui de leurs camarades masculins y compris au bac S. Mais elles sont sous-représentées dans les filières les plus sélectives de l'enseignement supérieur, comme, par exemple, dans les classes prépas menant aux écoles d'ingénieurs. Dans ces écoles, leur nombre augmente régulièrement mais très lentement et la parité est loin d'être atteinte : 25,6% des effectifs en 2005/2006 contre 14% en 80/81.

Globalement, les différences d'orientation entre filles et garçons se sont peu estompées avec le temps : aux garçons, les filières de production, la mécanique ; aux filles, les métiers du secteur tertiaire, les formations littéraires...

Enfin si l'égalité professionnelle est inscrite dans la loi, elle ne l'est pas dans les faits. Les femmes sont plus touchées par le chômage, les emplois précaires et subissent plutôt qu'elles ne choisissent le travail à temps partiel.

Ces inégalités ne sont pas seulement imputables au marché du travail, aux familles, aux représentations féminines développées dans

les médias... Elles se fabriquent aussi à l'école et dans ce cadre les enseignants ont un rôle important à jouer car l'école peut être un outil formidable de production d'égalité.

### ● Le rôle des enseignants

Les enseignants peuvent contribuer à développer l'égalité des chances entre filles et garçons au quotidien dans la classe, dans le programme d'éducation civique des collèges, dans le programme d'éducation civique, juridique et sociale du lycée et dans le cadre plus général des actions d'éducation à l'orientation en liaison avec d'autres enseignants, le conseiller d'orientation-psychologue, le documentaliste...

**Au quotidien**, des enregistrements vidéos dans les classes montrent que les enseignants sollicitent bien plus souvent la participation des garçons que celle des filles, leur font davantage confiance dans les matières scientifiques et techniques, leur adressent plus souvent la parole et s'intéressent davantage à ce qu'ils font. Les garçons sont incités à plus d'autonomie et ils sont davantage réprimandés et poussés à réussir. Même constat dans l'observation des classes de mathématiques : dans les directives que donnent les enseignants pour la résolution d'un problème, on fournit aux filles plutôt la marche à suivre, aux garçons l'explication des principes sous-jacents. Il ne s'agit pas ici de dénoncer les enseignants car ces attitudes sont largement inconscientes mais leurs effets sont importants et des remédiations sont possibles. (voir fiche n°17).

**Quant aux manuels scolaires**, leur sexisme est toujours à l'ordre du jour et fut épinglé dans un rapport remis au premier Ministre en 1997. Vigilance donc quant à leur choix. Les enseignants ont aussi un rôle à jouer au moment des conseils de classe pour encourager les filles qui n'osent pas, par exemple, s'engager dans la filière S : 21,1% des filles contre 33,8 des garçons expriment ce souhait, en 2005-2006 dans l'académie d'Amiens. Par ailleurs, des études montrent que les filles passent moins en 1ère S que les garçons à valeur scolaire identique. Enfin, quand on constate la faible part des filles dans les filières scientifiques et techniques, la question des compétences des filles est souvent posée et la justification biologique n'est pas loin.

**A la lumière des connaissances actuelles en neurosciences**, on serait tenté de croire que les vieux préjugés sur les différences biologiques entre les hommes et femmes ont été balayés. Ce n'est manifestement pas le cas : médias et ouvrages de vulgarisation prétendent que les femmes sont «naturellement» bavardes et incapables de lire une carte routière, tandis que les hommes sont «nés» bons en maths et compétitifs. Il est temps de replacer le débat autour de la différence des sexes sur un terrain scientifique rigoureux au delà des idées reçues. L'enjeu est de comprendre l'influence de l'environnement social et culturel dans la construction de nos identités d'hommes et de femmes.

### ● La diversification des choix

Les enseignants peuvent également s'impliquer dans des actions transdisciplinaires dans le cadre de l'éducation à l'orientation par exemple et se retrouver confrontés à la question de la diversification des choix d'orientation. Les difficultés rencontrées par les «pionnières» ont conduit certains acteurs au découragement et à la disqualification de l'objectif. Pourtant la diversification des choix d'orientation est une des dimensions de l'égalité de chances entre filles et garçons. Car il faut permettre aux filles d'exprimer leurs compétences et libérer les garçons et les filles des stéréotypes de sexe sur les métiers afin de leur donner la possibilité de faire réellement un choix.

Par ailleurs, la diversification de choix de formation et d'activité est porteuse d'égalité aux niveaux supérieurs, comme le montrent les enquêtes du Cereq.

Ne négligeons pas non plus l'argument économique. Certains secteurs souffrent d'une pénurie de main d'œuvre.

Les fédérations professionnelles du bâtiment et de l'industrie lancent d'ailleurs des campagnes d'information (les «elles» du bâtiment, Industri'elles) ciblant spécifiquement les jeunes filles pour promouvoir leurs métiers.

# L'égalité des chances entre filles et garçons : agir

## Quelques définitions

### LA DIMENSION DU GENRE

Il est fondamental, afin de lutter contre la discrimination directe, indirecte ou furtive, de reconnaître les différences existant entre hommes et femmes et de concevoir des systèmes et des structures qui en tiennent compte, en d'autres termes, il convient d'y intégrer la dimension du genre.

### LA PARITE

Instrument qui oblige les organisations à laisser une place aux femmes, par un système de quotas. C'est «l'action positive».

### LA MIXITE

Elle n'engendre pas forcément de l'égalité. L'école est mixte mais ne produit pas forcément de l'égalité à travers les choix d'orientation dans les filières.

### L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

C'est «l'approche par le genre», le «genre» étant considéré comme un ensemble de caractéristiques sociales, acquises culturellement et enracinées politiquement, sur lesquelles nous pouvons agir.

### LE MAINSTREAMING OU POLITIQUE INTÉGRÉE

C'est l'intégration de la dimension de genre dans les politiques, les programmes et les projets.

### STÉRÉOTYPE

Représentation (jugement, sentiment, opinion, image) simplifiée et déformée d'une réalité par une ou plusieurs caractéristiques d'une personne ou d'un groupe : par exemple «les Irlandais sont roux». Le stéréotype a un caractère réducteur, et cette réduction a pour effet d'éliminer les nuances, d'attribuer une image générale à toutes les personnes d'un même groupe.

Actuellement, les représentations n'encouragent pas les femmes à s'orienter vers les sciences et les technologies.

## ● Dans quel(s) cadre(s) inscrire l'action ?

La promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons s'inscrit dans l'ensemble du programme de l'**Union européenne**. Le Fonds social européen (FSE) contribue ainsi à favoriser les initiatives en matière de lutte contre les discriminations et les inégalités. L'Union européenne demande par ailleurs à l'ensemble des Etats-membres d'intégrer l'égalité des chances entre femmes et hommes dans leurs politiques et programmes publics. C'est la politique du «*mainstreaming*».

**En France**, la loi d'orientation, et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, rappelle par ailleurs que la promotion d'une éducation fondée sur le respect mutuel des deux sexes fait pleinement partie des missions du système éducatif.

«Les écoles, les collèges, les lycées (...) contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation. Ils assurent une formation à la connaissance et au respect des droits de la personne ainsi qu'à la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte».

**Une nouvelle convention interministérielle** pour l'égalité des chances entre les filles et les garçons dans le système éducatif est en place pour la période 2006-2011. Elle réaffirme la nécessité de développer une approche globale dans l'ensemble de la démarche

éducative, notamment dans le cadre de l'orientation et de l'éducation à la citoyenneté. Trois axes sont dégagés :

- Améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons pour une meilleure insertion dans l'emploi,
- Assurer auprès des jeunes une éducation à l'égalité entre les sexes,
- Intégrer l'égalité entre les sexes dans les pratiques professionnelle et pédagogiques des acteurs et actrices du système éducatif.

**Dans notre académie**, la nécessité de diversifier l'orientation des filles constitue une préoccupation dès la formation initiale. Les efforts concernent tous les acteurs du système éducatif du premier degré à l'enseignement supérieur pour articuler notre volonté de renforcer la mixité dans chaque formation. La prise en compte de la dimension égalité des chances dans les projets d'établissements doit aboutir à des réalisations concrètes inscrites dans la durée : en dehors des actions de sensibilisation qui peuvent être mises en place, un certain nombre de supports servent de points d'appui à cette politique éducative au quotidien : l'éducation civique ; la prévention des comportements et violences sexistes ; l'éducation à la sexualité ; les actions de sensibilisation des Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

## ● Quelques exemples d'outils pour agir

La promotion de l'égalité des chances entre les sexes ne s'improvise pas. Les outils pédagogiques existent et les actions se mettent en place. Voici quelques uns des outils disponibles, il en existe d'autres.

**« Filles et garçons : l'égalité en images »** série de transparents accompagnés d'un livret professeur.

Cet outil pédagogique, s'inscrit dans les programmes de français du collège, sur la lecture de l'image.

Il se situe au croisement de deux dimensions qui intéressent les jeunes : celle de l'image et celle de la relation filles et garçons. Il permet d'aborder la question de l'égalité tout en donnant largement la parole aux adolescents à travers différentes images : publicités, affiche de film, messages politique ou idéologique, humour.

**« A l'école au collège au lycée : de la mixité à l'égalité »** a été BO hors série N°10 du 2/11/00

Ce document a été conçu comme un outil au service de l'action pédagogique : il veut éclairer la réflexion et tracer des pistes qui puissent donner un sens à un travail sur l'égalité des sexes à partir de situations quotidiennes.

### « Vies croisées »

Cet outil présente une fiction qui raconte un moment de la vie d'une famille, bouleversée par l'absence brutale de la mère, qui a « craqué ». Pour son mari, Antoine, très absorbé par sa vie professionnelle et ses trois enfants, Noémie (en ter-

minale), Marc (en troisième) et Rémi (le cadet, à l'école primaire), tout va changer.

Chacun se demandera pourquoi elle en est arrivée là et va devoir apprendre à faire sans elle et à voir les choses autrement. En attendant son retour, chacun va se remettre en question.

### Exposition « Il était une fois... l'histoire des femmes » :

Elle s'adresse à des jeunes et leur propose de mettre en perspective la place des femmes dans la société du Moyen Age à nos jours, à travers dix grands thèmes parmi lesquels : la maison, le travail, les citoyennes et l'école.

Les grands thèmes abordés permettent d'envisager la participation de toutes les catégories de personnels : documentaliste, CPE, enseignants de diverses disciplines, en liaison avec le conseiller d'orientation-psychologue de l'établissement.

### Exposition « Métiers Mixité »

11 femmes et 3 hommes exerçant leur emploi dans un métier « non traditionnellement occupé par des personnes de leur sexe » ont accepté de prêter leur image et leur témoignage à la réalisation de cette galerie de portraits.

Elle constitue un bon point de départ pour aborder avec les élèves la notion de « rôles sociaux de sexe », pour les faire réfléchir aux stéréotypes et à leur poids sur l'orientation.

**« A la découverte des activités professionnelles »** est un document d'éducation à l'orientation, incluant systématiquement la dimension de genre et destiné à

être utilisé en classe, avec des élèves de collège.

Il permet de découvrir trois secteurs d'activité présents en Picardie : la santé, les industries agroalimentaires, les industries mécaniques.

## ● Découvrir, emprunter des ouvrages et des outils

Le service académique d'information et d'orientation (SAIO) met en œuvre la politique académique en matière d'égalité des chances entre les sexes.

Il organise des actions de sensibilisation et de formation à la mixité et à l'égalité, met à disposition des outils et anime le site « Mission parité » sur [www.ac-amiens.fr](http://www.ac-amiens.fr), portail Orientation et Insertion. Ce site a notamment pour vocation d'informer, de soutenir et de pérenniser les initiatives des équipes éducatives.

Il organise notamment un prêt d'outils : expositions, vidéos, cédéroms, jeu pédagogiques...

Tél : 03 22 82 39 20

La Délégation régionale de l'ONISEP Picardie, en collaboration avec le SAIO, dispose d'un fonds documentaire important sur l'égalité des chances entre les sexes. Elle organise également un prêt d'outil.

Tél : 03 22 92 73 81

La liste des outils est consultable sur le site Mission Parité.

# L'orientation en chiffres

## en Picardie en 2005-2006

Les statistiques sur l'orientation et l'affectation donnent des indications susceptibles d'aider les élèves à élaborer leurs vœux, à choisir des formations et des établissements avec le maximum de chances d'y accéder.

*“L'orientation en chiffres” est un document régional édité chaque année. Réalisé par le service académique d'information et d'orientation (SAIO) et la délégation régionale de l'Onisep, il comprend deux bulletins : l'un consacré au collège, l'autre à l'après BEP et à l'après bac. On y trouve des données sur l'orientation dans l'académie d'Amiens aux différents paliers (vœux des familles, décisions d'orientation, appel, ...) ainsi que sur les conditions de l'affectation dans les filières recrutant sur dossier : CAP, BEP, bac professionnel, 1ère d'adaptation, BTS, DUT, classes préparatoires aux grandes écoles, ...*

*Un troisième bulletin, "l'orientation en marche" complète les deux précédents par des analyses comparatives.*

### ● L'orientation

**Le redoublement au collège** en Picardie, comparé à celui du niveau national, diffère selon les niveaux : sensiblement équivalent en 6e : 7,2% (6,9% en France), en 4e : 5% (5,3%) et plus faible en 3e : 4,4% (5,4%).

**La procédure d'appel** est moins souvent utilisée en Picardie : aucune en 6e (contre 0,6% pour l'ensemble de la France), 0,1% en 4e (contre 0,6%) et 0,1 en 3e contre (1,4%). Taux de satisfaction de 66,7% en 4e et de 33,3% en 3e.

**En fin de 3ème, les décisions d'orientation** vers la seconde générale et technologique (56,3%) sont presque identiques à l'année 2004-2005 (56%). L'orientation vers la voie professionnelle augmente légèrement : 40% contre 37,9% en 2004-2005.

Ces chiffres varient selon le département. L'Oise se distingue par un passage en seconde générale et technologique plus élevé (56,8% contre 55,7% dans l'Aisne et 55,9% dans la Somme). En 2006, le taux de redoublement est plus élevé dans l'Oise et la Somme : respectivement 4,3% et 3,7% (contre 3% dans l'Aisne). L'orientation vers la voie professionnelle est plus faible dans l'Oise (38,9% contre 40,4% dans la Somme et 41,3% dans l'Aisne).

### ● L'après Bac

L'origine scolaire des étudiants permet de connaître les tendances du recrutement des formations supérieures dans l'académie.

Parmi les BTS, les spécialités de la production industrielle recrutent une plus grande proportion de bacheliers technologiques (53,7%) et professionnels (25,1%) que de l'enseignement général (9%). En BTS des services, 47,1% des étudiants ont un bac technologique à la rentrée 2006 (contre 50,9% en 2005), 18,4% un bac général (contre 16,9% en 2005) et 15,9% un bac professionnel (contre 16,7% en 2005).

Dans les IUT, parmi les primo-

entrants, les bacheliers généraux sont majoritaires (63,7%). Les DUT qui accueillent le plus de bacheliers technologiques sont : Organisation et génie de la production (Soissons 76,9%), Techniques de commercialisation (Creil 65,1%), Beauvais 64% et Laon 60,7%), Génie électrique et informatique industrielle (57,1%), Gestion des entreprises et administration (Beauvais 43,6%) et Carrières juridiques (Laon 41,8%). A l'inverse, les DUT qui en accueillent le moins sont : Informatique (Amiens 9,1%) et Génie biologique (Amiens 10,7%).

En première année de Licence, à l'université de Picardie Jules Verne, les bacheliers généraux sont largement majoritaires (84,73%) et parmi eux, la série S représente un peu plus de la moitié des étudiants (1360 S contre 675 ES et 597 L).

Pour 2006, il y a une augmentation des effectifs des entrants en 1ère année de CPGE : CPGE scientifique (+10), CPGE économique et commerciale (+12), et CPGE littéraire (+16). En comparant les effectifs depuis la rentrée 2004, on constate une augmentation progressive de ces effectifs en CPGE Littéraire (+ 38 par rapport à 2004) et CPGE Economique et commerciale (+26). Cette augmentation est également visible sur les effectifs des entrants en 2ème année.

En DPECF (remplacé, avec le DECF, par le Diplôme de comptabilité et de gestion - DCG), une augmentation du nombre de candidats est constatée en 1ère année (+17). Cependant, le nombre de présents en octobre diminue.

### ● L'affectation

Pour chaque spécialité de formation et chaque établissement, les tableaux indiquent le nombre de places (capacité d'accueil), le nombre de candidats, le nombre d'admis et de présents à la rentrée. Le taux de sélectivité (nombre de candidats 1ers vœux par place disponible) donne une idée des chances d'accéder plus ou moins facilement à une formation. D'une spécialité à l'autre, la répartition des demandes est déséquilibrée,

avec une nette préférence des jeunes pour certains domaines d'activité. Parmi les CAP et BEP, l'esthétique-cosmétique, la coiffure, la pâtisserie, l'alimentation ou la maintenance de véhicules particuliers... attirent beaucoup de candidats, de même que le transport et le social.

Au niveau du BTS, s'expriment des intérêts prononcés pour les métiers de l'audiovisuel, les bio-analyses, la communication visuelle et la maintenance et après-vente automobile, l'intérêt pour le social étant toujours aussi vif. Le BTS Economie sociale et familiale comptait pour la rentrée 2006, 380 premiers vœux pour 35 places, soit 10,9 candidats pour 1 place !

C'est parmi les BTS qu'on enregistre les sélectivités les plus fortes.

Quand un diplôme comprend plusieurs options, il arrive que l'une d'elles attire plus que les autres. C'est le cas, par exemple, de l'option «métiers du son» du BTS Audiovisuel qui bat tous les records avec 15,9 candidats pour une place ! L'option «montage et post-production» recueille 10,2 candidats pour une place.

A l'opposé, des formations moins prisées par les jeunes comptent moins de candidats que de places disponibles. On retrouve parmi ces formations délaissées certains diplômés du bâtiment (constructeur d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse) de la métallurgie (construction d'ensembles chaudronnés), métiers de l'hygiène, de la propreté et de l'environnement. Des formations comme le CAP Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles, le BEP Métiers de la communication et des industries graphiques, le Bac pro Maintenance des matériels option travaux publics et manutention et le BTS Assistant secrétaire trilingue ou Systèmes électroniques sont également moins demandés que les autres.

### ● Les formations les plus difficiles d'accès

(d'après les chiffres du Rectorat, rentrée 2006 dans les lycées publics de l'académie d'Amiens : moyenne des trois départements)

#### Les CAP

Pâtisseries glacées chocolatier confiseur ; Coiffure ; Maintenance des véhicules automobiles option véhicu-

les particuliers ou option motocycles ; Cuisine ; Esthétique cosmétique ; soins esthétiques, conseils, vente ; Peinture en carrosserie.

#### Les BEP

Alimentation ; Conduite et services dans le transport routier ; Maintenance des véhicules et des matériels option voitures particulières et option motocycles ; Carrières sanitaires et sociales. La demande varie selon les départements. Par exemple, le BEP Carrières sanitaires et sociales est plus demandé dans l'Oise alors que la demande pour le BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie est plus importante dans la Somme.

#### Les bacs professionnels

Artisanat et métiers d'art option vêtement et accessoires de mode ; Commerce ; Electrotechnique, énergie, équipements communicants ; Hygiène et environnement ; Maintenance des équipements industriels ; Production mécanique option décolletage ; Technicien menuisier-agenceur.

La sélectivité pour ces bacs se situe autour de 2 candidats pour une place. Ce niveau correspond à une poursuite d'études après une première qualification, et les spécialités les plus demandées ne sont plus tout à fait les mêmes que pour les CAP ou BEP.

#### La 1ère d'adaptation

Par rapport à 2005, la demande baisse encore cette année dans le domaine de la production comme dans celui des services. La sélectivité est équivalente dans la production (1,19) et dans les services (1,17). Quelques sections sont plus sélectives : BT Vêtement (création et mesure), Biochimie et génie biologique et Génie mécanique option systèmes motorisés (sur de petits effectifs), Sciences médico-sociales.

#### Les BTS

Animation et gestion touristique locale ; Après vente automobile ; banque ; Bio-analyses et contrôle ; Communication visuelle ; Economie sociale et familiale ; Métiers de l'audiovisuel et plus particulièrement les options métiers du son, montage et post production et métiers de l'image ; Métiers de l'eau et Professions immobilières.

## Pour d'autres statistiques

- **La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance** (DEPP) du ministère de l'Education nationale, publie divers documents : "Note d'information", "Note Evaluation", "Repères et références statistiques", "L'état de l'école" (n°15 d'octobre 2005), "Géographie de l'Ecole" (n°9 de mai 2005), "L'éducation nationale en chiffres.

DEPP - diffusion/vente :

61-65 rue Dutot, 75732 Paris cedex 15

Tél. 01 55 55 72 04

Fax 01 55 55 72 29

<http://www.education.gouv.fr>,

- Au niveau régional, **la Division évaluation prospective et logistique** (DEPL) centralise au Rectorat de nombreux chiffres : pour l'académie d'Amiens (effectifs, résultats aux examens, ...).

- Au niveau départemental, **les inspections académiques** suivent notamment l'affectation en 1ère année de CAP et en seconde professionnelle (voir le Tableau de bord pour l'orientation des élèves).

# après la 3<sup>ème</sup>

## Que disent les textes officiels ?

Les voies d'orientation, après la classe de 3<sup>e</sup>, sont les suivantes :

- la classe de seconde générale et technologique ou les classes de seconde à régime spécifique qui préparent dès la seconde à certaines séries de bacs technologiques ou de brevet de technicien
- la classe de seconde professionnelle qui correspond à la première année de préparation au brevet d'études professionnelles -BEP-
- la 1<sup>re</sup> année de préparation au certificat d'aptitude professionnelle -CAP-

Tous les diplômes professionnels, quel que soit le niveau de formation, peuvent être préparés par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage.

Décret 92-57 du 17 janvier 1992 : organisation des formations dans les lycées  
 Arrêté du 17/01/1992 : voies d'orientation  
 BO n°4 du 23 janvier 1992  
 Arrêté du 25.02.2000 - BO n°2 spécial du 9 mars 2000-: organisation et horaires des sections de BEP sous statut scolaire  
 Arrêté du 19 juin 2000 - BO n°29 du 27 juillet 2000 : organisation et horaires des enseignements de la classe de 2<sup>nd</sup>e générale et technologique, de 1<sup>re</sup> et terminale

## La rentrée 2007

### Le bac techno ST2S -sciences et technologies de la santé et du social-

Arrêté du 01/09/2006 - JO du 28/09/2006  
 Remplace le bac SMS -sciences médico sociales- Organisation et horaires des enseignements des classes de 1<sup>re</sup> et terminale de la série ST2S.

Programme des classes de terminale : BO n°35 du 05/10/2006.

### Rappel rentrée 2006

Le bac techno STG -sciences et technologies de la gestion- a remplacé le bac STT -sciences et technologies tertiaires-

Le bac techno agricole STAV -sciences et technologies de l'agronomie et du vivant- a remplacé les bacs STAE -sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement- et STPA -sciences et technologies du produit agroalimentaire-

## ● Les enjeux du choix de fin de 3<sup>e</sup>

Le choix d'une seconde de détermination mène à un baccalauréat général ou technologique. Ce diplôme débouche sur des études supérieures : 2 ans au minimum après un bac techno, souvent plus longtemps après un bac général.

La 2<sup>nd</sup>e professionnelle mène à la préparation d'un BEP, diplôme professionnel qui permet, soit de s'insérer dans la vie professionnelle, soit de poursuivre sa formation pour passer un Bac professionnel (2 ans ou 3 ans) ou un Bac technologique (2 ans en passant par une 1<sup>ère</sup> d'adaptation). Le BEP est de plus en plus un tremplin pour aller vers le Bac, en particulier dans les séries tertiaires pour lesquelles l'insertion professionnelle requiert un niveau de formation IV (bac) ou III (bac +2).

Préparer un CAP en 2 ans aboutit essentiellement à l'insertion dans la vie professionnelle.

## ● La voie générale et technologique

### LA CLASSE DE SECONDE : CONTINUITÉ ET AMÉNAGEMENT

La 2<sup>nd</sup>e générale et technologique est une classe de détermination : elle doit préparer les élèves aux choix des séries et spécialités de bac. Seules quelques séries de bac se préparent à partir d'une 2<sup>nd</sup>e spécifique : hôtellerie, musique...

### **Tous les élèves suivent obligatoirement :**

- Des enseignements communs (déjà étudiés au collège). On peut remplacer la SVT par une matière technologique
- Des enseignements de détermination, 2 matières au choix qui ne sont pas forcément obligatoires pour une série de 1<sup>ère</sup>. Un "rattrapage" est possible en 1<sup>re</sup> dans certaines séries.
- Des modules (3h par semaine) dans quatre matières.
- La possibilité de choisir une option facultative, la LV2 peut être pour-

suivie en option facultative par les élèves qui choisissent un couple de matières technologiques en enseignement de détermination.

- Des heures de vie de classe (10h par an) pour favoriser un dialogue entre les lycéens et les enseignants ainsi qu'avec les autres personnes de la communauté éducative.

- Les volontaires peuvent pratiquer un atelier artistique (72 h par an) ; en lycée agricole cet atelier est remplacé par un enseignement de pratiques sociales et culturelles.

### **Le dispositif d'accompagnement**

Outre les **modules** en groupes, en français, maths, histoire-géographie, LV1, une **aide individualisée** s'adresse à des élèves dont les difficultés passagères ou les lacunes ont été décelées. Ces groupes d'un maximum de 8 élèves sont redéfinis par trimestre. L'aide porte sur le français et les mathématiques.

Les élèves bénéficient également d'heures de vie de classe et d'une mise à niveau informatique (les titulaires du brevet informatique et internet -B2I- en sont dispensés).

### LES SÉRIES DE PREMIÈRE ET DE TERMINALE

Les séries de bacs sont choisies en fin de seconde : 3 séries générales et 6 séries technologiques.

### **LES SÉRIES GÉNÉRALES :**

*En classe de première, les élèves des séries L et ES choisissent un enseignement obligatoire; en terminale, un enseignement de spécialité dans les trois séries L, ES et S donne un profil au baccalauréat.*

### **ES - Économique et sociale**

3 profils : sciences économiques et sociales ; mathématiques ; langues.

### **L - Littéraire**

profils : langues vivantes ; lettres classiques ; arts ; mathématiques

### **S - Scientifique**

5 profils : mathématiques ; physique/chimie ; sciences de la vie et de la terre ; sciences de l'ingénieur ; agronomie en lycée agricole.

**LES SÉRIES TECHNOLOGIQUES :****STI - sciences et technologies industrielles**

7 spécialités industrielles :

- génie **mécanique** qui comprend 6 options : productique-mécanique, systèmes motorisés, structures métalliques, bois et matériaux associés, matériaux souples, microtechniques,
  - génie **électronique**,
  - génie **électrotechnique**,
  - génie **civil**,
  - génie **énergétique**,
  - génie **des matériaux**,
  - génie **optique**,
- et la spécialité **arts appliqués**.

**STG - sciences et technologies de la gestion (ex STT)**

2 spécialités en 1ère :

"communication" ; "gestion"

4 spécialités en terminale :

"communication et gestion des ressources humaines" ; "mercatique" (marketing) ; "comptabilité et finance des entreprises" et "gestion des systèmes d'information".

**STL - sciences et technologies de laboratoire**

3 spécialités : physique de laboratoire et de procédés industriels qui comporte 2 options : • contrôle et régulation • optique et physico-chimie ; chimie de laboratoire et de procédés industriels ; biochimie-génie biologique.

**ST2S - sciences et technologies de la santé et du social****STAV - sciences et technologies de l'agronomie et du vivant**

Enseignements spécifiques proposés (en lycée agricole) : • production agricole • aménagement et valorisation des espaces • transformation des produits alimentaires • services en milieu rural.

Les élèves peuvent choisir deux options facultatives au plus en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> générales et technologiques. Au bac, deux options facultatives seulement, peuvent être présentées.

Les classes de seconde à régime spécifique sont rares, elles mènent à un bac technologique spécialisé, ex. le bac hôtellerie, ou à un brevet de technicien.

**● La voie professionnelle**

C'est la voie d'accès à une qualification professionnelle dans un secteur d'activité :

**Industrie :** bâtiment-travaux publics, bois-ameublement, électrotechnique, électronique, habillement-textile, chimie-physique, matériaux (métaux, bois, papier, carton, plastique), mécanique-productique, microtechniques, automobile, industries graphiques.

**Services :** administration, comptabilité, commerce, alimentation, hôtellerie-restauration, santé-social, hygiène et sécurité, transport-logistique.

**Agriculture :** agriculture, agroalimentaire, aquaculture.

**Arts appliqués :** arts du bois, tapisserie, communication graphique.

**DEUX VOIES PROFESSIONNELLES :****2de professionnelle et terminale BEP :**

à choisir par les élèves qui souhaitent poursuivre leur formation jusqu'à un bac technologique ou professionnel tout en acquérant une qualification. Ceux qui veulent entrer plus rapidement dans la vie professionnelle peuvent suivre une formation complémentaire en 1 an : mention complémentaire (MC), CAP, autre BEP, FCIL (voir fiche "Après le CAP ou le BEP").

La préparation du BEP dure 2 ans ; elle comprend un enseignement technologique et professionnel spécifique à chaque BEP et un enseignement général commun aux BEP du même secteur, industriel, tertiaire ou agricole.

**1re et 2e année de préparation au certificat d'aptitude professionnelle-CAP :**

cette voie est plus spécialisée que le BEP et mène à l'insertion professionnelle. Les CAP dits d'insertion sont proposés en priorité aux élèves de 3e d'insertion et de 3e SEGPA. Quelques CAP (par exemple coiffure) qui requièrent un niveau plus élevé en enseignement général, concernent les élèves de 3e générale et technologique.

BEP, CAP, diplômes professionnels peuvent être préparés dans un lycée professionnel -LP- ou un centre de formation d'apprentis -CFA-.

La préparation du Bac Pro en 3 ans dans des spécialités industrielles est possible à titre expérimental.

Toutes les formations sont présentées par niveau dans les guides ONISEP : "Après la 3e", "Après la 2de", "Après le CAP ou le BEP", et dans le Grand Angle "L'Apprentissage en Picardie".

Ces documents sont disponibles au CDI des établissements scolaires et dans les CIO.

Consulter les fiches "Les enseignements de détermination de 2de", disponibles en téléchargement sur [www.onisep-reso.fr](http://www.onisep-reso.fr) (rubrique "en région", cliquer sur "publications régionales" puis sur "publications pour les élèves et leurs parents").

**L'affectation en 2de générale et technologique**

Tous les élèves admis à passer en seconde de détermination, ont une place dans le lycée de leur secteur. La question de l'admission se pose pour les sections spécifiques "rares" ou contingentées : hôtellerie, sections européennes, ABIBAC, sections sportives, option(s) langue rare, EPS (5 heures), options artistiques, sciences médico-sociales, physique et chimie de laboratoire, biologie de laboratoire et paramédicale, écologie-agronomie, territoire-citoyenneté -EATC-.

L'affectation est soumise à certaines conditions de niveau, de capacités, ou de présentation de travaux personnels.

Il peut y avoir des distorsions entre les demandes des élèves et les capacités d'accueil des lycées.

**L'affectation en seconde professionnelle.**

Pour certaines sections, le nombre de demandes est plus élevé que le nombre de places, l'admission n'est pas automatique. Elle se fait sur des critères propres à la section.

La motivation du candidat ne garantit pas son admission. Il est important de prévoir plusieurs solutions.

Pour en savoir plus sur l'affectation, consulter le Grand Angle spécial "L'orientation en chiffres", ONISEP-SAIO Amiens édité chaque année.

# L'enseignement professionnel

*“Lycées nobles et lycées ignobles” titrait le Monde de l'éducation il y a quelques années. Aujourd'hui encore le lycée professionnel est parfois considéré comme un lieu de relégation pour les élèves dont ne voudrait pas le lycée d'enseignement général et technologique. La prégnance de la tradition “humaniste classique”, la polarisation en France sur les savoirs académiques expliquent en partie la désaffection pour l'enseignement professionnel. Mais elle trouve aussi son origine dans la “rupture de rêve d'ascension sociale” (Bernard Charlot) que représente pour certains jeunes et leurs familles l'entrée au lycée professionnel.*

*Un problème qui dépasse largement le seul cadre de l'Education nationale.*

*La voie professionnelle offre pourtant de nombreux parcours de réussite aux élèves. L'enseignement dispensé est reconnu et sollicité par les entreprises. Pour développer la qualité de ses formations, l'enseignement professionnel se modernise.*

*La voie professionnelle est un véritable creuset d'innovations pédagogiques et s'efforce de garantir aux élèves une professionnalisation durable.*

## ● Des innovations pédagogiques

### Le module DP6

Voir fiche n°10

### Le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP)

Depuis la rentrée 2000, les PPCP associent matières générales et enseignements technologiques pour la réalisation d'un projet professionnel (BO n°25 du 29 juin 2000, BO n°16 du 18 avril 2002).

### L'éducation civique, juridique et sociale (ECJS)

L'objectif est de promouvoir chez les élèves des comportements citoyens, les valeurs et les principes de la vie démocratique ; approfondir leur réflexion sur des questions complexes, notamment culturelles et environnementales. (BO n°23 du 7 juin 2001, BO n°16 du 18 avril 2002).

### Les modules et l'aide individualisée

Les modules concernent l'ensemble des élèves qui reçoivent un enseignement en français et en maths en petits groupes. L'aide individualisée est destinée aux élèves présentant des difficultés particulières. (BO n°23 du 7 juin 2001, BO n°16 du 18 avril 2002).

### L'heure de vie de classe

Depuis la rentrée 2001, l'heure de vie de classe est mise en place dans tous les lycées professionnels. (BO n° 23 du 7 juin 2001, BO n°16 du 18 avril 2002).

## ● La professionnalisation

### La professionnalisation durable

Les formations professionnelles combinent enseignement général, technologique et professionnel, ce qui contribue souvent à remotiver les élèves et à donner du sens à la scolarité. Cette combinaison doit permettre aux élèves de s'insérer à l'issue de leur formation, de s'adapter aux mutations du travail et d'avoir accès ultérieurement à la formation continue. C'est cet objectif de “professionnalisation durable” qui exige une solide formation initiale.

### Les entreprises

L'enseignement professionnel offre aux élèves le contact direct avec l'entreprise grâce aux périodes de formation en entreprise (les “stages”) qui constituent un complément de la formation dispensée au lycée. Ce sont des moments pédagogiques à part entière dans leur préparation, leur déroulement et leur exploitation.

### La rénovation des diplômes

Le Ministère de l'Education nationale crée, supprime et rénove régulièrement ses diplômes, du CAP au BTS, en s'appuyant sur les travaux des commissions professionnelles consultatives, qui comprennent notamment des représentants des employeurs et des salariés.

### La fluidité des parcours

Aujourd'hui plus de 40% des élèves poursuivent leurs études au delà du BEP.

Le Ministère souhaite amplifier, au delà du BEP, les offres de poursuite d'études en bac pro et en bac techno, et favoriser le développe-

ment des sections d'apprentissage en LP.

Depuis la rentrée 2006, les élèves ou apprentis ayant obtenu une mention bien ou très bien au bac pro, sont admis de droit dans une section de technicien supérieur d'un même champ professionnel.

## ● Deux dispositifs expérimentaux dans l'académie d'Amiens

### Le dispositif de prévention des abandons

L'enseignement professionnel voit ses effectifs décroître et la seule baisse démographique n'explique pas tout. Un certain nombre d'élèves "s'évapore" et quitte le lycée en cours d'année. Pour faire face à ce phénomène, l'académie d'Amiens a mis en place depuis plusieurs années un dispositif expérimental de veille "anti-décrochage" dans plusieurs établissements.

Aujourd'hui, les sorties sont limitées et les "décrocheurs" trouvent des solutions.

Le dispositif permet en effet de repérer les élèves à "risques" et de les prendre en charge.

Le dispositif est un prolongement du groupe d'aide à l'insertion (GAIN). Il implique toute la communauté éducative, ce qui inclut les parents et le conseiller d'orientation-psychologue (voir fiche "La mission générale d'insertion -MGI-").

### Le parrainage

Une enquête de l'Inspection générale de l'Education nationale a mis en évidence les discriminations notamment raciales, qui touchent les élèves engagés dans les filières professionnelles. Elle révèle que nombre d'entre eux rencontrent d'insupportables difficultés pour trouver une entreprise d'accueil dans le cadre de leur période de formation en entreprise.

Entre 2000 et 2002, le ministère avait expérimenté notamment dans l'académie d'Amiens, des actions de parrainage destinées à favoriser la transition école-entreprise.

A la rentrée 2007, une vingtaine de LP doivent à nouveau mettre en œuvre un réseau de parrainage pour une centaine d'élèves. Les "filleuls" sont volontaires. Ils présentent des difficultés sociales et familiales, ont une histoire scolaire souvent chaotique, sont issus ou non de l'immigration. Actifs, rarement retraités, les parrains sont tous bénévoles. Ils partagent avec le jeune leur expérience et leur réseau relationnel, l'aident à mobiliser ses ressources personnelles et l'accompagnent dans ses recherches de stage ou d'emploi.

Au sein de chaque LP, la personne responsable reste le chef d'établissement. La Mission générale d'insertion et le Centre d'information et d'orientation sont impliqués dans les actions.

**Pour tous renseignements,  
prendre contact avec le Rectorat,  
03 22 82 39 00.**

## LYCÉES DES MÉTIERS

*Ces lycées répondent à un ensemble de critères qualités définis dans un cahier des charges, par exemple :*

- une identité construite autour d'un ensemble cohérent de métiers
- l'accueil de publics variés (statut scolaire, apprentis, formation continue)
- une gamme étendue de diplômes et titres nationaux allant du CAP aux diplômes de l'enseignement supérieur
- des services de validation des acquis de l'expérience.

*En Picardie, 15 établissements publics et privés ont le label "lycée des métiers".*

*Plus d'info sur [www.ac-amiens.fr](http://www.ac-amiens.fr) rubrique établissements.*

## CFA ACADÉMIQUE

*Le 1er Centre de Formation d'Apprentis public de l'académie d'Amiens (CF3A) fonctionne depuis la rentrée 2005. Il est géré par le lycée Boucher de Perthes à Abbeville. Le CFA académique est créé pour une durée de 5 ans et environ 10 établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) accueillent des apprentis. Voir BO n°12 du 23/03/2006 (encart : mise en œuvre de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école).*

*Voir aussi [www.onisep.fr/amiens](http://www.onisep.fr/amiens) rubrique formations et validations.*

## pour en savoir plus

- "Enseignement professionnel, 78 actions pour la voie des métiers", Ministère délégué à l'enseignement professionnel, janvier 2002.
- "Les lycées professionnels", Cahiers pédagogiques, avril 2002.
- "Guide du parrainage des élèves dans leurs relations avec le milieu professionnel", disponible au CNDP.
- "Le point sur... à quoi servent les diplômes professionnels de l'Education nationale", CPC Info n°41, second semestre 2005.
- BO n°13 du 31/03/06 "Préparation de la rentrée 2006" chapitre VI "mieux s'insérer grâce à la voie professionnelle".

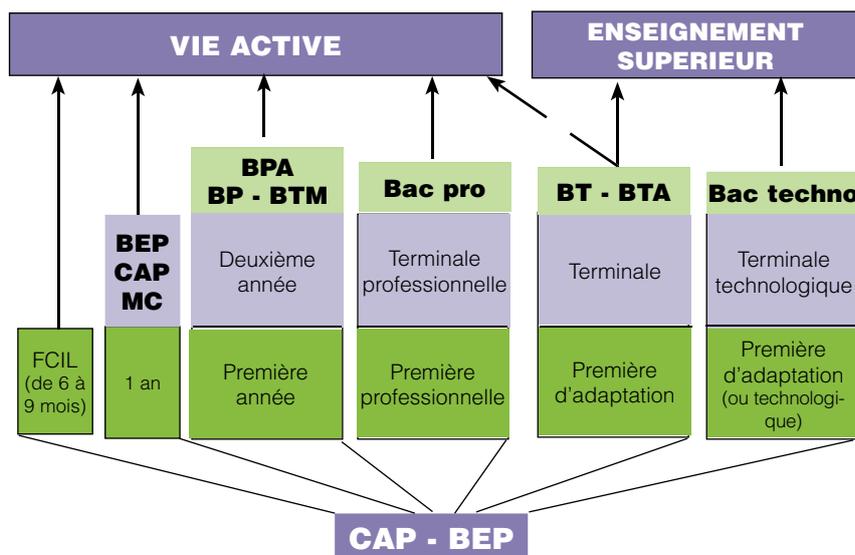
# après un BEP et un CAP

**A**vec plus de 230 CAP, 60 BEP, 90 Bac Pro, 7 Bac Techno... -diplômes agricoles compris- l'enseignement technologique et professionnel est très varié. Création, rénovation constante des diplômes et passerelles de plus en plus nombreuses entre les uns et les autres, témoignent de sa capacité à s'adapter aux évolutions technologiques et économiques. Tous ces diplômes donnent une qualification précise, mais tous n'ont pas la même finalité immédiate.

- Le CAP (certificat d'aptitude professionnelle) vise l'insertion professionnelle et correspond à un métier déterminé en tant qu'ouvrier ou employé qualifié. Dans certains domaines, le CAP reste un bon passeport pour l'emploi, dans d'autres une formation complémentaire est nécessaire pour donner un "plus" au diplôme. Il est également possible selon le CAP et pour les élèves d'un bon niveau de préparer un Bac Professionnel.

- Le BEP (brevet d'études professionnelles) donne une formation polyvalente dans une famille professionnelle qui regroupe généralement plusieurs métiers. Ce diplôme est devenu un tremplin pour la poursuite d'études, des plus courtes (mention complémentaire, formation complémentaire...), aux plus longues (bac professionnel, bac technologique...).

## ● Les choix possibles après un CAP ou un BEP



Le choix des études va dépendre du projet professionnel du jeune, de son niveau, du nombre d'années d'études souhaité et de la spécialité du CAP ou du BEP.

**Le CAP ou BEP en 1 an** élargit les compétences du diplômé à une spécialité voisine, *exemple* : CAP ébéniste après un CAP menuisier : fabricant de menuiserie, mobilier et agencement.

## ● Les formations en 1 an

### La mention complémentaire

(MC) est un diplôme national qui permet aux jeunes de se spécialiser dans un domaine professionnel précis.

### La formation complémentaire d'initiative locale

(FCIL) permet une meilleure adaptation à l'emploi. Elle est mise en place en fonction des besoins en qualification identifiés par les entreprises locales. Son utilité est revue chaque année. La FCIL se prépare en alternance (cours au lycée, stages en entreprise). Elle ne débouche pas sur un diplôme mais est sanctionnée par une attestation de formation.

## ● Les formations en 2 ans

### Le brevet professionnel

(BP) atteste d'un niveau de qualification supérieur. Ce diplôme permet d'approfondir les techniques professionnelles et les connaissances en gestion. Il est exigé dans certaines professions réglementées (préparateur en pharmacie par exemple) et se prépare par la voie de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue. Ne pas confondre le BP et le BPA, brevet professionnel agricole. Le premier est de niveau IV. Le second de niveau V, correspond à une qualification professionnelle en tant qu'ouvrier qualifié dans le domaine agricole et para-agricole.

### Le brevet technique des métiers (BTM)

(BTM) vise la haute qualification professionnelle. Il permet à son titulaire d'accéder à des emplois de second d'entreprise (chef de fabrication, chef d'atelier...). Ce diplôme se prépare par la voie de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue.

### Le brevet de technicien (BT)

et le brevet de technicien agricole (BTA) donnent une qualification pointue dans un secteur professionnel précis. La poursuite d'études est possible en BTS, BTSA ou DUT de la même spécialité. Dans certains domaines, le BT et le BTA ne sont plus suffisants pour ouvrir des perspectives de carrières intéressantes. Aussi sont-ils transformés progressivement en bac professionnel ou en bac technologique.

### Le bac professionnel (bac pro)

est destiné à préparer à l'entrée immédiate dans la vie active. Il forme des ouvriers, agents techniques et employés hautement qualifiés qui exerceront dans l'industrie ou les services. Des bacs pro existent aussi dans le domaine agricole.

La première année du bac pro (1ère professionnelle) est accessible aux candidats titulaires d'un BEP, BEPA, CAP ou CAPA, relevant d'un ou des secteurs professionnels en rapport avec la finalité du diplôme postulé. On peut considérer le bac pro comme la suite logique du BEP.

L'originalité de ce bac est la période de formation obligatoire en entreprise (16 semaines en moyenne) qui rend le bachelier professionnel rapidement opérationnel sur un poste de travail. Le bac pro peut aussi se préparer par la voie de l'apprentissage.

### Niveaux

- Niveau V : CAP, BEP, BPA
- Niveau IV : Bac Pro, Bac Techno, BT, BP
- Niveau III : BTS, DUT

## ● Les formations en 4 ans

### Le bac technologique (bac techno)

sanctionne une formation alliant culture générale et enseignement technologique conduisant au niveau technicien. Le bac techno n'est pas suffisant pour entrer dans la vie active. Les 3/4 des titulaires poursuivent des études essentiellement vers un BTS ou un DUT bien adaptés à leur formation technologique de base.

Pour rattraper la voie technologique et préparer le bac, le titulaire du BEP passe par une 1ère d'adaptation. Cette classe "passerelle" propose un renforcement dans les matières générales et les disciplines technologiques dominantes.

La série du bac technologique se choisit en fonction du domaine professionnel du CAP ou du BEP. *Exemple : bac techno STI génie électrotechnique après le BEP métiers de l'électrotechnique (à la rentrée ce BEP est remplacé par le BEP systèmes électroniques industriels et domestiques).*

### Pour en savoir plus, les documents de l'ONISEP :

- Le guide régional "Après le BEP ou le CAP"
- Fiches diplômes régionales
- "Bacs technologiques : passeport pour des métiers de pointe" collection Atouts - co-édition Nathan parascolaire
- "Bac pro, bac techno", collection Diplômes

## Bac Techno ou Bac Pro Comment choisir ?

● **Si le jeune souhaite poursuivre des études supérieures (essentiellement BTS, DUT) le Bac Techno est conseillé. S'il envisage dans le cas contraire une insertion professionnelle rapide le Bac Pro est plus adapté.**

● **Le contenu des enseignements de chaque Bac est différent : le niveau d'enseignement général est plus élevé en Bac Techno qu'en Bac Pro...**

● **Importance du dossier scolaire : notes et appréciations des profs dans chaque discipline...**

● **Chaque BEP n'a pas forcément un Bac Pro qui correspond à sa spécialité.**

● **Emploi : dans certains domaines, le Bac Pro offre une bonne insertion professionnelle, dans d'autres, il faut viser le BTS.**

**A noter :** A condition qu'ils aient fait acte de candidature dans les formes et délais prévus, les élèves et les apprentis qui obtiennent une mention "très bien" ou "bien" au bac professionnel sont admis de droit dans une section de technicien supérieur du même champ professionnel.

*Décret n°2005-1037 du 25 août 2005.*

# Après le Bac

## *Les formations*

*supérieures se caracté-  
risent par leur diversité.*

*Modalités d'admission,  
finalité, type d'établisse-  
ment ou de diplôme ...*

*Si les bacheliers généraux  
s'inscrivent en majorité à  
l'université et les bache-  
liers technologiques en  
section de technicien  
supérieur (STS), un grand  
nombre d'autres filières  
sont possibles.*

*Voici quelques pistes pour  
s'y retrouver...*

### ● La durée

On distingue les formations courtes en 2 ans, 3 ans, des formations longues en 5 années et plus. Avec l'harmonisation européenne des études, l'Université de Picardie Jules Verne a adopté le nouveau schéma d'études : licence (bac+3), master (bac+5), doctorat (bac+8).

### ● La finalité

Certaines formations préparent directement à un métier précis : médecin, éducateur spécialisé, ... ou à une fonction donnée de niveau technicien ou cadre. D'autres visent un niveau de culture générale qui devra ensuite être complété par une formation professionnelle comme les Licences ou les classes préparatoires aux grandes écoles. A noter que l'université propose des formations professionnalisées telles que les licences professionnelles, les masters à finalité professionnelle (bac+5).

### ● La filière

Les formations technologiques (BTS ou DUT), sont classées par secteurs : le secteur industriel (mécanique, électrotechnique, automatisés, bâtiment...); le secteur tertiaire (commerce, comptabilité, secrétariat, hôtellerie, tourisme...); le secteur agricole (technologies végétales, industries agro-alimentaires...). Certaines sont plus difficiles à classer comme le BTS Technico-commercial qui recrute des candidats au profil industriel pour les préparer à des débouchés du tertiaire, l'informatique se retrouve partagée entre l'informatique industrielle et l'informatique de gestion. Le BTS agricole technico-commercial se situe entre l'agricole et le tertiaire.

Les formations plus généralistes se caractérisent par leurs matières dominantes :

- les classes préparatoires aux grandes écoles -CPGE- sont littéraires, scientifiques, ou économiques. Elles ne sont pas réservées aux "têtes de classe". L'important est d'avoir un

bon niveau général et des résultats réguliers.

- les filières universitaires correspondent, pour la plupart, aux matières enseignées au lycée : lettres, langues, histoire, géographie, économie, mathématiques, sciences, sport, arts. Quelques-unes abordent des disciplines nouvelles pour les étudiants, telles que la sociologie ou le droit.

### ● Le choix d'une spécialité

Avec beaucoup de spécialités différentes (plus de 140 contre 45), les BTS sont considérés comme plus "pointus" que les DUT, réputés plus polyvalents. Certaines de ces formations proposent une spécialisation plus fine encore, avec plusieurs options en 2ème année.

A l'université, certains domaines laissent le choix entre plusieurs mentions. Par exemple pour le domaine Sciences humaines et sociales, 5 mentions : • Psychologie • Philosophie • Sciences de l'éducation • Sociologie qui comprend 2 parcours : sociologie, ethnologie • Sciences sanitaires et sociales.

Les formations d'ingénieurs et les écoles de commerce proposent aussi des spécialités à choisir en 1re, 2e ou 3e année.

### ● L'établissement

Les formations supérieures sont préparées dans différents types d'établissements : lycée (BTS et CPGE), université (faculté ou institut), grande école (ingénieurs, commerce, École normale supérieure) ou école "spécialisée" (paramédicale, sociale, artistique, ...).

Le statut de l'établissement peut être public ou privé (sous contrat ou hors contrat). Chaque établissement public est sous la tutelle d'un ministère : Éducation nationale, Agriculture, Santé et affaires sociales, Défense, Culture, ...

## ● Le diplôme

Les diplômes les plus courants sont des diplômes nationaux (BTS, DUT, licence, diplôme d'État, ...). Il existe aussi des diplômes d'écoles, reconnus ou non par l'État, et des diplômes d'université (DU).

Le diplôme peut s'obtenir par contrôle continu, comme pour le DUT, ou par réussite à un examen de fin d'études, comme pour le BTS.

## ● L'organisation des études

Chaque type de formation suit ses propres règles, pour le passage en année supérieure, l'évaluation, le redoublement, etc. Plus les formations sont professionnalisées, plus elles comprennent de longues périodes de stages en entreprise.

## ● L'admission

Les titulaires du baccalauréat ont accès de droit à l'université. Pour les autres formations, le bac ne suffit pas, et l'admission se fait sur dossier (ex : BTS, DUT, CPGE) ou sur concours avec épreuves écrites et orales (ex : écoles spécialisées). Selon le profil recherché, ces formations n'acceptent que certaines séries de bac. Par exemple, les prépa économiques et commerciales offrent 3 filières : scientifique pour S (ou ES spécialité math), économique pour ES (ou L option math), et technologique pour STG.

## ● Le coût

Il peut varier, des études gratuites (avec simple participation aux frais de scolarité) dans les établissements publics, à des coûts pouvant s'élever à 3000 € ou plus par année d'études en écoles privées.

## ● Les aides

En complément des aides de l'État, le Conseil Régional de Picardie met en place des dispositifs d'aide en faveur des étudiants :

**[www.picardie.fr](http://www.picardie.fr)**

## ● L'information sur le supérieur

### Documents ONISEP distribués systématiquement et gratuitement au lycée

● *le guide régional "Après le bac général et technologique"* distribué aux élèves et aux professeurs principaux, présente toute l'offre de formation post-bac de l'académie.

● *"Votre calendrier"* : les dates à retenir pour préparer l'inscription dans le supérieur.

● *Grand Angle spécial n° 60 "Après un bac+1 ou 2"* dans l'académie d'Amiens - rentrée 2007.

### Pour en savoir plus, les documents ONISEP à consulter au CDI ou au CIO

● *le dossier "Après le bac"* présente l'ensemble des formations supérieures en France et les secteurs d'activités correspondants.

● *"Université mode d'emploi", "Les écoles d'ingénieurs", ...* d'autres dossiers sur un thème plus précis.

● *la revue "Infosup"* qui traite de l'ensemble des formations post-bac dans un domaine donné ou après telle ou telle série de bac.

● *la collection "Parcours"* pour tout savoir sur les métiers, les stratégies d'études... d'un secteur d'activités.

● *les fiches diplômes* des BTS préparés dans la région. A consulter aussi sur [www.onisep.fr/amiens](http://www.onisep.fr/amiens).

### Autres ressources d'informations

- le bureau universitaire d'information d'insertion et d'orientation (BUIIO) de l'université de Picardie Jules Verne, à Amiens (tél. 03 22 82 64 00)
- les CIO de l'académie
- le forum "du lycéen à l'étudiant",
- les journées "portes ouvertes", les plaquettes des établissements
- [www.onisep-reso.fr](http://www.onisep-reso.fr) (pages nationales et régionales).

## A savoir

### Les conditions de l'admission

Résultats au bac, origine scolaire des élèves de 1ère année de BTS-DUT, université, sélectivité... des statistiques à connaître pour mieux conseiller les élèves. A voir dans "L'orientation en chiffres" édité par l'ONISEP Picardie et le SAIO (service académique d'information et d'orientation). A consulter au CIO ou au CDI de l'établissement

### Poursuites d'études ou réorientations

Formation complémentaire, licence professionnelle, DUT en un an, classe préparatoire réservée aux titulaires de BTS ou DUT, admission parallèle en école d'ingénieurs ou en école de commerce, accès à l'université après validation des acquis, ... Il existe un large éventail de formations dans le supérieur : des formations courtes, BTS, DUT, des formations longues à l'université, etc... Pour l'académie d'Amiens, voir les fiches n°12 et 13 du dossier du professeur principal "Les ressources Onisep".

### L'alternance

Dans le supérieur, l'alternance existe aussi (apprentissage ou contrat de professionnalisation). Concernant principalement la 2ème année de BTS, l'apprentissage se développe dans d'autres formations à l'université, en école d'ingénieurs ou en école de commerce.

### La vie de l'étudiant

Préparer l'après bac, c'est aussi penser à des questions pratiques comme le logement, le transport, la restauration, les bourses et autres aides financières, les "jobs", la sécurité sociale et la mutuelle étudiante.

# la fac version LMD

## -licence, master, doctorat-

**L'Europe des savoirs se construit. Les cursus de formation supérieure européens sont en cours d'harmonisation. Depuis septembre 2006, toutes les universités sont organisées selon le système LMD ; les études de médecine, dentaire et pharmacie sont pour le moment hors LMD. Pour les autres diplômes :**

- **les DUT font partis du système LMD. Ils sont organisés en 4 semestres valant 30 crédits chacun.**
- **les BTS-BTSA et CPGE sont en cours d'intégration : 120 crédits seront délivrés pour la réussite au BTS-BTSA ou au concours en fin de 2e année de CPGE (60 ECTS si le concours a lieu en fin de 1re année).**

### ● 4 grands principes

#### 1. Une architecture des diplômes fondée sur les trois grades : LMD

Dans les différents pays européens, le système LMD organise les études supérieures autour de trois niveaux de sortie appelés grades : la licence (bac+3), le master (bac+5), et le doctorat (bac+8). Les diplômes deviennent comparables et favorisent l'insertion professionnelle à l'étranger.

#### 2. Une organisation de la formation en semestre et en unités d'enseignement.

Chaque année est organisée en 2 semestres comportant plusieurs unités d'enseignement (UE). Il représente chacun 30 crédits de formation.

En général, une UE comprend plusieurs matières.

Par exemple, l'UE1 du 1er semestre d'une licence mention Lettres est composée des enseignements de Littérature française et Littérature comparée, Langue française : étude pratique du système, méthodologie et TIC, langue vivante, techniques d'expression.

#### 3. Des crédits capitalisables et transférables

La «semestrialisation» des formations existe depuis 1997. La nouveauté, c'est qu'à la fin de chaque semestre, l'étudiant se verra attribuer, en fonction de ses résultats, un certain nombre de crédits. Un crédit, c'est l'unité de mesure des connaissances et des compétences acquises par l'étudiant. Ce système est applicable à toutes les activités d'enseignement : cours magistraux validés par des examens, TP, TD, stages, mémoires, projets...

Chaque grade est atteint par l'acquisition de crédits et non plus par la validation d'années d'études.

Les crédits ou ECTS -European Credit Transfer System- (nom européen des crédits), sont capitalisables (définitivement acquis quelque soit la

durée du parcours) et transférables. Les étudiants qui le souhaitent pourront suivre une partie de leurs études dans une autre université ou à l'étranger : les études y seront validées de la même manière qu'en France.

#### 4. Une annexe descriptive au diplôme : le supplément au diplôme.

Cette annexe permet de préciser les enseignements qui ont été suivis pour obtenir tel ou tel grade universitaire. Elle assure la lisibilité des connaissances et des compétences acquises pendant la formation. Exemple : il sera ainsi indiqué non seulement que l'étudiant a validé des connaissances en Histoire romaine, mais qu'il a aussi appris à construire une bibliographie...

### ● Une orientation progressive

*La grande nouveauté de LMD, c'est d'offrir aux étudiants la possibilité de se construire un parcours de formation individualisé.*

*En licence, un tronc commun pendant un, deux ou plusieurs semestres, permet une orientation progressive.*

Pour chaque domaine de formation, l'étudiant suit des unités d'enseignement obligatoires, (dont certaines librement choisies sur une liste arrêtée par l'université) et d'autres, optionnelles. L'étudiant choisit des associations de disciplines en fonction de son projet professionnel et personnel et se construit un parcours. Une place importante est accordée aux enseignements transversaux : langues vivantes étrangères, utilisation des outils informatiques, des outils d'information et de communication.

Les enseignants accompagnent les étudiants dans la construction d'un parcours cohérent. Si cette organisation autorise une grande souplesse, toutes les associations de disciplines ne sont pas possibles.

Avec LMD, les étudiants sont amenés à réfléchir plus tôt qu'auparavant en terme d'insertion professionnelle. Certains seront peut être alors moins enclins à se «laisser porter par les études» pour se réveiller au bout de quatre à cinq ans d'études, sans projet d'insertion.

### ● La création de nouveaux savoirs

*La rénovation profonde des diplômes a obligé les équipes universitaires à remettre à plat l'éventail des formations proposées.*

Dans l'ancien système, on raisonnait en terme de filières : mathématiques, lettres, sciences.... Dans LMD, les formations sont organisées en grands domaines : sciences, technologies et santé ; économie et gestion ; sciences humaines et sociales... Chaque domaine est composé de plusieurs disciplines et les universitaires ont dû réfléchir à leur association.

### Franchir les frontières entre disciplines

L'exemple du droit est intéressant. Traditionnellement, les formations juridiques reposaient sur les divisions académiques du droit : droit public, droit privé... qui ne correspondent pas à la réalité des emplois. LMD a permis de repenser l'offre de formation en droit en allant vers plus de transdisciplinarité, indispensable à l'insertion professionnelle des futurs juristes.

### Association de disciplines

La prise en compte de l'insertion n'est pas apparue avec le LMD. Elle existait déjà, notamment au niveau de certains DESS (bac+5) qui proposaient l'acquisition d'une double compétence, sciences de la terre et informatique appliquée par exemple. Mais LMD favorise les associations de disciplines plus tôt dans le cursus. Cette interdisciplinarité permet l'acquisition de double voire de multi-compétences et contribue à

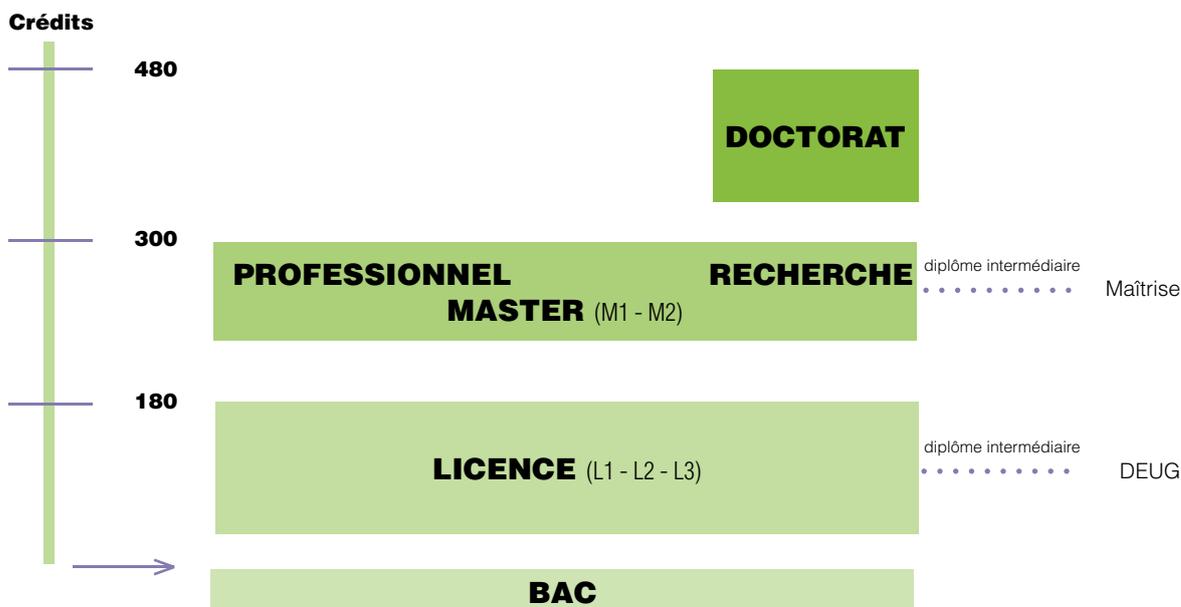
favoriser l'insertion des étudiants. Les étudiants en mathématiques pourront ainsi compléter leur formation avec des unités d'enseignement d'économie et de gestion pour se construire un cursus très apprécié des banques.

### Contre la baisse des effectifs en sciences

LMD pourrait permettre également de lutter contre la désaffection préoccupante des étudiants pour les études scientifiques. Ainsi à l'UPJV, les bacheliers qui s'inscriront en première année de licence du domaine sciences, technologie et santé, suivront un 1er semestre commun à toutes les licences scientifiques : biologie, chimie, informatique, mathématiques, physique, anglais ainsi qu'une option.

L'université ne renie pas pour autant sa vocation à former des citoyens éclairés. La culture générale et la culture disciplinaire occupent une large place dans le système LMD.

## Schéma pour mieux comprendre



- La **licence** : L1 (1re année), L2 (2e année), L3 (3e année) se déroule sur 6 semestres et sanctionne un niveau validé par 180 "crédits" ou ECTS. Le DEUG (diplôme d'études universitaires générales), désormais qualifié de diplôme national intermédiaire peut être obtenu, sur demande, avec 120 crédits.
- Après la licence, il est possible de préparer un **master** : M1 (1re année), M2 (2e année). Pour l'obtenir, il faut acquérir 120 crédits supplémentaires. Deux voies permettent l'obtention du master : voie à finalité professionnelle, débouchant sur un **master professionnel** ; voie à finalité recherche, débouchant sur un **master recherche**. Ces diplômes remplacent les DESS (diplômes d'études supérieures spécialisées) et DEA (diplômes d'études approfondies). Le diplôme national de maîtrise est devenu un diplôme intermédiaire.
- Les titulaires d'un DEA ou d'un master recherche peuvent préparer une thèse de **doctorat**, qui correspond à 480 crédits.

# les poursuites d'études après un bac +1, +2

*Aider les élèves à préparer l'immédiat après-bac, c'est bien. Les encourager à réfléchir à long terme, c'est encore mieux.*

## GRAND ANGLE "BAC +1 OU 2"

L'ONISEP Picardie a recensé près de 80 formations accessibles après un bac + 1 ou 2. Elles sont classées par domaines de formation et présentées sous forme de fiches. Chaque fiche mentionne les objectifs, les débouchés, la durée, les modalités d'accès, le coût, les poursuites d'études éventuelles, le contenu des enseignements des formations. Ce document est disponible dans les centres d'information et d'orientation et les centres de documentation et d'information des lycées.



### ● Aider les élèves à réfléchir à long terme

De nombreux jeunes cherchent à poursuivre leurs études après l'obtention d'un premier diplôme, comme 1/3 des titulaires d'un BTS et 2/3 des titulaires d'un DUT. On parle parfois de course aux diplômes mais ce choix peut être payant s'il s'appuie sur une stratégie mûrement réfléchie. Mieux vaut donc alerter les élèves sur la nécessité de réfléchir à long terme car un choix mal analysé au moment du bac peut fermer les portes de certains cursus deux années plus tard. Ainsi un jeune désirant s'orienter vers des études longues mais préférant "assurer" et obtenir un diplôme "d'étape" à bac+2 mettra toutes les chances de son côté en optant pour un DUT plutôt que pour un BTS. Cela implique de connaître les formations accessibles après un bac +1, +2 et leurs exigences. Inutile de vouloir transformer les élèves en experts du système de formation. Pour s'y retrouver parmi des formations très hétérogènes, voici quelques critères à prendre en compte et à rappeler aux élèves, dès la terminale.

### ● Les critères à retenir

Ce sont les mêmes que ceux présentés dans la fiche n°22 relative à l'après-bac. Ils concernent la durée, la sélection, le coût, la professionnalisation, le statut de l'étudiant et la validation de la formation.

Ce dernier point mérite d'être développé. Les formations accessibles après un bac +1, +2 sont de nature très différentes et peuvent déboucher sur un diplôme,

un titre homologué, une attestation... L'homologation des titres et des diplômes de l'enseignement technologique est une validation publique qui consiste à classer les titres en référence à la nomenclature interministérielle des niveaux de formation. C'est une garantie pour le jeune. (BTS niveau III, Licence niveau II...).

### ● Un large éventail de formation

#### LES FORMATIONS COURTES :

pour se spécialiser ou élargir sa formation première et acquérir une double compétence.

#### **Le DUT en année spéciale**

L'année spéciale est réservée aux étudiants de niveau bac + 2 et permet d'obtenir le DUT en 1 an pour acquérir une double compétence, fort appréciée des recruteurs.

#### **La licence professionnelle**

Cette formation universitaire s'adresse aux étudiants en deuxième année de licence ou titulaire d'un DUT, BTS, BTSA, DEUST ou d'une expérience professionnelle validée. La licence professionnelle se décline dans toutes les disciplines scientifiques, technologiques, commerciales et littéraires. Elle vise l'insertion professionnelle.

#### **Les diplômes universitaires (DU)**

Propres aux universités, ils sont spécialisés et adaptés à des débouchés régionaux ou correspondent à un besoin bien défini. Les DU sont de différents niveaux et peuvent accueillir des bacs +2,+3,+4,+5.... Certains DU peuvent se préparer en alternance.

### Les formations complémentaires d'initiative locale -FCIL-

Ces formations ne sont pas sanctionnées par un diplôme national, elles sont validées par une attestation délivrée par le rectorat.

Conçues pour faciliter l'insertion professionnelle, elles sont susceptibles de se développer ou de disparaître compte-tenu des débouchés offerts.

### Les certificats de spécialisation agricole

Ils s'adressent à des titulaires de BTSA désireux de se spécialiser, dans le domaine commercial par exemple.

### Les certificats ou titres des chambres de commerce et d'industrie

Ils concernent des domaines très variés et se préparent le plus souvent en contrat de professionnalisation, ce qui implique de trouver au préalable un employeur pour accéder à la formation. Il arrive parfois que la formation n'ouvre pas, faute d'un nombre suffisant de candidats.

### LES FORMATIONS LONGUES :

pour atteindre un niveau de formation plus élevé.

### Le diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST)

Il ponctue un cursus professionnel pointu de deux ans et inclut obligatoirement un stage. Chaque université étant libre de le déterminer, la diversité est de mise. En principe, l'admission s'effectue après le bac mais certaines universités réservent l'entrée en DEUST aux étudiants déjà titulaires d'une première année d'études validées, voire d'un bac+2. Certains DEUST se déroulent en alternance.

### Le diplôme de comptabilité et gestion (DCG)

Diplôme (bac+3) intermédiaire reconnu par la profession, le DCG est un palier de la filière "classique" pour accéder à l'expertise comptable.

## L, M, D OU L'HARMONISATION EUROPÉENNE DES DIPLÔMES

L'Université de Picardie Jules Verne, s'inscrit dans le schéma européen d'organisation des études, autour de trois niveaux de sortie, appelés grades : la licence (bac+3), le master (bac+5) et le doctorat (bac+8). Autrement dit : système L, M, D. L'objectif est de favoriser la mobilité des étudiants en France comme en Europe et de disposer de niveaux de diplômes identiques d'un pays à l'autre.

Ce schéma remplace la structure des diplômes universitaires : DEUG (bac+2), licence (bac+3), maîtrise (bac+4), DESS ou DEA (bac+5). Il repose sur l'instauration d'un système européen d'unités capitalisables transférables, les « crédits », reconnus partout en Europe (ECTS\*, une année valant 60 crédits). Il faut 180 crédits pour obtenir le grade de licence, 300 pour celui de master et 480 pour le doctorat. Innovation : la validation d'un crédit prend en compte les acquis des stages et des expériences professionnelles, au même titre que les résultats aux examens.

La fiche n°23 est consacrée à la réforme L, M, D.

\*ECTS : European credit transfert system

Sa préparation s'effectue au lycée ou par alternance.

Des dispenses d'épreuves sont accordées aux titulaires de certains diplômes : DUT GEA, BTS comptabilité-gestion....

**Les classes préparatoires** (en 1 an) aux concours d'entrée dans les grandes écoles, réservées aux titulaires de BTS et DUT.

Il existe deux classes de ce type en Picardie, l'une destinée aux BTS industriels, l'autre destiné aux BTS, BTS ou DUT de biologie, agro-alimentaire.

### Les écoles d'ingénieurs

La scolarité en école d'ingénieur dure 5 ans. Selon le type de diplôme possédé, les bac+2 intègrent l'école en 2ème ou 3ème année. La sélection est rude et le niveau d'anglais est souvent évalué, c'est une matière à ne pas négliger.

### Les écoles supérieures de commerce

Elles organisent aussi des admissions "parallèles" pour les titulaires de BTS, DUT ou licence 2 qui passent un concours particulier et suivent 3 ans de formation.

### Les instituts universitaires professionnalisés

Les formations délivrées par les IUP ont intégré le système LMD.

Les étudiants sont recrutés à bac+2 (2e année de licence validée, DUT, BTS...) pour préparer une licence en 1 an. Ils pourront ensuite préparer en 2 ans un master, tout comme les étudiants recrutés directement au niveau licence.

La formation dans les IUP est conçue en partenariat avec les entreprises. Les étudiants effectuent une large partie de leur formation en milieu professionnel. L'admission dans les IUP est soumise à sélection : dossiers, entretiens, épreuves écrites...

### Les licences universitaires

Elles ne sont pas accessibles de plein droit aux titulaires de BTS et DUT. Ces candidats doivent faire une demande de validation des études qui peut leur permettre de s'inscrire en deuxième, voire en troisième année, de licence. L'étudiant peut ensuite s'orienter vers un master recherche ou professionnel.

### Les formations du CNAM

Le Conservatoire National des Arts et Métiers propose des certificats et titres professionnels, des licences, des diplômes d'ingénieurs... Les cours sont donnés le soir, le samedi et parfois à temps plein, en alternance ou en formation à distance.

# L'insertion des jeunes en Picardie

*14 471 jeunes ont quitté le système éducatif picard au cours ou à la fin de l'année 2003/2004.*

plus d'un jeune sur deux a un emploi stable en 2006

## NIVEAUX DE FORMATION :

**Niveau VI :** sortants de collège

**Niveau V bis :** sortants n'ayant pas atteint l'année terminale d'un diplôme de niveau V

**Niveau V :** CAP/BEP

**Niveau IV :** bacs généraux, technologiques ou professionnels

**Niveau III :** BTS/DUT (bac+2)

**Niveaux I et II :** post BTS/ingénieurs

Une situation des sortants qui se dégrade sur le marché de l'emploi, mais une proportion d'emplois stables qui se maintient par rapport à 2001 : plus d'un jeune sortant sur deux a un emploi stable en mars 2006.

En 2006, les jeunes sortant du système éducatif se trouvent dans un environnement de marché du travail dégradé depuis 2001. Dans ce contexte moins favorable à l'insertion professionnelle, 61% des sortants de 2003/2004, soit 20 mois après la fin de leurs études, ont un emploi (71,6% en 2001), dont 52% un emploi stable. Garçons et filles s'insèrent inégalement dans la vie active : 71,6% des garçons ont un emploi contre 63,6% des filles et près de 24% des garçons sont en recherche d'emploi contre 26% des filles.

## ● L'accès à l'emploi est facilité par un niveau de formation élevé

Malgré la baisse des taux d'emploi, le diplôme protège toujours les débutants contre une trop grande précarité. Seuls 23% des jeunes sortants sans qualification ont un emploi en mars 2006, contre 84% des sortants avec un niveau III (bac+2).

### Taux d'accès à l'emploi par niveau de formation

Taux d'emploi	Sortants sans qualification	Sortants au niveau V	Sortants au niveau IV	Sortants au niveau III
Enquête 2001	42%	69%	80%	90%
Enquête 2003	46%	66%	75%	88%
Enquête 2006	23%	56%	71%	84%

Parmi ceux qui ont un emploi, la part de d'emploi stable des sortants de niveau V à III revient au niveau de celui constaté en 2001 : autour de 50% pour les niveaux V et IV, et un peu plus de 60% pour le niveau III. Par contre, les sortants sans qualification connaissent une situation moins favorable en 2006 : à peine 30% ont un emploi stable contre 38% en 2001.

### Part d'emploi stable par niveau de formation

Part d'emploi stable	Sortants sans qualification	Sortants au niveau V	Sortants au niveau IV	Sortants au niveau III
Enquête 2001	38%	50%	53%	64%
Enquête 2003	19%	45%	48%	60%
Enquête 2006	29%	50%	51%	62%

Tant pour les garçons que pour les filles, le niveau de formation influe sur le fait d'occuper ou non un emploi stable. Cependant, à niveau équivalent, le taux d'emploi stable est plus bas pour les filles que pour les garçons (- 14 points pour le niveau I et - 20 pour le niveau V).

### ● Une insertion variable selon le domaine de formation

L'influence de la spécialité de formation semble notable pour accéder à l'emploi : Informatique (68% des jeunes sortis de cette spécialité ont un emploi stable) ; Electricité, électronique (51%) et dans une moindre mesure : Agriculture, pêche (47%) ; Métallurgie, mécanique générale (46%) ; Nettoyage, assainissement, service à la collectivité (46%) ; le BTP (38%) ; Technologies industrielles (38%) ; Commerce-vente (33%). Ces deux dernières spécialités ayant néanmoins des situations de recherche d'emploi supérieures à 30%, tout comme la spécialité Tourisme-hôtellerie (36%).

**À noter :** ces pourcentages sont à appréhender avec prudence car le niveau de formation n'a pas été pris en compte dans les calculs.

Dans une majorité de cas (3 sur 5), les jeunes estiment avoir été embauchés dans des emplois qui correspondent ("parfaitement" ou "bien") à leur formation.

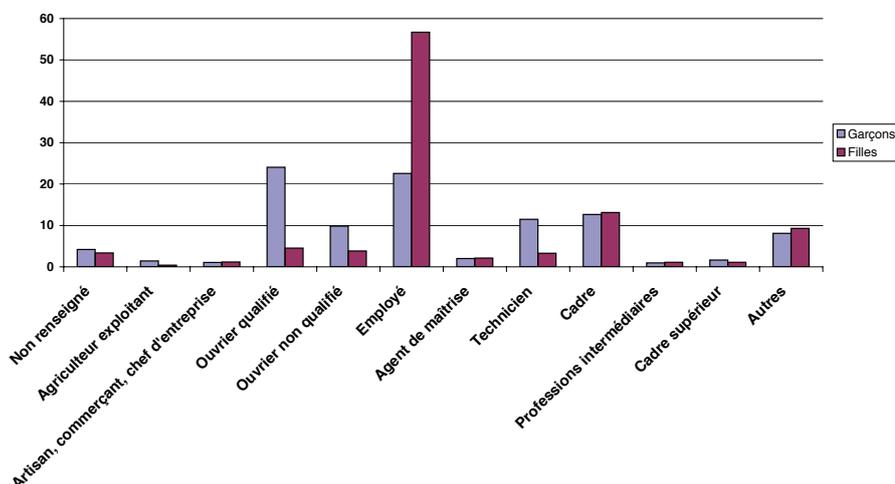
### ● Statut des emplois

Plus de 80% des jeunes en emploi sont ouvriers ou employés.

De manière générale, la proportion d'ouvriers diminue au profit de la catégorie "employé" lorsque le niveau de formation s'élève.

Les filles en emploi se déclarent majoritairement "employé" (56,7%). Les garçons sont plus souvent "ouvriers qualifiés" (24%). Il y a sensiblement autant de cadres chez les filles que chez les garçons (13%). Néanmoins, les filles de niveau 1 sont nettement moins souvent cadres que leurs homologues masculins (47% contre 69%). Dès le niveau II et jusqu'au niveau V, les filles sont principalement "employées". A partir du niveau IV, les garçons se déclarent plus fréquemment "ouvriers qualifiés".

Qualification (en %) du poste en fonction du sexe



3 jeunes sur 5 estiment que leur emploi correspond à leur formation

38% des jeunes en emploi sont "ouvriers" et 49% sont "employés" en mars 2006.

SOURCE : Enquête d'insertion professionnelle à 20 mois financée par la Région Picardie et réalisée en partenariat avec le Rectorat de l'académie d'Amiens, la délégation régionale de l'ONISEP et l'OCEF Picardie. Elle est menée tous les deux ans environ. L'enquête au 1er mars 2006 est la dernière disponible actuellement.

# L'Insertion des jeunes

## Quels métiers pour demain ?

**Comment les jeunes s'insèrent-ils ?**

**Quels sont les secteurs porteurs ?**

**Quels seront les métiers de demain ?**

**L'insertion professionnelle de leurs enfants est une grande préoccupation des parents.**

**En tant qu'interlocuteur privilégié des familles aux moments des choix d'orientation, le professeur principal doit pouvoir apporter des éléments de réponse à leurs interrogations.**

### ● En sortant de l'école que sont-ils devenus ?

Les enquêtes «Génération» du Cereq (*centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications*) sont particulièrement éclairantes sur les premières années de vie active des jeunes. Elles ont la particularité de rendre compte sur au moins trois ans, des itinéraires suivis par une génération, c'est-à-dire par un échantillon d'élèves sortis du système éducatif à une année donnée. Elles montrent comment les dynamiques d'insertion fonctionnent dans le temps et permettent d'analyser en détail l'articulation formation-emploi, niveau par niveau, spécialité par spécialité. Trois enquêtes de ce type ont déjà eu lieu auprès des élèves sortis en 1992, 1998 et 2001.

Voici les principaux constats de l'enquête «Génération 2001» :

- 3 ans après leur sortie de formation initiale, 16 % des jeunes de la Génération 2001 sont au chômage, contre 10% pour la Génération 98. La génération 2001 a fait son entrée sur le marché du travail alors que la situation économique était favorable. Mais elle a ensuite été confrontée à une nouvelle dégradation de la conjoncture qui a pesé sur le parcours d'insertion des jeunes à partir de l'été 2003.
- Le chômage touche d'abord et fortement les non-qualifiés : 39% des jeunes non qualifiés sont dans ce cas, (14% des titulaires d'un CAP-BEP).
- Le taux de chômage des titulaires d'un BTS-DUT est de 8%, légèrement inférieur à celui des sortants de 2nd cycle ou de 3e cycle.

- L'insertion varie beaucoup selon la spécialité de formation. A tous les niveaux, les diplômés des filières technologiques et professionnelles accèdent plus rapidement à l'emploi et sont mieux rémunérés.
- La possession d'un diplôme offre des possibilités d'insertion meilleure que le simple «niveau». Cet effet est particulièrement net pour les CAP-BEP au sein de la génération 2001.
- La situation des jeunes qui ont poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur sans y obtenir de diplôme s'est fortement détériorée. Au bout de trois années passées sur le marché du travail, ils connaissent un taux de chômage important de 18%, dépassant celui des titulaires d'un CAP ou d'un BEP.
- La moitié des jeunes de la Génération 2001 a accédé à son premier emploi dans le mois qui a suivi la fin de ses études.
- Pour 36% des cas, le premier emploi occupé est à durée indéterminée (32% pour Génération 98).

*Génération 2001, s'insérer lorsque la conjoncture se dégrade, Bref Céreq n°214, décembre 2004.*

### ● Les métiers les plus porteurs pour les jeunes

Une autre façon d'appréhender l'insertion professionnelle des jeunes est d'analyser la place que leur font les différents métiers en terme d'effectifs, d'origine sociale, scolaire...

Les besoins d'analyse de l'emploi et du chômage ont donc conduit la Dares (*direction de l'animation de la recherche, des études et des statisti-*

ques) à créer une nomenclature des métiers fondée sur la famille professionnelle.

Chacune des 85 familles professionnelles ainsi identifiées rassemble des personnes de statut socioprofessionnel relativement homogène en terme de contenu de tâches à assurer, de formation, de conditions de travail, de rémunération. Ces 84 familles professionnelles peuvent être agrégées en 22 domaines professionnels.

Certains métiers qualifiés, en forte expansion, comme les informaticiens, les personnels d'études et de recherche, mais aussi les professions paramédicales, recrutent un grand nombre de jeunes, qui ont d'ailleurs un poids important dans l'emploi total. Ainsi, chez les informaticiens, les jeunes débutants occupent 18% des emplois et 44% des recrutements.

Il existe un deuxième ensemble de métiers, peu qualifiés, où la part des jeunes est également forte dans l'emploi et dans l'embauche : l'industrie, le bâtiment et la manutention, ou les services et le commerce.

Ce niveau élevé d'embauche traduit en fait un turn over élevé.

D'autres métiers peu qualifiés et mal rémunérés, où la précarité est souvent forte, présentent les mêmes caractéristiques : les ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment ou de la manutention, les employés de l'hôtellerie-restauration, les caissiers et les vendeurs, etc.

Dans un troisième type de métiers, l'embauche des jeunes est importante, sans que leur poids dans l'emploi soit prépondérant. Il s'agit des professions qui donnent la priorité au recrutement par promotion interne : professionnels qualifiés du bâtiment, techniciens de certaines spécialités industrielles. De quoi ouvrir des perspectives à certains des jeunes embauchés sur des postes moins qualifiés.

*Quels profils pour quels métiers ?*, De l'école à l'emploi, Onisep, janvier 2005.

## ● Les départs massifs en retraite attendus dans les prochaines années entraineront-ils la disparition du chômage ?

Selon le rapport de la DARES et du Commissariat général du Plan, dans les dix prochaines années, les besoins en main d'œuvre vont s'accroître de façon très importante, avec le départ en retraite des «papy-boomers».

Pour la première fois depuis les années 70, le nombre d'emplois à pourvoir va dépasser celui des jeunes sortants du système éducatif. Cela ne signifie pas que le chômage disparaîtra ou que les entreprises ne connaîtront plus de difficultés de recrutement. Sans mesures d'accompagnement des entreprises et des personnes, on pourrait même voir coexister un taux de chômage élevé et de graves pénuries de main d'œuvre.

Selon ce rapport, quinze métiers concentrent à eux seuls la moitié des postes à pourvoir. Au cours des dix prochaines années, il y aura davantage d'informaticiens, de cadres commerciaux, administratifs, comptables et financiers. Les entreprises auront besoin d'experts en études de marchés, audits et conseils juridiques. L'emploi qualifié se développera aussi fortement dans le conseil en recrutement, la formation professionnelle et la communication, même si les effectifs en jeu sont plus faibles.

Les besoins se feront aussi sentir dans la logistique (conducteurs de véhicule, ouvriers qualifiés de la manutention) et dans les fonctions commerciales (représentants et attachés commerciaux).

Avec le vieillissement de la population, il faudra de plus en plus d'infirmiers et d'aides-soignants. Les postes à pourvoir seront aussi très nombreux parmi les aides à domicile, les employés de maison, les assistantes maternelles et les agents d'entretien.

*Les métiers en 2015 : l'impact de départ des générations du baby-boom*, Premières informations n°50.1, Dares, décembre 2005.

## ● L'emploi-formation à l'horizon 2015

**Plus de jeunes formés que d'emplois à pourvoir...**

La dernière étude menée par la DEPP en matière de prospective emploi-formation présente un scénario moins optimiste en matière d'insertion des jeunes à l'horizon 2015.

Selon cette étude, les besoins en recrutement des jeunes seront inférieurs au nombre de jeunes sortis du système éducatif malgré l'importance des sorties définitives d'emploi des «baby-boomers». Des tensions pourront cependant apparaître pour les niveaux élevés de diplôme et pour certains secteurs.

Plusieurs domaines vont devoir recruter un nombre important de jeunes : commerce, santé-action sociale, bâtiment-travaux publics, services aux particuliers, enseignement-formation, hôtellerie-restauration alimentation, gestion-administration.

Certains secteurs viseront uniquement des diplômés de l'enseignement supérieur (études-recherche-enseignement-formation), d'autres recruteront à tous les niveaux de diplôme avec une majorité de titulaires de diplômes inférieurs au bac dans le bâtiment-travaux publics, la mécanique-travail des métaux, l'hôtellerie-restauration-alimentation et les services à la personne.

D'après cette étude, il apparaît que les besoins en termes de niveau de diplôme de l'enseignement supérieur seront plus importants qu'aujourd'hui : 46% des sortants en 2015 contre 42% en 2003.

*Prospective emploi-formation à l'horizon 2015, note d'information 06-03, Direction de l'évaluation et de la prospective, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.*

# L'Insertion des jeunes

## Quels liens entre la formation et l'emploi ?

### Le chômage des jeunes en chiffres

*Les statistiques sont parfois trompeuses. Le taux de chômage des moins de 25 ans en avril 2006 était de 22%. Faut-il en conclure qu'un jeune sur cinq est au chômage ?*

*Le taux de chômage est un rapport entre le nombre de chômeurs et la population active, c'est à dire le nombre de personnes ayant un emploi et celles qui en recherchent un. Or dans les classes d'âge concernées, la population active est très faible puisque la majorité des jeunes sont lycéens et étudiants.*

*La proportion de jeunes au chômage qui englobe l'ensemble de la classe d'âge, non-actifs, compris est, elle de 8,1%.*

### ● Les liens entre formation et métiers

Une étude de la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) a exploré les liens entre formations et métiers. Ce travail s'est articulé autour de deux questions clés :

- Que sont devenus les diplômés ?
- D'où viennent les jeunes qui exercent le même métier ?

Les résultats ont d'abord montré la très grande diversité des situations : les jeunes diplômés exercent un éventail de métiers beaucoup plus large que le cœur de cible de leur formation professionnelle initiale.

Le concept de l'adéquation entre formation et emploi n'est pertinent que dans les métiers à accès réglementé.

Actuellement, quatre types de relation formation-emploi peuvent être mis en évidence :

- **Le modèle de l'adéquation** pour les professions à accès réglementé, comme les infirmiers.

- **Le modèle concurrentiel** dans le cas où des diplômes très différents permettent l'accès à une profession, c'est le cas des employés administratifs. Le recrutement des jeunes s'organise autour de 2 profils différents : les diplômés de l'enseignement professionnel des niveaux IV et III (priorité au professionnalisme), les diplômés de l'enseignement général de niveau supérieur (priorité à la capacité d'adaptation). La concurrence entre ces deux profils ne profite pas aux jeunes issus des formations professionnelles de

niveau IV et V qui éprouvent des difficultés d'emploi et doivent parfois se rabattre sur des emplois peu qualifiés et sans rapport avec leur formation.

- **Le modèle de la transférabilité** des compétences dans lequel les diplômes donnent accès à un large éventail de professions. C'est le cas des jeunes électriciens, par exemple.

- **Le modèle de l'émergence** qui s'observe dans les nouvelles professions pour lesquelles l'exigence de qualification professionnelle se construit progressivement.

*Liens formations-métiers : regards croisés, Les dossiers n°159, MEN-DEP, octobre 2004.*

### ● Que faire de toutes ces informations au moment des choix d'orientation ?

La correspondance parfaite entre formation et emploi est une utopie. A l'issue de nombreuses formations professionnelles, moins d'un jeune sur deux travaille dans le domaine pour lequel il a été formé. Attention donc aux choix trop précoces et trop spécialisés. Les nouvelles formes d'organisation salariale nécessitent davantage d'autonomie et de compétences relationnelles de la part des salariés.

La structure des emplois s'est modifiée, multipliant les postes les plus

qualifiés : ainsi, les 13 métiers qui emploient 75% des diplômés ayant au moins un bac+3 ont vu leur effectif croître de 60% en 20 ans.

La connaissance des métiers de demain contribue à des choix d'information éclairés mais il ne faut pas céder à une lecture déterministe des données. Le devenir des individus n'est qu'en partie écrit dans la formation reçue ou le premier emploi occupé. Les trajectoires d'insertion se font rarement de manière rectiligne. Chacun doit trouver sa voie et cela prend du temps.

## LES SOURCES D'INFORMATION

**Le CÉREQ** : établissement public, le centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications est placé sous la double tutelle des ministères de l'Emploi et de l'Education nationale. Le Cereq formule des avis et propositions destinés à éclairer les choix en matière de politique de formation.

[www.cereq.fr](http://www.cereq.fr)

**La DARES** : direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère de l'Emploi. La Dares produit et publie des études et des statistiques sur le chômage, les conditions de travail, la durée du travail, l'emploi, les métiers et les qualifications, les salaires, la santé au travail...

Retrouvez les portraits détaillés des métiers sur : [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

**La DEPP** : la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Education nationale publie un grand nombre de documents sur l'état du système éducatif français et ses évolutions.

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), rubrique système éducatif.

**L'INSEE** : l'institut national de la statistique et des études est une direction du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Il publie étude et enquêtes statistiques sur la population, l'emploi, les prix, les entreprises, la conjoncture économique.

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

**Les observatoires des métiers et des qualifications** : la loi sur la formation professionnelle de 2004 impose aux branches de se doter d'un observatoire des métiers et des qualifications. Ils sont le socle sur lequel s'appuie chacune d'elle pour définir sa politique de formation. Travaux sur le vieillissement des populations salariées, besoins de formation, évolution des référentiels des diplômes et certification...

**L'APEC** : l'association pour l'emploi des cadres, réalise et publie tous les ans les résultats de ses enquêtes sur les jeunes diplômés.

[www.apec.fr](http://www.apec.fr)

## A lire

### "De l'école à l'emploi»

les débouchés, quelles formations pour quel métier, le lien-emploi analysé par quinze spécialistes.

*Onisep Pratique - Janvier 2005*



### «Les métiers de demain»

85 fiches pour tout savoir sur les métiers, les secteurs qui embauchent, comment les métiers se transforment.

*Onisep Pratique - Janvier 2007*

Ces deux documents ont été réalisés par l'ONISEP en partenariat avec Alternatives économiques. Ils sont diffusés gratuitement dans les établissements scolaires.

# La Mission Générale d'Insertion de l'Education nationale

## Accord cadre pour l'insertion des jeunes (janvier 2002)

Pas un seul jeune sans qualification à l'issue de sa scolarité ne doit quitter le système de formation initiale sans qu'un accompagnement et un suivi n'aient été préparés et mis en place à son intention pour la poursuite de son parcours.

La MGI s'adresse **à tous les élèves de l'établissement** dans le cadre de son projet global d'insertion.

Elle nécessite **l'engagement de tous les acteurs**.

Elle vise la **réduction des sorties prématurées** par :

### ● des actions de prévention :

- le GAIN
- l'entretien de situation
- la plate forme d'accueil et d'accompagnement "Parcours métiers" en CIO

### ● des actions de formation :

- les actions de remobilisation
- les actions de qualification
- les actions d'accompagnement vers l'emploi

## ● Objectif : réduire les sorties sans qualification

- 1 Prévenir les ruptures scolaires et le décrochage
- 2 Améliorer l'accès à la qualification
- 3 Offrir une nouvelle chance à tous ceux qui en ont besoin.

## ● Avec Qui ?

Sous la responsabilité du chef d'établissement, le professeur principal prend en charge les élèves en voie de décrochage et en cas de rupture scolaire, il en assure le suivi.

**Le professeur principal** bénéficie du concours du conseiller principal d'éducation, de l'infirmière, de l'assistante sociale, ainsi que du conseiller d'orientation-psychologue intervenant dans l'établissement et de l'enseignant chargé de Coordination Pédagogique et d'Ingénierie de Formation (CPIF) de la MGI.

TROUVONS ENSEMBLE  
DES SOLUTIONS  
POUR RÉUSSIR

## 1 Prévenir les ruptures scolaires et le décrochage

### ● Le groupe d'aide à l'insertion (GAIN)

Un dispositif de veille qui permet de **repérer des élèves qui rencontrent des difficultés**, de réfléchir en équipe aux **solutions internes** pour la mise en œuvre d'actions de remédiation et d'accompagnement personnalisés et **externes**, avec les autres structures d'accueil.

Il s'agit aussi de **préparer** les élèves des classes terminales de cycles d'études à **l'insertion professionnelle**.

Le dispositif se réunit régulièrement sous la responsabilité du chef d'établissement. Il rassemble des professeurs principaux, le COP de l'établissement, le CPE, l'assistante sociale, l'infirmière, l'enseignant CPIF de la MGI.

Une aide technique peut être demandée au CIO.

METTRE TOUT EN OEUVRE  
POUR EMPÊCHER UN ÉLÈVE  
DE DÉCROCHER

## 2 Améliorer l'accès à la qualification

- Pour aider des jeunes en situation d'illettrisme en envisageant un dispositif de remédiation.
- En construisant des parcours adaptés pour des élèves en risque d'abandon
- En proposant des formations professionnelles aménagées en un an aux jeunes en double échec en 2<sup>de</sup> générale et technologique et en terminale.

## 3 Offrir une nouvelle chance à tous ceux qui en ont besoin

### ● L'entretien de situation

Si, malgré toutes les précautions prises et les remédiations instaurées, l'élève abandonne l'école en cours ou en fin d'année scolaire, celui-ci doit être signalé immédiatement au CIO au moyen de la fiche individuelle de signalement disponible dans l'établissement.

Chaque élève doit bénéficier d'un entretien de situation pour :

- analyser sa situation actuelle
- ébaucher avec lui les parcours possibles l'amenant vers la qualification et faciliter son insertion.

Le chef d'établissement aidé du professeur principal met en place un suivi des élèves qui sortent de son établissement, et renseigne la base de données élèves académique.

### ● Le dispositif de formation

Lorsqu'il n'a pas été possible de trouver une solution à l'issue de l'entretien de situation, des actions spécifiques peuvent être proposées **à partir de l'âge de 16 ans.**

Ces actions permettent aux jeunes de bénéficier d'un statut d'élève.

LE DEVENIR DES ELEVES SORTANTS DOIT ÊTRE UNE PREOCCUPATION MAJEURE DE L'ETABLISSEMENT

### ● Actions de remobilisation

- Actions d'accueil et de remotivation (AAR) :

Elles ont pour but de permettre à l'élève de préparer son entrée en formation qualifiante. Elles s'adressent aux élèves de plus de 16 ans sans solution de formation.

Leur organisation en modules, avec des contenus pédagogiques personnalisés favorisent la remobilisation de l'élève dans un parcours de formation (*circulaire académique de mise en œuvre de la Mission Générale d'Insertion 2007/2008*).

- Les parcours relais : c'est un nouveau dispositif de remobilisation. Il fonctionne de janvier à juin pour aider les élèves décrocheurs (de 2<sup>nd</sup>e générale ou technologique,

de 1<sup>re</sup> année de CAP ou de 2<sup>nd</sup>e professionnelle) ou sortis au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire à préparer un nouveau parcours de formation.

### ● Actions de qualification

- reparer un examen (MOREA),
- construire un parcours personnalisé d'accès à la qualification (ITAQ),
- aménager des formations professionnelles (bac pro, bac STI et BEP) en un an.
- préparer l'accès à la qualification (ateliers de pratiques professionnelles)

### ● Actions d'accompagnement vers l'emploi

- compléter une formation (FCIL),
- préparer l'accès à l'emploi (atelier professionnel expérimental).

### EN 2005/2006 :

**3150** jeunes ont trouvé une solution à l'issue d'un entretien de situation

**1208** jeunes ont été accueillis en 2004/2005 dans les différentes actions de la MGI

**70%** des élèves trouvent une solution de formation ou d'emploi à l'issue d'une action de MGI.

cf. le dossier technique de la MGI

DES SOLUTIONS VARIEES POUR DES ELEVES AYANT DES BESOINS DIFFERENTS

**Autres contacts possibles pour la MGI : les CIO et le SAIO**

### *Le professeur principal et l'insertion*

*Le professeur principal joue un rôle essentiel dans la phase de prévention des sorties et de repérage des jeunes en difficultés, mais aussi dans le suivi de ses élèves en cours et en fin d'année scolaire, et en particulier, les sortants sans qualification.*

### *La plate forme d'accueil et d'accompagnement "Parcours métiers" -PLAA-*

*Accueille, accompagne les jeunes :*

- sans affectation, ayant ou non fait un dossier d'affectation, sortant de collège, de 1<sup>re</sup> année de LP et de LEGT
- en risque de décrochage en raison de difficultés d'adaptation, scolaires ou de démotivation pour la filière
- sans solution de formation ou d'insertion.

*Avant la rentrée scolaire et tout au long de l'année en coopération avec les établissements et les structures d'accueil en proposant à chaque jeune l'accompagnement et le suivi nécessaire pour trouver une solution de formation ou d'insertion.*

### *Le dispositif de prévention des abandons (DPA)*

*Le DPA a permis de mobiliser les équipes pour mieux comprendre les difficultés rencontrées par les jeunes (difficultés d'adaptation scolaire ou d'orientation par défaut) et de trouver des solutions adaptées à leur situation. Un grand nombre de jeunes a ainsi été remobilisé.*

### *Le parrainage des élèves dans leurs relations avec le milieu professionnel*

*Il s'agit de faciliter l'accès aux périodes de formation en entreprise et à l'emploi, mais aussi de prévenir les sorties prématurées et de lutter contre les discriminations.*

*Pour tous renseignements prendre contact avec le Rectorat 03 22 82 39 00.*

*Le guide du parrainage est disponible au CNDP et sur [www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr) (dans le sommaire : rubrique enseignement professionnel, puis partenariat avec le monde professionnel).*

Certains sont si familiers qu'il n'est pas nécessaire d'en donner la signification. D'autres sont plus ou moins bien connus, voire hermétiques. Mieux vaut se limiter à ceux qui apparaissent dans les fiches.

**AAR** actions d'accueil et de remotivation

**BUIIO** bureau universitaire d'information, d'insertion et d'orientation

**CDOEA** commission départementale de l'orientation vers les enseignements adaptés (remplace le CCSD -commission de circonscription du 2nd degré)

**CESC** comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

**CIDJ** centre d'information et de documentation jeunesse

**CIO** centre d'information et d'orientation

**CLIPA** classe d'insertion pré-professionnelle

**COP** conseiller d'orientation-psychologue

**CPC** commission professionnelle consultative

**CPIF** coordination pédagogique et ingénierie de formation (de la MGI)

**CRDP** centre régional de documentation pédagogique

**DEPP** direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

**DEPL** division évaluation-prospective et logistique. (Rectorat)

**DPA** dispositif de prévention des abandons

**DRAF** direction régionale de l'agriculture et de la forêt

**DRTEFP** direction régionale du travail de l'emploi de la formation professionnelle

**EPICAR** équipe de prévention intercatégorielle des conduites à risque

**EREA** établissement régional d'enseignement adapté

**FCIL** formation complémentaire d'initiative locale

**GAIN** groupe d'aide à l'insertion

**ITAQ** itinéraire personnalisé d'accès à la qualification

**MGI** mission générale d'insertion

**MOREA** module de re-préparation à l'examen par alternance

**ONISEP** office national d'information sur les enseignements et les professions

**PAM** pré-affectation automatique multi-dossiers

**PIF** principaux itinéraires de formation (ONISEP)

**PLAA** plate forme d'accueil et d'accompagnement "Parcours métiers"

**PPRE** programme personnalisé de réussite éducative

**SAIO** service académique d'information et d'orientation Rectorat

**SEGPA** section d'enseignement général et professionnel adaptés

**SIO** session d'information et d'orientation

**UPI** unités pédagogiques d'intégration